Quatre-vingt-quatrième année. — N° 77. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 28 Mars 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 52-345 du 27 mars 1952 rendant applicable dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun la loi du 11 février 1951 abrogeant les dispositions législatives qui, en matière de droit commun, suppriment ou limitent le droit qui appartient aux juges d'accorder le sursis aux peines qu'ils prononcent et de faire bénéficier le coupable des circonstances atténuantes (p. 3315).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 21 mars 1952 portant délégation de signature (p. 3315).

Ministère de la justice.

Arrêté portant nomination du président de la commission départementale des dommages de guerre du Doubs (p. 3315).

Arrêtés portant nomination, mutations et mises en disponibilité (administration pénitentiaire) (p. 3315).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 21 mars 1952 portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat (p. 3316).

Arrêtés du 25 mars 1952 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 3316).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 21 mars 1952 portant détachement d'un préfet (p. 3316).

Décret du 26 mars 1952 portant révocation du maire de la commune de Saint-Ouen-de-la-Cour (Orne) (p. 3316).

Décret du 27 mars 1952 portant promotions et nominations d'officiers du régiment de sapeurs-pompiers (p. 3316).

Liste des candidats admis à l'examen professionnel pour l'attribution du titre d'officier de police judiciaire (p. 3316).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne et annulation de citations (p. 3317).

Décrets du 18 mars 1952 portant affectation et admission d'officiers généraux dans la deuxième section du cadre de l'état-major général (armée de l'air, active et réserve) (p. 3319).

Arrêté portant nomination de membres de la commission consultative des marchés (p. 3319).

Arrêtés portant nomination et titularisations (personnels civils extérieurs de la guerre et service de santé de la marine) (p. 3319).

Arrêté portant changement d'armes (rectificatif) (p. 3320).

Décisions portant admissions à l'honorariat et nomination de sous-officiers (troupes coloniales) (p. 3320).

Décision portant nomination de sous-officiers (armée de l'air, active) (additif) (p. 3322).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs des sous-officiers appartenant aux armes et services gérés par la direction du personnel militaire de l'armée de terre (p. 3322).

Liste des candidats admis aux pelotons d'élèves officiers de réserve (6e promotion, 1re fraction) (p. 3325).

Tableau de départ colonial du 1er mars 1952 (rectificatif) (p. 3326).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 15 mars 1952 portant délégations de signature (p. 3326).

Ministère de l'éducation nationale.

Décrets du 27 mars 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 3330).

Décret n° 52-292 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel du service des parcs et jardins des bâtiments civils et palais nationaux (rectificatif) (p. 3330).

Arrêté du 29 février 1952 fixant la rémunération des médecins des centres de rééducation physique et de tous autres organismes relevant directement de la direction générale de la jeunesse et des sports ou agréés par elle (p. 3330).

Arrêté du 13 mars 1952 fixant le deuxième budget rectificatif du Collège de France pour 1951 (p. 3330).

Arrêtés du 17 mars 1952 relatifs aux élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire centrale des instituteurs et aux commissions administratives paritaires départementales de l'enseignement primaire élémentaire (p. 3331).

Arrêté conférant le titre de docteur *honoris causa* (p. 3331).

Arrêté portant détachement (enseignement du premier degré) (rectificatif) (p. 3331).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 27 février 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 3331).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés du 20 mars 1952 complétant la composition et portant nomination de membres de la commission permanente de signalisation (p. 3326).

Arrêté du 21 mars 1952 portant affectation du produit des péages perçus au port de Marseille au profit de la chambre de commerce de cette ville (p. 3326).

Arrêtés portant nominations, titularisations et attributions de fonctions (aviation civile et commerciale et ponts et chaussées) (p. 3326).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 21 mars 1952 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 3329).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 52-315 modifiant certaines dispositions du décret du 29 août 1939 concernant la réglementation de la pêche fluviale (rectificatif) (p. 3332).

Arrêté du 14 mars 1952 portant délégation d'attribution au commissaire général du concours général agricole en 1952 (p. 3332).

Arrêté relatif à l'épandage des produits antiparasitaires (rectificatif) (p. 3332).

Arrêtés portant nomination de régisseurs d'avances (p. 3332).

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, du personnel de l'enseignement ménager agricole (p. 3332).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant assimilation de traitement et mise en position de mission (gouverneurs et inspection des chasses et protection de la faune (p. 3333).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté portant promotion, nomination, titularisation (administration centrale) (p. 3333).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 27 mars 1952 portant délégations de signature (p. 3333).

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 3334).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés portant affectation et admission à la retraite (inspection de la santé) (p. 3334).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations et annulation de convocation de commissions. — Réunions de commissions (p. 3334).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Réunions de commissions du jeudi 27 mars 1952 (p. 3337).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Nomination de membres de commissions. — Réunions de commissions des 26 et 27 mars 1952 (p. 3337).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis de concours pour le recrutement d'ingénieurs militaires des travaux de l'air (p. 3339).

Avis de concours d'admission à l'emploi d'agent technique de l'aéronautique (p. 3339).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux exportateurs relatif à l'application des arrêtés des 6 mars 1951 et 6 février 1952 autorisant le remboursement d'une partie des charges sociales et fiscales en faveur de certaines exportations (p. 3339).

Résultats du tirage de la douzième tranche de la loterie nationale 1952 (p. 3339).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis de vacance du poste de directeur de l'école centrale des arts et manufactures (p. 3340).

Avis d'ouverture d'une session d'examen du brevet professionnel d'assurances (p. 3340).

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis de concours pour le recrutement aux postes d'agents comptables d'unions régionales et de sociétés de secours miniers (p. 3340).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de directeur départemental de la santé de Seine-et-Oise (p. 3340).

Avis de vacance d'un poste de sous-directeur au centre hospitalier régional de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) (p. 3340).

Avis de vacance de postes de directeur économe d'hôpitaux et hospices publics (p. 3340).

Avis de concours pour le recrutement de pharmaciens des hôpitaux de la région de Strasbourg (additif) (p. 3340).

Situation de la Banque de France (p. 3341).

Annonces (p. 3342).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 33 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 27 mars 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1499).

N° 30 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 27 mars 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 747).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 19

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 27 mars 1952 (p. 387).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

PUBLIÉS EN ANNEXES

Feuille 19 (*pour l'édition complète*).

Rapports sur les accidents survenus aux avions Douglas DC 4, F. BBDE et F. BBDM, de la Compagnie nationale Air France, les 12 et 14 juin 1950, à Bahrein (golfe Persique) (pp. 297 à 301).

LOIS

LOI n° 52-345 du 27 mars 1952 rendant applicable dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun la loi du 11 février 1951 abrogeant les dispositions législatives qui, en matière de droit commun, suppriment ou limitent le droit qui appartient aux juges d'accorder le sursis aux peines qu'ils prononcent et de faire bénéficier le coupable des circonstances atténuantes (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — L'article 1er de la loi n° 51-144 du 11 février 1951, abrogeant les dispositions législatives qui, en matière de droit commun, suppriment ou limitent le droit qui appartient aux juges d'accorder le sursis aux peines qu'ils prononcent et de faire bénéficier le coupable des circonstances atténuantes, est rendu applicable dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun.

Art. 2. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à la présente loi et notamment les dispositions supprimant l'atténuation des peines et les circonstances atténuantes prévues par ceux des textes énumérés par l'article 2 de la loi n° 51-144 du 11 février 1951 qui ont été précédemment mis en vigueur dans les territoires mentionnés à l'article précédent.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 27 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre de la France d'outre-mer,

PIERRE PFLIMLIN.

Loi n° 52-345. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:

Projet de loi n° 1803;

Rapport de M. Ninine, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, n° 2178;

Adoption sans débat le 4 janvier 1952

Conseil de la République:

Transmission n° 12, année 1952;

Rapport de M. Lassalle-Séré, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, n° 127, année 1952;

Discussion et adoption de l'avis le 18 mars 1952.

Assemblée nationale:

Avis pris de l'avis conforme du 18 mars 1952.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu les décrets des 8 et 14 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 22 mars 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique;

Vu l'arrêté du 17 mars 1952 portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Georges Lapeyre, directeur du cabinet, pour signer, au nom du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1952.

GUY PETIT.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Commission départementale des dommages de guerre du Doubs.

Par arrêté du 25 mars 1952, M. Renard, conseiller à la cour d'appel de Besançon, est désigné pour exercer les fonctions de président suppléant de la commission départementale des dommages de guerre du Doubs, en remplacement de M. Cival, décédé.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 25 mars 1952, est désigné en qualité d'aumônier protestant des prisons de Marseille: M. le pasteur Cuche (Paul), en remplacement de M. le pasteur Kaltenbach.

Par arrêté du 25 mars 1952:

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité, à la prison asile Pescayre, à Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn):

M. Barrière (Léonard), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de Montluçon.

M. Cournac (André), surveillant (2e classe) à la maison centrale de Poissy.

M. Cueille (Henri), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand.

M. Delperie (Charles), surveillant (6e classe) à la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand.

M. Lahargue (Henri), surveillant (2e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Laurens (Marcel), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt de Grenoble.

M. Maurette (Fernand), surveillant (2e classe) à la maison centrale de Poissy.

M. Viguier (Albert), surveillant (2e classe) à la maison centrale de Riom.

Est muté, sur sa demande, en la même qualité, à la maison d'arrêt de Corbeil, M. Harry (Albert), surveillant (2e classe) au centre pénitentiaire de la Celle-Saint-Cloud.

Est placée d'office en position de disponibilité pour une période de six mois, à compter du 26 janvier 1952, Mme Lablanche (Blandine), surveillante (1e classe) à la maison centrale de Rennes.

Est placé, sur sa demande, en position de disponibilité pour une période de trois mois, à compter du 15 mars 1952, M. Colin (Marcel), surveillant (3e classe) au centre pénitentiaire Ney, à Toul.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères,

Vu le décret du 11 mars 1952 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret du 21 août 1951 modifiant le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu l'arrêté du 15 mars 1952 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat;

Arrête:

Art. 1er. — M. Joseph Poli est nommé attaché au cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 mars 1952.

MAURICE SCHUMANN.

Fonds de concours.

Par arrêté du 25 mars 1952, il est ouvert au ministre des affaires étrangères, sur l'exercice 1952, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-1182 du 31 décembre 1951 et par des textes spéciaux, un crédit s'élevant à la somme de 1.500.000 F applicable au chapitre 5010: « Œuvres françaises à l'étranger. — Echanges culturels » du budget des affaires étrangères.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Par arrêté du 25 mars 1952, il est ouvert au ministre des affaires étrangères, sur l'exercice 1952, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-1182 du 31 décembre 1951 et par des textes spéciaux, un crédit s'élevant à la somme de 810.000 F applicable au chapitre 3090: « Missions. — Organisation et participation à des conférences internationales » du budget des affaires étrangères.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 21 mars 1952 portant détachement d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 11 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Juillet (Jacques), préfet de 3e classe hors cadre est mis à la disposition du ministre des affaires étrangères. M. Juillet sera placé en position de service détaché.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Décret du 26 mars 1952 portant révocation du maire de la commune de Saint-Ouen-de-la-Cour (Orne).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 86 de la loi du 5 avril 1884 modifiée par la loi du 6 juillet 1908;

Considérant qu'en différant le payement des sommes dues par lui au titre des allocations familiales agricoles, M. Beaufils, maire de la commune de Saint-Ouen-de-la-Cour (Orne), a une attitude incompatible avec les devoirs de sa charge,

Décrète:

Art. 1er. — M. Beaufils, maire de la commune de Saint-Ouen-de-la-Cour (Orne) est révoqué de ses fonctions.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la république française.

Fait à Paris, le 26 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Décret du 27 mars 1952 portant promotions et nominations d'officiers du régiment de sapeurs-pompiers.

Par décret en date du 27 mars 1952, sont promus ou nommés à titre définitif les militaires d'active du régiment de sapeurs-pompiers désignés ci-après:

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le lieutenant-colonel Randon (André-Gabriel-Laurent) (hors cadres Service national de la protection civile).

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les chefs de bataillon:

MM. Gauroy (Alfred-Marie-Félix).
Sarniguet (Lucien).

Au grade de chef de bataillon.

Les capitaines:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

2e tour (choix). M. Helt (Jean).
1er tour (ancienneté). M. Bonnard (André-Henri).

(Pour prendre rang du 1er février 1952.)

2e tour (choix). M. Wendling (Jean-Baptiste).

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Gerard (Maurice-Joseph-Auguste).
2e tour (choix). M. Maigre (Maurice-Antonin).
3e tour (ancienneté). M. Clement (Pierre-Léon).
1er tour (ancienneté). Thevret-Guillaumin (Octave-Alexandre).

(Pour prendre rang du 1er février 1952.)

2e tour (choix). M. Eymard (Henri).
3e tour (ancienneté). M. Massei (Michel-Eugène-Emile).
1er tour (ancienneté). M. Le Puloc'h (Jean).

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les adjudants-chefs:

MM. Duband (Marcel-François-Pierre).
Colas (René-André).
Puissant (Jacques-Maurice-Alphonse).
Carpentier (André-Marcel).

Liste des candidats admis à l'examen professionnel pour l'attribution du titre d'officier de police judiciaire auxiliaire du procureur de la République du 13 décembre 1951.

I. — *Inspecteurs de la sûreté nationale.*

(Par ordre alphabétique.)

MM.		
Aimar (René).	Benquet (Michel).	Braillard (Marcel).
Alessandri (Charles).	Berthier (Jean-Hugues).	Bréfort (Marius).
Alexandre (Raymond).	Besnard (Jean).	Bremond (Aimé).
Alifat (André).	Besse (Jean).	Bresson (Lucien).
Allemand (Raymond).	Blanc (Séraphin).	Brière (Edmond).
Allemoz (René).	Blanchon (René).	Brunet (René).
Andrieux (Raymond).	Bodhuin (Moïse).	Brusiis (Roland).
Aubin (Laurent).	Boivin (André).	Carassou (Maurice)
Barral (Henri).	Boulaze (Gaston).	Casanova (Jean).
Barrault (Raoul).	Boulange (Louis).	Casimir (André).
Bavière (Henri).	Boulin (Jean).	Cazalet (Albert).
Beauclair (Jacques).	Bouquin (Pierre).	Chalot (Robert).
Belin (Gaston).	Bouvard (Henri).	Champeil (André-Albert).
Bénéditini (André).	Braconnier (Jean).	Chatel (Georges).

Chopin (Maxime).
Christophe (Roger).
Collard (Jean).
Coudurier-Bœuf (Emile).
Courade (Henri).
Cuiec (Jean).
Danerol (Jean).
D'Anvers (Henri).
Dangeron (Jean-Henri).
Dauriach (Roger).
Daval (Marie-Joseph-Alexis).
De Angelis (André).
Decordey (René).
Delarue (Jacques).
Doutreluingue (André).
Driard (André).
Drouhard (Simon).
Dublan (Jean-René).
Dubure (Jean).
Dupouy (Jean).
Dupuy (Hubert).
Durand (Henri).
Duthil (Pierre).
Duval (Roger).
Duyck (Maurice).
Eckert (Albert).
Eymard (Robert).
Fleury (Robert).
Gallien (Alphonse-Emile).
Gamain (Jean).
Gaulier (Gilles).
Georzin (Henri).
Gheslem (Charles).
Ghibaudo (Jean).
Gloanni (Pierre).
Gouyon (André).
Graille (Georges).
Grenon (Guy).
Grenouillat (Henri).
Guilahudin (Jean).
Helias (Robert).
Hendrickx (Georges).
Icard (Edouard-Henri).
Jaumon (Marcel).
Jolissaint (Albert).
Jouffroy (André).
Julie (Georges).
Lalanne (François).
Laouenan (Corentin).
Lapeyre (Auguste).
Laraigne (Pierre).
Laronce (Albert).
Latry (Alban).
Leblond (Bernard).
Le Bonniec (Yves).
Le Bot (Jean).
Leca (Robert).
Leppert (Théodore).
Lesconi (Roger).
Levergeois (Pierre).
Liou Tchen San (René).
Lobbe (Charles).
Madec (Edmond).
Mahé (Jean).
Maisonnier (Georges).
Mano (André).
Meynieu (Jacques).
Milhau (Paul).
Milhou (Jean).
Moget (Pierre).
Monneret (Valentin).
Montaron (François).
Montreuil (Jean).
Morand (Henri).
Mourgues (Lysis).
Mugnier (Robert).
Munier (Camille).
Nozeran (Emile).
Ouvrard (Albert).
Palmero (Alfred).
Panay (Albert).
Payan (Gaston).
Pelisson (Gabriel).
Perbet (Marcel).
Périe (André).
Péronne (Marcel).
Petiteau (Jean).
Pichard (Georges).
Pipoz (Victor).
Pivet (Pierre).
Plan (Auguste).
Ponias (Serge).
Prezelin (Jean).
Prouvost (Robert).
Prud'homme (Lucien).
Rauzy (Hippolyte).
Renaud (René).
Rieutord (Jules).
Rives (Maurice).
Robert (Henri).
Robert (Raymond).
Rolland (René).
Roumien (Léopold).
Rozières (Jean).
Sarda (André).
Sauvageot (Michel).
Schneider (Marcel).
Simonetti (Jean).
Simonpiétri (Jean).
Sonci (Claude).
Thibault (Gaston).
Thisse (François).
Trucy (Guy).
Van Assche (Henri).
Vaquie (Georges).
Veliz (Pierre).
Verten (Georges-Louis).
Vézard (André).
Voisin (Raymond).
Volpei (Jacques).
Wattier (René).
Wilmart (Raoul).
Zophore (Pierre).

II. — *Secrétaires de police.*

(Par ordre de classement.)

MM.
1 Robert (René).
2 Balandras (Raymond).
2 Petit (Rémy).
2 Peuget (Paul).
5 Binet (Marcel).
5 Villon (Paul).
7 Honnorat (Paul).
7 Schmidt (Robert).
9 Mendez (Roger).
10 Buttier (René).
10 Durandy (Aimé).
10 Fajac (Roger-Jean).
10 François (André).
10 Geller (Jean).
10 Giacoma-Rosa (Maxime).
10 Lamandin (Gaston).
10 Lazarus (Robert).
18 Joly (Georges).
18 Ludot (Lucien).
20 Barbier (Pierre-Guy).
20 Decombat (Jean).
20 Descard (Henri-Georges).
20 Dubois (René).
20 Gallet (Marius).
20 Jacquet (Michel).
20 Lajugie (Jacques).
20 Ozereau (Marcel).
20 Pitrou (André).
20 Raoul de Pontivy (Claude).
20 Robert (André).
20 Simonnet (Jacques).
32 Bernadet (Raymond).
32 Colombel (Louis).
32 Dumesnil (Charles).
32 Faribault (Jean).
32 Fessia (Jean).
32 Guibert (André-Henri).
32 Guidat (Henri).
32 Hanin (Jean).
32 Jestin (Louis).
32 Laporte (Marcelin).
32 Legrand (Marcel).
32 Morel (Francis).
32 Pellegrin (Marius).
32 Peltier (Marcel).
32 Raton (Louis).
32 Royer (Alphonse).
48 Arenou (Charles).
48 Cantonnet (J.-Baptiste).
48 Caron (Jean-Marie).
48 Durand (Jean).
48 Frin (André).
48 Massa (Pierre).
51 Angot (Roger).
51 Bauduin (Robert).
51 Bolzard (Marcel).
51 Bouthier (Henri).
51 Capelle (Robert).
51 Carroy (Roger).
51 Chaurial (André).
51 Chave (Gabriel).
51 Darsonville (Pierre).
51 Desecot (André).
51 Gauthier (Raymond).
51 Gazet (Henri).
51 Henry (Pierre).
51 Parent (Jean).
51 Pfister (Max).
51 Piquet (Maurice).
51 Thiphaigne (Paul).
51 Trelohan (André).
51 Wicker (André).
73 Hennet (Jules).
73 Petitdemange (Henri).
75 Achard (Louis).
75 Baudoin (André).
75 Bazin (Jacques).
75 Bostraten (Vital-Hubert).
75 Boyer (Félix).
75 Brun (Antoine).
75 Buffière (Roger).
75 Buttard (Martial).
75 Calamy (André).
75 Chabany (Henri).
75 Chedorge (Julien).
75 Coulon (Albert).
75 Couturier (Raymond).
75 Dablemont (Pierre).
75 Delmont (Roger).
75 Dorival (Jacques).
75 Duffet (Jean).
75 Durand (Roger).
75 Fromeat (Emile).
75 Gauthier (Max).
75 Gottiniaux (Gaston).
75 Grand (Robert).
75 Gryselier (Gérard).
75 Guyonnaud (Jean).
75 Hamel (Jean).
75 Hannedouche (Fernand).
75 Hugot (Pierre).
75 Le Borgne (Yves).
75 Leconte (Robert).
75 Lefebvre (Marc).
75 Lefrère (Fernand).
75 Legris (Jean).
75 Legue (Georges).
75 Lemarie (Jean-Marcel).
75 Lemoigne (André).
75 Manera (Jacques).
75 Mas (Antoine).
75 Nottin (Guy).
75 Paquet (Paul).
75 Père (Xavier).
75 Poli (Jean).
75 Roland (Ernest).
75 Sculpteur (André).
75 Viel (Claude).
75 Vuillermet (Louis-François).
75 Vangheluwe (Albert).

NOTA. — L'état des vacances ne permettant pas de nommer tous les secrétaires de police ayant satisfait aux épreuves de l'examen d'officier de police judiciaire, les candidats classés *ex æquo* seront départagés lors de leur nomination par l'ancienneté.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Par décision du 22 mars 1952, le ministre de la défense nationale cite:

A l'ordre de l'armée aérienne.

Motte (Roger-Emile), lieutenant-colonel, groupement aérien tactique Nord.
Motte (Roger-Emile), lieutenant-colonel, groupement aérien tactique Nord.
Cavaroz (Jean-Georges-Michel), commandant, groupe de chasse 1/9 « Limousin ».
Cavaroz (Jean-Georges-Michel), commandant, groupe de chasse 1/9 « Limousin ».
Aumonier (Claude-Louis), capitaine, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Blanc (René-Gabriel), capitaine, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Cantraine (Fidèle-Lucien-Charles), capitaine, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Chanliau (Raymond-Marcel-Claude), capitaine, groupe de chasse 3/6 « Roussillon ».
Chanliau (Raymond-Marcel-Claude), capitaine, groupe de chasse 3/6 « Roussillon ».
Chauffaille (Pierre-Jean-Louis), capitaine, groupe de chasse 3/6 « Roussillon ».
Collin (Gilles-Marie-Charles), capitaine, groupe de chasse 3/6 « Roussillon ».
Contri (Eugène-Yves), capitaine, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Cornu (Paul-Félix), capitaine, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Coudert (Marie-Jean), capitaine, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Demeunynck (Albert-Yves), capitaine, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Fayard (Henri-Benoît), capitaine, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
De Grandpré (Henry), capitaine, escadrille de liaisons aériennes n° 53.
Grosclaude (Georges), capitaine, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Guennebaud (Gérard-Louis-René), capitaine, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Joly (Claude-Antoine-Pierre), capitaine, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Leger (Robert-François), capitaine, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Le Petit (Eugène-Emile), capitaine, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Loriaz (Maurice-Fernand), capitaine, escadrille de reconnaissance d'outre-mer n° 80.
Marre (Robert-Jean), capitaine, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Martin (Louis-Léon), capitaine, escadrille de liaisons aériennes n° 53.
Pardoen (Robert-Roger), capitaine, 21e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Passemard (Amédée-André), capitaine, groupe de chasse 3/6 « Roussillon ».
Passemard (Amédée-André), capitaine, groupe de chasse 3/6 « Roussillon ».
Pincemin (Louis-Mathurin), capitaine, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Pineau (Jean-Marc), capitaine, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Poste (René-Albert-Eugène), capitaine, groupe de chasse 1/9 « Limousin ».
Pouet (Henri-Marie-Joseph-Charles), capitaine, 22e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Puyt (René-Alain-Jules), capitaine, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Roche (Marc-Emilien), capitaine, groupe de chasse 1/9 « Limousin ».
Sales (Adrien-Edouard), capitaine, groupe de chasse 3/6 « Roussillon ».
Servieres (Marcel-Bertrand-Eugène), capitaine, groupe de chasse 1/9 « Limousin ».
Soulat (Henri), capitaine, groupe de transports 2/62 « Franche-Comté ».
Tessier (Jean-Georges), capitaine, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Tiollier (Jean), capitaine, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Turpault (Gérard), capitaine, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Valade (Jean), capitaine, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».

Vergrielle (André-Robert), capitaine, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Beau (Vincent), lieutenant, groupe de chasse 1/9 « Limousin ».
Boudin (Pierre-André-Ernest), lieutenant, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Bourdillat (André), lieutenant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Cermolacce (Maurice), lieutenant, groupe de chasse 1/9 « Limousin ».
Choux (Maurice), lieutenant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Cocogne (Henri-Georges), lieutenant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Daffos (Roland-Jean-André), lieutenant, groupe de chasse 1/6 « Corse ».
Delpit (Jacques-Pierre-René), lieutenant, groupe de chasse 1/9 « Limousin ».
Demanget (Pierre-Jean-Paul-Eugène), lieutenant, groupe de chasse 1/6 « Corse ».
Descamps (Clément), lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Durand (Jean-Pierre), lieutenant, 21e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Durrande (Norbert-Michel-Victor), lieutenant, groupe de chasse 3/6 « Roussillon ».
Filleron (René), lieutenant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Frezet (Charles-Albert-Auguste), lieutenant, groupe de chasse 3/6 « Roussillon ».
Friot (André-Théophile-Pierre), lieutenant, 22e groupe aérien d'observation d'artillerie.
George (Marcel-Emile), lieutenant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Gilger (Henri), lieutenant, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Giraud (Robert-Jules-Paul), lieutenant, groupe de chasse 1/9 « Limousin ».
Guignard (Jacques), lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Guillon (Maurice-Gustave), lieutenant, groupe de transport 3/6 « Roussillon ».
Hivers (Jean-Lucien), lieutenant, groupe de chasse 1/9 « Limousin ».
Hourlier (Jacques-Gabriel), lieutenant, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Ilye (Charles), lieutenant, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Jaunin (Jean-Georges), lieutenant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Jeandidier (André-Hubert), lieutenant, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Journeaux (Jean-Yves-Marie), lieutenant, groupe de chasse 3/6 « Roussillon ».
Lafond (René-Marc), lieutenant, escadrille de reconnaissance d'outremer n° 80.
Lahens (Pierre-Joseph), lieutenant, groupe de chasse 1/9 « Limousin ».
Larue (Raymond), lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Le Coze (Henri-Alexandre), lieutenant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Le Queinec (Lucien), lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Minvielle (Raymond-Jean-Marie), lieutenant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Moine (Albert), lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Momege (Pierre), lieutenant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Moreux (Guy-Charles-Eugène), lieutenant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Nicolle (Roger-Paul), lieutenant, escadrille de reconnaisance d'outremer n° 80.
Perrelle (Francis-Edmond-Roger), lieutenant, groupe de chasse 3/6 « Roussillon ».
De Reboul (Paul-Marie-Joseph), lieutenant, groupe de chasse 3/6 « Roussillon ».
Remond (Jacques), lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Sander (Philippe), lieutenant, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Semail (Léonce), lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Vaujour (Paul-Marcel), lieutenant, groupe de chasse 3/6 « Roussillon ».
Vidon (Léo-Pierre), lieutenant, escadrille de liaisons aériennes n° 53.
Marchand (Joseph-Pierre-Alexis), sous-lieutenant, groupe de chasse 3/6 « Roussillon ».
Minvielle Moncla (Vincent-Auguste), sous-lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Hanrio (Jean-Charles), aspirant, groupe de chasse 1/9 « Limousin ».
Bazin (Albert-Auguste), adjudant-chef, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Bourhis (Pierre-Luc), adjudant-chef, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ». **La présent citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 218 du 21 septembre 1951 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.**
Chabbert (Jean-Georges), adjudant-chef, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Chappellu (Georges-Elie-Emile), adjudant-chef, groupe de chasse 1/9 « Limousin ».
Anzani (César), adjudant, escadrille de liaisons aériennes n° 52.
Aubert (Yves), adjudant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Bartier (Henri), adjudant, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Biroleau (Jean), adjudant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Bouvat-Martin (Emile-Joseph), adjudant, escadrille de liaisons aériennes n° 52.
Boyer (Yves), adjudant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Chapon (Marcel), adjudant, groupe de chasse 1/9 « Limousin ».
Douloux (Roland), adjudant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Guerin (Paul-Jean-Marius), adjudant, groupe de chasse 1/9 « Limousin ».
Hardyau (Jean-Yves-Marcel), adjudant, groupe de chasse 3/6 « Roussillon ».
Lavoil (Jean), adjudant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Libert (Jean), adjudant, groupement aérien tactique Sud.
Liotard (Edouard), adjudant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Mandin (André), adjudant, groupe de chasse 3/6 « Roussillon ».
Rouch (Jean-Antonin), adjudant, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Roux (Marceau), adjudant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Agostini (Marc-Marie), sergent-chef, escadrille de liaisons aériennes n° 52
D'Alessio (Roland), sergent-chef, 21e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Arlettaz (Gabriel), sergent-chef, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Barrois (René-André-Rémy), sergent-chef, groupe de chasse 3/6 « Roussillon ».
Boillin (Jean), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Botte (André), sergent-chef, groupe de chasse 1/9 « Limousin ».
Clement (Michel), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Cognard (Paul-Claude), sergent-chef, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Dutrey (Jean), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Font (Jacques-Louis), sergent-chef, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Gille (Edmond-Marcel-Eugène), sergent-chef, groupe de chasse 1/9 « Limousin ».
Gouzy (André), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Jouault (Jean), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Lartigau (Gérard), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Leone (Francis), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Lucas (Pierre-Adrien), sergent-chef, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Messager (Yves-Jean), sergent-chef, escadrille de liaisons aériennes n° 53.
Paulin (Mérope), sergent-chef, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Torres (Marcel-Jean), sergent-chef, groupe de chasse 3/6 « Roussillon ».
Trouve (Pierre), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Vinay (Pierre), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Vuillemard (Gilbert), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Artur (Daniel), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Bekaert (Pierre), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Billac (Charles), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Billaud (Marc-Cyr-Claude), sergent, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Borgiallo (René), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Chassagnite (Pierre), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».

Dourde (Raymond), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Fonda (Jacques), sergent, groupe de transport 2/64 « Anjou ».
Gadois (Serge), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».
Grandvalet (Pierre), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».
Huet (Pierre), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Huillet (Roland), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Laroillier (Paul-Louis-Jean), sergent, groupement aérien tactique Nord.
Menant (Alain), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Monier (Maurice), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Perrin (Jack), sergent, escadrille de liaisons aériennes n° 52.
Rabeil (Claude), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Rigaud (Louis), sergent, escadrille de liaisons aériennes n° 52.
Sallan (José-Pierre-François), sergent, 21e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Toussaint (Gérard), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Vuillemin (René), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Pietri (Baptiste), caporal-chef, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décision en date du 22 mars 1952, les citations à l'ordre de l'armée aérienne, accordées aux militaires désignés ci-après par décision du 29 octobre 1951, sont annulées comme faisant double emploi:

Grégoire (Etienne), capitaine, groupe de chasse 3/6 « Roussillon ».
Espieux (Michel), lieutenant, groupe de chasse 1/6 « Corse ».
Valade (Jean), lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Collas (Georges-Louis), adjudant, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Pinier (Jacques-Paul), sergent-chef, groupe de chasse 1/6 « Corse ».

Décret du 18 mars 1952 portant affectation d'un officier général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à l'air,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française en date du 27 octobre 1946;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé, à compter du 15 mars 1952, commandant la 1re division aérienne, M. le général de brigade aérienne Jouhaud (Edmond-Jules-René), en remplacement de M. le général de division aérienne Bouvard (Michel-Marie-Almire-Léon), appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à l'air,
PIERRE MONTEL.

Décret du 18 mars 1952 portant admission d'un officier général dans la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air (cadre de réserve).

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à l'air,

Vu la loi du 30 mars 1928 relative au statut du personnel navigant de l'aéronautique et les textes qui l'ont modifiée;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;

Vu le décret du 6 juin 1939 relatif au statut des officiers généraux de la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air (cadre de réserve);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est admis dans la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air (cadre de réserve), à compter du 23 mars 1952 (date d'expiration de son congé définitif du personnel navigant), M. le général de division aérienne Cathal (Jean-Auguste-Pierre).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à l'air,
PIERRE MONTEL.

Décret du 18 mars 1952 portant admission d'un officier général dans la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air (cadre de réserve).

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à l'air,

Vu la loi du 30 mars 1928 relative au statut du personnel navigant de l'aéronautique et les textes qui l'ont modifiée;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;

Vu le décret du 6 juin 1939 relatif au statut des officiers généraux de la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air (cadre de réserve);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est admis dans la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air (cadre de réserve), à compter du 2 mars 1952 (date d'expiration de son congé définitif du personnel navigant), M. le général de brigade aérienne Cousley (Pierre-Lucien).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à l'air,
PIERRE MONTEL.

Commission consultative des marchés.

Par arrêté en date du 9 février 1952, M. le contrôleur de 1re classe de l'administration de l'aéronautique du Bessey de Contenson, est nommé membre de la commission consultative des marchés, en remplacement de M. le contrôleur général de l'administration de l'aéronautique Coint, appelé à d'autres fonctions.

M. le contrôleur de 1re classe de l'administration de l'aéronautique Lefèvre est nommé membre suppléant.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 28 février 1952, MM. Michaux (Robert), expert stagiaire du service des fabrications d'habillement du Nord, à Rouen, Cornuel (Jean), expert stagiaire au S. F. H. de la région parisienne, à Vanves, et Bonne (Adrien), expert stagiaire au S. F. H. de la région de l'Est, à Nancy, sont titularisés dans leur emploi à compter du 3 novembre 1951.

Service de santé de la marine.

Par arrêté du 12 janvier 1952, l'agent technique de 1re classe du service de santé de la marine, dont le nom suit, est nommé agent technique principal de 3e classe dans le personnel technique du service de santé de la marine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

3e tour (choix). M. Grigeol (Auguste-Victor-Louis), avec un reliquat de bonifications de 2 mois 4 jours.

Cet avancement donnera droit au traitement correspondant à compter du 1er janvier 1952.

Changement d'armes (armée de terre, active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 mars 1952: Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe, venant des adjoints de chancellerie, page 2707, 2e colonne, au lieu de: « MM. les lieutenants Bague (Joseph), Gosseuin (Charles-Etienne), Mentre (Victor-Pierre), Segard (Gaston-Emile) », lire: « MM. les lieutenants Bacue (Joseph), Gossuin (Charles-Etienne), Mentre (Victor-Pierre), Segard (Gaston-Emile) ».

Admissions à l'honorariat (troupes coloniales).

Par décision du 5 mars 1952, les officiers de réserve des troupes coloniales dont les noms suivent sont admis à l'honorariat de leur grade à compter de la date de leur radiation des cadres (art. 23 de la loi du 8 janvier 1925):

Infanterie coloniale.

M. le colonel:

Redier (Maurice-Antonin-Marie).

MM. les chefs de bataillon:

Calvet (Raoul-Georges-Firmin).
Delbosc (Isidore-Lucien-Victor).
Dupuis (Christophe-Rieul).
Fall Papa Gueye.
Lhuillier (Lucien-Joseph).
Ply (André-Achille-Gabriel).

MM. les capitaines:

Chavet (Elie-Jules-Casimir-Félix-René).
Claudel (Fernand-Louis).
Dupuy (Camille-Louis-Marius).
Gasbert (Maurice-Roger).
Jacquemond (Jean-Baptiste).
Lenoir (Henri-Jean-Roger).
Marie (Robert-Armand-Emile).
Monchalin (Louis-Fernand).
N'Guyen Dang.
Payet (Réel-René).
Philippe (Pierre-Jean).

MM. les lieutenants:

Boclet (Aimé-Désiré).
Bonnet (Jean-Auguste-Michel).
Carloz (Jean-François-Alexandre).
Carrere (Emile).
Cornet (Georges-Alexandre).
Cosson (Raoul-Octave).
Diot (Emile).
Fricault (Roger-Paul).
Grosjean (Benjamin-Georges).
Hacquart (Maurice-Lucien).
Iff (Werner-Adrien).
Kamen (Max).
Kuhn (Pierre-Philippe-Auguste).
Lamazou-Betbeder (Joseph-Gaston-Roger).
Laurie (Albert-Maurice).
Mahouis (Paul-Victor).
Moine (Jean-Marie-Gabriel).
Mongazon (Pierre-Ivan).
Morin (Gustave-Albert).
Petit (Louis-Robert).
Rolland (Marcel-Adrien).
Rouge (Albert-François-Pierre).
Rouys (Ernest-Eugène).
Severin (Jean-Marie-Louis).
Sory-Diabate.
Tholance (Jean-Auguste).
Verges (Jean).
Vermeulen (Georges-Eugène-Gustave).
Vigouroux (Emile-Louis).
Vittori (Michel-Louis-Toussaint).
Vuillame (Robert-Henri-Elie).

Artillerie coloniale.

M. le lieutenant-colonel:

Sauerbach (Lucien-Jacques).

MM. les capitaines:

Filipecki (Charles-Léon).
Henault (Paul-Maurice-Henri).
Le Quinio (Jules-Marie).
Lerognon (Pierre-Antoine-Charles).
Mourret (Marie-Jean-Etienne).
Nourrissat (Jean-Marcel).
Plessis (Antoine-Georges-Joseph).
Trognon (Jules-Louis).

MM. les lieutenants:

Ancillon (Roger-Hippolyte-Edmond).
Baley (Pierre-Jules-Théophile-Marie).
Bedene de Lalagade (Marcel-Paul-Casimir-Pierre).
Bonnefous (Joseph-Pierre-Antoine).
Castel (Honoré-Jacques).
Delepinne (Emile).
De Vassart d'Hozier (Marie-Edmond-Louis).
Gaudemer (Georges-Paul).
Gauthier (Adolphe-Auguste-Félicien).
Goullin (Francis-Marie-Gustave-Louis).
Jacquin (René-Jules-Georges).
Jestin (Corentin-Marie).
Reinach (Olivier).
Renault (Armand-Henri-Gabriel).
Rueff (Gaston-Albert).

M. le sous-lieutenant:

Denquin (François-Paul-Marcel-Jean).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

M. le lieutenant-colonel:

Agostini (Paul-Marie-Constantin).

MM. les commandants:

Bourlier (Louis-Henri-Victor).
Guibert (Georges-Marcel).

Service de santé des troupes coloniales.

M. le médecin lieutenant-colonel Terrisse (Marcel-Louis).
M. le pharmacien capitaine Monnerville (Paul-Joseph-Charles).
M. le capitaine d'administration Autour (Roger-Jean-Auguste).

TROUPES COLONIALES

Nominations

Sous-officiers (active).

Par décision en date du 20 mars 1952, sont promus aux grades ci-après les sous-officiers dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er avril 1952.)

I. — MILITAIRES DE STATUT INTEGRAL

Infanterie.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Houben (André).
Duros (Raymond-François).
Fazeriet (Fernand-Georges).
Guilhot (Paul-Elie).
Simonet (Charles).
Tauzin (Raoul).
Fairn (Hugues).
Marchetti (Georges).
Goetschy (Alfred).
Filippi (Emile-Fernand).
Wianth (René).
Linas (Jean).
Thiriet (Marius).
Barbe (Ferdinand).
Hurt (Jean-Marie).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors et sergents-chefs:

1er tour (choix). Hulot (André-Roger).
2e tour (choix). Gonzalez (Sotéro-Villeria).
3e tour (choix). Leca (Jean) (T. E.).
4e tour (ancienneté). Gaumont (Roger-Henri).
1er tour (choix). Moschetti (Norbert-Jean).
2e tour (choix). Alfonsi (François-Marie) (T. E.).
3e tour (choix). Bougaran (Lucien).
4e tour (ancienneté). Vigne (Georges-Gustave).
1er tour (choix). Champanay (Daniel).
2e tour (choix). Lacaze (Jean).
3e tour (choix). Kaczmarek (Henri) (T. E.).
4e tour (ancienneté). Le Cam (François).
1er tour (choix). Menuet (Olivier-Joseph).
2e tour (choix). Colonna de Leca (François).
3e tour (choix). Butstraen (Jean-Gérard).
4e tour (ancienneé). Mejean (Marcel).
1er tour (choix). Clergue (Fernand).
2e tour (choix). Gras (Louis-Léon) (T. E.).
3e tour (choix). Courtin (Jean-Aristide) (T. E.).
4e tour (ancienneté). Viole (Eugène).
1er tour (choix). Pognant (Robert-Pierre).
2e tour (choix). Richard (Robert).

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

Lossi (Dominique).
Arnoux (Paul).
Corabeuf (Robert).
Caupenne (Amélius).
Leblanc (Gilbert-Gaston).
Gambini (Ange-Toussaint).
Yeterian (Bédros).
Dast (Roger-Henri).
Poullin (Bernard-Placide).
Simonetti (Marc-Marie).
Gorrissen (Joseph-Alfred).
Fertille (Roger-Hyppolite).
Witdouck (Michel-Jules).
Bouette (Jean-Julien).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

1er tour (choix). Troadec (Henri).
2e tour (choix). Bauer (Raymond-Henri).
3e tour (choix). Jeannet (Jules-Joseph).
4e tour (ancienneté). Dib (Géorgi-Farah).
1er tour (choix). Cuvigny (Raymond).
2e tour (choix). Cros (Marcel).
3e tour (choix). Bocassin (Jean).
4e tour (ancienneté). Egouy (Marie-Joseph).
1er tour (choix). Duquesnoy (René-Auguste-Anatole).
2e tour (choix). Breschi (Valentin).
3e tour (choix). Minhard (Jean).
4e tour (ancienneté). Zanouy (Guy).
1er tour (choix). Machard (Jean).
2e tour (choix). Remoiville (Abel).
3e tour (choix). Talon (Lucien).
4e tour (ancienneté). Darmon (Marcel).
1er tour (choix). Bade (Maurice-Célestin).
2e tour (choix). Vandamboese (Marcel).
3e tour (choix). Brianchon (Jacques-André).
4e tour (ancienneté). Catillon (André).
1er tour (choix). Mear (Prosper) (T. E.).
2e tour (choix). Clemenceau (André).
3e tour (choix). Randin (Marcel).
4e tour (ancienneté). Rieux (Robert).
1er tour (choix). Pelletier (Henri-Maurice).
2e tour (choix). Duflot (Jean) (T. E.).
3e tour (choix). Stumpf (Michel-Jean).
4e tour (ancienneté). Hourrier (Serge-Georges).
1er tour (choix). Folloroux (Raymond).

Artillerie.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Félix (Roger-Jules) (T. E.).
Roux (Pierre).
Collier (André-Auguste).

Roth (Albert).
Ancion (Adrien).
Poirot (Edmond).
Rocher (James-Gaston).

Au grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis-majors ou chefs:

3e tour (choix). Baschirotto (René-Antoine).
4e tour (ancienneté). Thomas (Henri-Jean).
1er tour (choix). Bonvicini (Libéro-Lucien).
2e tour (choix). Souchon (Emile).
3e tour (choix). Bourg (Maurice).
4e tour (ancienneté). Roth (André).
1er tour (choix). Boher (Aimé) (T. E.).
2e tour (choix). Guglielmi (Barthélémy).
3e tour (choix. Vernet (Jean-Emmanuel).
4e tour (ancienneté). Demaison (Marc-Camille).

Au grade de maréchal des logis-major.

Les maréchaux des logis chefs:

Diaw (Amadou-Koundel).
Libert (Roger).
Coqu (Roger).
Draux (Marc-Albert).
Morin (Lucien-Jean.

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

1er tour (choix). Deneulin (Pierre-Raoul).
2e tour (choix). Langlois (Raymond-Roger).
3e tour (choix). Kudla (Bronislaw).
4e tour (ancienneté). Baussart (Roger-Albert).
1er tour (choix). Comte (Benoît).
2e tour (choix). Puil (Jean).
3e tour (choix). Cloison (Roger).
4e tour (ancienneté). Brignoli (André).
1er tour (choix). Rondeau (Michel).
2e tour (choix). Murtin (Paul) (T. E.).
3e tour (choix). Genet (Louis-Hervé).
4e tour (ancienneté). Gros (Jean-Pierre.
1er tour (choix). Auriol (Jacques-Louis) (T. E.).
2e tour (choix). Touya (René-Julien).
3e tour (choix). Jade (Yves-Jacques).
4e tour (ancienneté). Graziani (Ange-Marie).
1er tour (choix). Kergastel (Marcel).
2e tour (choix). Camus (Jules-Louis).
3e tour (choix). Le Cunff (Marcel-Louis).
4e tour (ancienneté). Sales (Gérard-Jean).
1er tour (choix). Carlier (Guy) (T. E.).
2e tour (choix). Chappe (Jean-Michel).
3e tour (choix). Buval (Gérard-Sosthène).
4e tour (ancienneté). Laulhe (Paul).
1er tour (choix). Verrière (Gilbert).

Spécialistes.

TÉLÉGRAPHISTES

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Bassac (Robert).
Armien (Pierre-Savinien).
Coudere (Edgard).
Bonnefous (René).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-chefs:

2e tour (choix). Salbat (René-Jean).
3e tour (choix). Villain (Jean-Arthur).
4e tour (ancienneté). Jacquey (Guy).
1er tour (choix). Doukhan (Lucien-Joseph) (T. E.).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

1er tour (choix). Valois (Michel).
2e tour (choix). Meporema (Louis-Gaston).
3e tour (choix). Ramond (Marcel).
4e tour (ancienneté). Sarrand (Gaston-Louis).
1er tour (choix). Crevisier (Raymond-Georges).
2e tour (choix). D'Abadie de Lurbes (Charlemagne).
3e tour (choix). Leroux (Emile-Louis).
4e tour (ancienneté). Gannier (Georges-André).
1er tour (choix). Boutleville (Albert).
2e tour (choix). Le Roy (Jean-Pierre).

CLAIRONS

Au grade d'adjudant-chef tambour-major.

L'adjudant Fontroget (Joseph).

Au grade d'adjudant tambour-major.

Le sergent-chef:

3e tour (choix). Banal (André).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

2e tour (choix). Salvon (Raymond).
3e tour (choix). Populo (Antoine-Casimir).
4e tour (ancienneté).

TROMPETTES

Au grade de maréchal des logis chef.

Le maréchal des logis:

3e tour (choix). Remir (Virgile).
4e tour (ancienneté).

MUSICIENS

Au grade d'adjudant-chef, chef de fanfare.

L'adjudant, chef de fanfare Chailloux (Louis).

Services généraux et particuliers de l'armée.

CHANCELLERIE

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Cantin (Guy).
Defours (Henri-Pierre).
Cocusse (Georges).
Tire (Aimé-Célestin).
Pelletier (Robert-Louis).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

3e tour (choix). Lofficial (Louis-René).
4e tour (ancienneté). Chabanol (Georges-Paul).
1er tour (choix). Dardelle (Raoul).

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

1er tour (choix). Peter (Gaston).
2e tour (choix). Debast (Albert).
3e tour (choix). Cleostrate (Léon).
4e tour (ancienneté). Clorennec (Georges).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

2e tour (choix). Aupy (Jean-Pierre).
3e tour (choix). Lamotte (Michel-René).
4e tour (ancienneté). Sembell (Raymond).
1er tour (choix). Bonnenfant (Pierre-Noël).
2e tour (choix). Fretay (Jean-Marie).

Service administratif des corps de troupe.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Paoli (Hyacinthe).
Grosdidier (Robert).
Quevilly (Lucien-Raymond).
Levernier (André-Albert).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

1er tour (choix). Rigaud (Jean-Jules).
2e tour (choix). Bourdichon (Jean).
3e tour (choix). Helias (Christian-Henri).
4e tour (ancienneté). Salla Alioune.

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

3e tour (choix). Valentin (Léon).
4e tour (ancienneté). Maillot (Joseph).
1er tour (choix). Ardes (Etienne-Jean).
2e tour (choix). Tros (Raymond).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

3e tour (choix). Castor (Louis).
4e tour (ancienneté). Houdry (Marcel).
1er tour (choix. Andrea (Guy).
2e tour (choix). Marcel (Judex-Hector).
3e tour (choix). Dubois (Edmond).
4e tour (ancienneté). Dijoux (Hervé-Antoine).
1er tour (choix). Kernec (Gabriel).

Service des matériels et bâtiments.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Queinnec (Emile).
Lecurieux (Clerville-Léo).
Pascal (Marcel-Fortuné).
Grisoni (Antoine).
Cucchi (Dominique-Antoine).
Boucher (François-Modeste).
Mansencal (Pierre).
Stoeckle (Alphonse-Albert).

Au grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis-majors:

3e tour (choix). Mognot (Charles).
4e tour (ancienneté). Simon (Robert).
1er tour (choix). Autuly (Gabriel).
2e tour (choix). Augry (Bernard-Etienne).
3e tour (choix). Oget (Jean).
4e tour (ancienneté). Dusser (Félix).
1er tour (choix). Caillon (Marcel-René).

Au grade de maréchal des logis-major.

Les maréchaux des logis chefs:

2e tour (choix). Schmidlin (Robert-Hugo).
3e tour (choix). Issalis (Emile-Charles).
4e tour (ancienneté). Lacalm (Georges).
1er tour (choix). Lardat (Lucien).
2e tour (choix). Giroud (Louis-Joseph).
3e tour (choix). Rumbach (Pierre).
4e tour (ancienneté). Perdu (Robert).
1er tour (choix). Bousquet (Lucien).
2e tour (choix). Artus (Pierre).
3e tour (choix). Le Sauter (Henry).
4e tour (ancienneté). Richon (Victor).
1er tour (choix). Vairon (Bernard).
2e tour (choix). Porteman (Henri).
3e tour (choix). Oulac (Germain-Marcel).
4e tour (ancienneté). Hery (Roland).
1er tour (choix). Scolan (Joseph).
2e tour (choix). Marouby (Justin).

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

2e tour (choix). Hamon (Jean-Louis).
3e tour (choix). Marchegay (André).
4e tour (ancienneté). Fouquemberg (Louis).
1er tour (choix). Nuty (André).
2e tour (choix). Lefrère (Jacques).

3e tour (choix). Moal (Pierre).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Le Guidec (Raymond).
2e tour (choix). Berger (Max-Arthur).
3e tour (choix). Perrin (Eugène).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Champonnois (Louis).
2e tour (choix). Vaganay (Jean).
3e tour (choix). Ernotte (Jacques).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Kerdraon (Jacques).
2e tour (choix). Dieye Massayère.
3e tour (choix). Benvenutti (Emile).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Dousset (André).
2 tour (choix). Kermabon (Georges).
3e tour (choix). Forner (Jean-Marie).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Richard (Edouard).
2e tour (choix). Lemonnier (Jean).
3e tour (choix). Lorentz (Jacques).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Ruggeri (Joseph).

Section des commis et ouvriers d'administration

Au grade d'adjudant-chef

Les adjudants:

Mouty (Julien).
Baretta (André).
Chaiffre (René).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

3e tour (choix). Hautin (Roger).
4e tour (ancienneté). Dognac (Paul).
1er tour (choix). Buziaux (André).
2e tour (choix). Germont (Julien).

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

3e tour (choix). Simon (Roger).
4e tour (ancienneté). Loin (Georges).
1er tour (choix). Antourel (André).
2e tour (choix). Jeanjacques (Pierre).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

2e tour (choix). Besse (Jean-Pierre).
3e tour (choix). Boyer (Henri).
4e tour (ancienneté). Rivière (Guy).
1er tour (choix). Grimaldi (Jacques).

Section mixte des infirmiers.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Dallancon (Clément).
Amphoux (Clément).
Tudela (Thomas-Calixte).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

2e tour (choix). Rameau (André).
3e tour (choix). Mazières (Roger).
4e tour (ancienneté). Drouet (René).
1er tour (choix). Cartier (Robert).

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

1er tour (choix). Bajador (Pierre).
2e tour (choix). Rahis (Christian).
3e tour (choix). Salfati (Gabriel).
4e tour (ancienneté). Gilquin (Marcel).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

2e tour (choix). Colc (Joseph).
3e tour (choix). Forestier (Paul).
4e tour (ancienneté). Ledieu (René).

II. — MILITAIRES DE STATUT LOCAL

Infanterie.

AFRICAINS

Au grade d'adjudant.

Le sergent-chef 2e catégorie:

30317 Samba Coulibaly, 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

Au grade de sergent-chef.

Les sergents 1re catégorie:

30191 Massa Coulibaly, 3e régiment de tirailleurs sénégalais.
39599 Houedanou, 4e régiment d'infanterie coloniale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 décembre 1951: page 12930, Service des matériels et bâtiments, au grade d'adjudant, rayer: « 3e tour (choix). Aucher (Marcel-Henri-Jules) (libéré) » (le reste sans changement).

Nomination de sous-officiers (armée de l'air, active).

Additif à l'ordre de nomination du 1er mars 1952:

Au grade d'adjudant-chef.

CORPS DU PERSONNEL NAVIGANT

Pilote.

Après: « Chapon (Marcel) », ajouter: « Benoît de Nyvenheim (Guy) ».

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs des sous-officiers appartenant aux armes et services gérés par la direction du personnel militaire de l'armée de terre.

(Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs à la date du 1er janvier 1952, inséré au *Journal officiel* du 15 janvier 1952, page 601 et suivantes.)

Les chefs de corps et de services devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder à toutes les vaccinations réglementaires pour le personnel désigné reconnu apte physiquement;

2° Faire bénéficier ce personnel de la permission complète de départ colonial.

I. — MAINTENANCE DE JUIN 1952.

A. — Infanterie.

Adjudants-chefs.

Rollet (A.), 93e R. I.
Senet (F.), 7e R. T. A.
Thore (R.), C. C. 43e 1/2 B. I.
Zickenheiner (P.), 43e B. I.
Maletto (S.), 22e B. C. A.
Almont (C.), 9e B. T. M.
Naudet (A.), 30e B. C. P.
Acquaviva (A.), 1er R. T. A.
Maini (A.), 21e B. C. P.
Barron (G.), compagnie E. M. des T. C., Paris.
Bransteder (N.), 46e B. I.
La Puente (F.), 2e R. T. A.
Forzy (C.), B. T. M. I. A., Maroc.
Grammont (R.), école polytechnique.
Verdeau (G.), 8e B. C. P.
Darbourg (J.), 26e R. I.
Viricel (A.), S. E. P. R., 8e R. M.
Troiville (R.), 26e R. I.
Grugeon (J.), centre mobilisateur, Vincennes.
Gellie (H.), 5e R. I.
Jeandin (R.), C. I. A., Vienne.
Esling (R.), C. A. R. n° 2.

Adjudants.

Gérard (J.), 152e R. I.
Bordes (R.), 1er R. T. A.
Bigot (J.), C. C. 43e 1/2 B. I.
Guyot (R.), 2e R. T. M.
Gruber (J.), 5e R. T. M.
Gervais (F.), 5e compagnie des services.
Blanc (M.), E. N. E. P. M., Pau.
Vollin (H.), E. S. O., Saint-Maixent.
Dubernet (L.), 15e B. C. A.
Barbazin (R.), 3e B. Z.
Giry (H.), 3e B. Z.
Morel (R.), camp de Mediouna.
Fèvre (M.), 2e B. C. P.
Humblot (R.), E. S. O., Cherchell.
Dumont (L.), 13e B. C. A.
Simon (A.), C. S. F. A., Vincennes.
Leroy (H.), E. A. I., Saint-Maixent.
Bastien (R.), E. A. I., Saint-Maixent.
Mathiaud (R.), 2/99e R. I. A.
Uguen (C.), 19e B. C. P.
Trouilh (J.), 93e R. I.
Perera (L.), 151e R. I.
Eschbach (G.), 151e R. I.
Guitard (P.), 151e R. I.
Porterat (A.), C. A. R. n° 1.
Huganet (V.), 11e R. I. P. C.
François (R.), 36e R. I.
Revaillier (A.), E. M. P., Billon.
Levalleux (R.), 43e B. I.
Marx (G.), S. E. P. R., 6e R. M.
Bonneau (J.), 3e B. Z.

Sergents-majors.

Guilhem (J.), 9e B. T. M.
Provost (A.), 2e R. T. M.
Orts (A.), C. A. R. n° 9.
Mazzanti (R.), 1er E. R. T.
Legros (L.), 29e B. C. P.
Marquaille (L.), 9e B. Z.
Zamperini (J.), 152e R. I.
Perrin (M.), 92e R. I.
Augris (H.), 3e R. T. A.
Desbat (R.), 15e B. C. A.
Vantornout (A.), B. C. 99e 1/2 R. I. A.
Billaud (R.), 7e R. T. A.
Jougnot (E.), B. C. 27e 1/2 B. I.
Caron (J.), 2e B. C. P.
Vincent (M.), D. C. I., Versailles.
Guigon (A.), 20e B. C. P.
Kerfyser (M.), 5e R. T. M.
Blanchard (E.), 151e R. I.
Rizon (A.), 126e B. I.

Sergents-chefs.

Gourvennec (J.), C. A. R. n° 3.
Panzani (A.), C. A. R. n° 103.
Toyer (G.), C. A. R. n° 1.
Vanthuyne (L.), 1er R. T. M.
Ruiz (F.), 2e R. T. M.
Radou (A.), 4e R. T. T.
Fraticelli (A.), 2e R. T. M.
Coja (G.), C. A. R. n° 1.
Bouscarle (J.), 46e B. I.
Chesny (M.), 1er B. C. P.
Gravisse (R.), 2e B. C. P.
Authier (J.), 8e B. Z.
Masson (A.), 126e B. I.
Vidal (R.), 151e R. I.
Lecomte (M.), 7e B. C. A.
Clape (R.), 93e R. I.
Rimoux (M.), C. I. O. A., Arzew.
Carrière (P.), G. S. E. E. M. S.
Petit (R.), S. E. P. R., 4e R. M.
Yvin (J.), 1er R. I.
Cornier (M.), 67e B. I. P.
Dutertre (G.), 5e compagnie des services.
Hainy (G.), E. S. O., Strasbourg.
Sirot (M.), base transit Cherbourg.
Beauleret (M.), 26e R. I.
Cazy (H.), 30e B. C. P.
Lechon (J.), 1er R. I.
Favreau (M.), 9e B. Z.
François (G.), école nationale de tir, Versailles.
Breton (E.), 5e compagnie des services.
Lemoing (G.), 22e B. C. A.
Louis (G.), centre mob. Orléans.
Carlouet (J.), 26e R. I.
Ghersi (R.), 7e R. T. A.
Bardet (L.), 6e R. T. M.
Richard (M.), 1er B. C. P.
Sampy (R.), 151e R. I.
Du Pré (A.), C. A. R. n° 7.
Febvet (R.), 13e B. C. A.
Durand (L.), E. M. P. Autun.

Grosjean (G.), G. S. E. E. M. S.
Pouilly (E.), 1er E. R. T.
Clodel (A.), 1er R. T. A.
Triaulaire (P.), 29e B. C. P.
Delavigne (M.), 93 R. I.
Papot (L.), 93e R. I.
Sumday (A.), 151e R. I.
Ponthou (J.), base militaire, Marseille.
Mareine (L.), 26e R. I.
Fraboulet (E.), 26e R. I.
Theveny (P.), 26e R. I.
Fournier (F.), 3e B. Z.
Godard (S.), 67e B. I. P.
Michalak (J.), 46e B. I.
Pradel (R.), 152e R. I.
Pesenti (G.), 3e B. Z.
Maurice (M.), 8e B. Z.
Migeot de Baran (F.), 1/99e R. I. A.
Bos (P.), 3e B. Z.

Sergents.

Ansardi (A.), C. A. R. n° 9.
Bachasson (R.), E. S. O. Strasbourg.
Blin (S.), 3e B. Z.
Bourg (G.), C. A. R. n°1.
Chauvet (P.), 5e R. T. M.
Coudret (R.), 7e R. T. A.
Crepier (M.), D. C. I., Versailles
Gerold (C.), C. A. R. n° 1.
Klein (H.), C. A. R. n° 6.
Leparoux (F.), 41e R. I.
SNP Moktar ben Ali, 3e R. T. A.
Schmitt (A.), C. A. R. n° 6.
Vidal (L.), C. A. R. n° 5.
Aggoun (A.), 4e R. T. T.
Ramon (A.), 13e B. C. A.
Duflis (R.), 13e B. C. A.
Fosse (G.), 25e B. C. A.
Adnot (A.), 3e B. I. L. A.
Bouhet (J.), E. S. M. et E. M. I. A.
Marais (G.), 4e B. I.
Toteff (H.), 29e B. C. P.
Decatoire (P.), 16e B. C. P.
Charlet (R.), 11e B. C. A.
Richard (A.), 126e B. I.
Le Borgne (M.), C. A. R. n° 6.
Mauboussin (M.), 1er R. I.
Jacquin (G.), 22e B. C. A.
Causse (C.), 15e B. C. A.
Carrère (G.), 14e R. I. P. C.
Mourlaas (O.), 25e B. C. A.
Roth (C.), 26e R. I.
Cariou (J.), 41e R. I.
Lambert (L.), 25e B. C. A.
Gana (F.), 4e R. T. M.
Coulon (G.), 126e B. I.
Stablo (J.), 46e B. I.
Herman (L.), 46e B. I.
Klein (W.), 13e B. C. A.
Galliari (G.), 27e B. C. A.
Richard (G.), 41e R. I.
Camus (B.), 93e R. I.
Geslin (R.), 41e compagnie Q. G.
Nedelec (E.), C. A. R. n° 1.
Pouhet (A.), 41e R. I.
Nainville (R.), 93e R. I.
Lagadec (A.), 41e R. I.
Lerbey (J.), 3e B. Z.
Delmas (E.), C. A. R. n° 6.
Eck (C.), C. A. R. n° 2.
Delobelle (J.-B.), 46e B. I.
Ballue (J.-P.), 43 B. I.

MUSICIENS

Adjudant-chef.

Rimbert (A.), 92e R. I.

Adjudant.

Jorquera (F.), 46e B. I.

Sergents-chefs.

Maillet (M.), 22e B. C. A.
Hebant (A.), 93e R. I.
Pietot (J.), 35e R. I.

Sergent.

Sourdeau (R.), 4e R. T. T.

MAITRES D'ARMES

Sergents-chefs.

La Campagne (J.), E. N. E. P. M., Pau.
Miegeville (B.), 35e R. A. L. P.

B. — Arme blindée et cavalerie.

Adjudants-chefs.

Dechappe (G.), 8e R. C. A.
Chougny (F.), 6e dragons.
Masson (G.), 4e R. C. A.
Seauvy (M.), 501e R. C. C.
Angosto (T.), E. M. G. B. 4e F. F. A.
Wagner (G.), 31e dragons.
Mandery (J.), 6e cuirassiers.
Milot (R.), 1er R. C. A.
Gras (H.), 1er R. S. M.

Adjudants.

Gauchois (E.), 2e R. C. A.
Mourges (P.), 8e cuirassiers.
Tastard (H.), 3e hussards.
Loiseau (H.), 6e dragons.
Dumez (P.), E. A. A. B. C., Saumur.
Galli (R.), S. E. P. R., Maroc.
Alliaga (J.), 6e cuirassiers.
Bernon (R.), 6e cuirassiers.
Lepri (O.), 2e cuirassiers.
Vayriot (E.), 8e hussards.
Buissonnière (G.), G. S. E. E. M. S., Paris.
Miraillet (E.), 1er E. R. T.
Schutz (J.), 1er dragons.
Maurer (L.), 4e cuirassiers.
Morel (A.), 7e G. S. A.

Maréchaux des logis-majors.

Poveda (C.), 7e R. C. A.
Legru (E.), 9e R. C. A.
Mary (L.), 5e R. C. A.
Delcourt (R.), 7e G. S. A.
Cosson (P.), 1er R. S. M.
Flamand (M.), 1er R. S. M.

Maréchaux des logis chefs.

Spinaccia (E.), 6e cuirassiers.
Saint-Martin (A.), 30e dragons.
Forest (C.), 30e dragons.
Le Bot (G.), 9e R. C. A.
Latrasse (R.), C. A. R. n° 2.
Le Chetti (J.), 11e cuirassiers.
Tardy (J.), S. E. P. R., 1re région.
Bienvenu (A.), 2e R. S. A.
Chapelet (J.), 7e R. C. A.
Horn-Hatrisse (B.), 6e dragons.
Brun (G.), 6e dragons.
Taron (A.), 6e dragons.
Cornet (J.), 1er cuirassiers.
Tresson (C.), 12e cuirassiers.
Petit (R.), 6e dragons.
Chaignaud (R.), 3e R. S. A.
Eurin (J.), 8e hussards.
Gouwy (R.), 503e R. C. C.
Chaila (A.), 7e cuirassiers.
Anglade (L.), S. E. P. R., 5e région.
Lacroix (A.), 7e G. S. A.
Esquerre (C.), E. A. A. B. C., Saumur.
Richard (J.), D. I. M. de Marseille.
Mathey (R.), 8e R. C. A.
Thomasso (A.), 8e R. C. A.
Deflandre (R.), 9e R. C. A.
Cazenave-Tapie (A.), 2e cuirassiers.
Lomont (R.), 12e dragons.
Cateau (M.), 1er R. C. A.
Rago (V.), 4e R. S. M.
Delmas (J.-P.), 2e hussards.
Billy (A.), 3e hussards.
Schaal (J.), 503e R. C. C.
Daudin (B.), 8e dragons.
Turlay (J.), 8e cuirassiers.
Chabas (F.), 6e cuirassiers.
Cornuet (H.), 2e R. C. A.
Lafay (A.), 6e cuirassiers.
Rodarie (P.), 6e cuirassiers.
Spinosi (T.), 8e cuirassiers.
Vavon (F.), 2e R. C. A.
Dagos (G.), 7e cuirassiers.
Cat (R.), 2e R. C. A.
Schlageter (J.), 8e cuirassiers.
Moissenet (A.), 8e cuirassiers.
Viou (R.), 8e hussards.
Fèvre (F.), 8e hussards.
Coq (A.), 2e cuirassiers.
Calmus (H.), 4e cuirassiers.
Briol (E.), 11e R. C. A.

Maréchaux des logis.

Guedon (C.), 8e cuirassiers.
Berbett (R.), C. A. R. n° 6.
Gotty (P.), 6e cuirassiers.
Alech (G.), 11e cuirassiers.
Hellec (J.), 8e hussards.
Artel (P.), 3e R. S. A.
Marchal (M.), 9e R. C. A.
Dessoy (P.), 30e dragons.
Roser (C.), 2e R. S. A.
Lebreux (G.), 1e R. S. M.
Sequer (G.), 4e R. S. M.
Debras (R.), 2e R. S. A.
Orru (M.), 9e R. C. A.
Bentaleb (B.), 2e R. C. A.
Climent (A.), 2e dragons.
Millet (G.), 8e cuirassiers.
Eberhart (H.), 12e cuirassiers.
Virlogeux (J.), 12e dragons.
Verge (G.), 30e dragons.
Maganuco (G.), 12e dragons.
Beaudet (R.), 11e R. C. A.
Kutz (L.), 4e R. C. A.
Guerin (J.), 4e cuirassiers.
Garnier (B.), 503e R. C. C.
Leyx (A.), 8e dragons.
Saurois (M.), 8e dragons.
Fourgeaud (M.), 8e dragons.
Barbereau (M.), 8e dragons.
Danneville (M.), 3e R. C. A.
Vescovali (R.), 12e R. C. A.
Guedj (D.), E. A. B. C., Alger.
Claverie (M.), 3e R. C. A.
Roustan (C.), 6e R. C. A.
Guitard (F.), 12e cuirassiers.
Nozières (E.), 1er R. S. M.
Théodore (L.), 6e R. C. A.
Bontemps (E.), 6e cuirassiers.
Desvignes (J.), 9e R. C. A.
Helderle (M.), 3e R. C. A.
Chauvière (A.), 12e cuirassiers.
Furteau (A.), 3e R. S. A.
Anicaux (R.), 3e R. C. A.
Beausoleil (J.), 4e R. C. A.
Grippari (H.), 12e cuirassiers.
Ménard (A.), 6e dragons.
Palacin (J.), 1er R. C. A.
Legendre (G.), 4e R. S. M.
Sarda (R.), 8e cuirassiers.
Vaneeckhout (J.), 31e dragons.
Goyer (P.), 1er R. C. A.
Vicherat (J.), 1er R. S. M.
De Souza (J.), 4e R. S. M.
Maurant (P.), 3e R. S. A.
Trotel (H.), 4e cuirassiers.
Chevallier (J.), 8e R. C. A.
Blériot (R.), 5e dragons.
Dury (P.), 8e R. C. A.
Pingenot (M.), 8e cuirassiers.
Faivet (L.), 30e dragons.
Nizet (P.), 4e cuirassiers.

C. — Artillerie.

Adjudants-chefs.

Jamart (L.), 61e R. A. A.
Hoff (P.), E. A. A.
Barbareau (R.), E. A. A.
Lemarquis (J.), 8e R. A.
Schwob (C.), 2/21e R. A.
Baillet (G.), 453e G. A. A.
Brochery (G.), 67e R. A.
Arnaud (H.), 65e R. A.
Vassal (P.), 93e R. A.
Sauton (M.), E. T. A. P.
Crestey (M.), Cdt Art. 1er D. B.
Loillier (M.), 421e R. A. A.
Soual (M.), D. I. M. Marseille.
Delaune (S.), 10e R. A. A.

Adjudants.

Houzet (F.), C.P.T.A.A.
Berthe (R.), 452e G.A.A.
Gutierrez (E.), 60e R. A.
Richard (R.), 25e R.A.
Balmas (G.), 65e R.A.
Daubie (G.), S.E.P.R., 6e R.M.
Noslier (G.), 12e R.A.
Jullian (R.), S.E.P.R., 8e R.M.
Travers (G.), 402e R.A.A.
Valladon (C.), 12e R.A.
Jacquenot (R.), 68e R.A.
Kellerhals (J.), 64e R.A.
Briola (A.), 2/24e R.A.
Marquant (R.), 453e G.A.A.
Wagner (J.), 8e R.A.
Douchet (E.), 453e G.A.A.
Depardon (A.), 64e R.A.

Maréchaux des logis-majors.

Baup (J.), 12e R.A.
Rynen (G.), 454e G.A.A.
Bourye (R.), 401e R.A.A.
Daglau (A.), 12e R.A.
Cerdan (L.), G.A.O.A. 3.

Maréchaux des logis chefs.

Boillon (C.), 2/21e R.A.
Bandilian (D.), 93e R.A.
Padilla (R.), 405e R.A.A.
Durand (L.), 64e R.A.
Fauvelet (A.), 405e R.A.A.
Cazenave (J.), 403e R.A.A.
Eyroi (J.), E.A.A.
Feliziani (E.), 454e G.A.A.
Rivasseau (G.), 33e R.A.
Martini (A.), 32e R.A.
Jeanin (P.), 477e G.A.A.
Stricker (C.), 1re R.A.
Goumon (J.), 64e R.A.
Prieux (G.), E.A.A.
Péan (H.), 601e B.E.F.
Nicollet (M.), 32e R.A.
Renard (M.), E.A.A.
Poure (I.), 406e R.A.A.
Waresi (A.), 401e R.A.A.
Richard (E.), 60e R.A.

Maréchaux des logis.

Deninger (S.), 61e R.A.A.
Gaudeix (G.), 62e R.A.
Tissot (R.), C.A.R. N° 6.
Casaux (R.), 1er R.A.

Gosles (J.), 16e R.A.
Suhas (J.), E.A.A.
Pierre (J.), 68e R.A.
Luigi (D.), 19e R.A.
Giet (B.), 32e R.A.
Pasotto (R.), 25e R.A.
Jacquet (G.), 32e R.A.
Pruvost (D.), 453e G.A.A.
Laqua (A.), 19e R.A.
Marichard (L.), 25e R.A.
Joly (A.), 8e R.A.
Bernoux (J.), 8e R.A.
Monti (N.), 405e R.A.A.
Gland (R.), 1er R.A.
Amathieu (C.), 2/21e R.A.
Antoniotti (A.), 405e R.A.A.
Lefebvre (L.), 68e R.A.
Legret (R.), 401e R.A.A.
Sylvain (D.), 403e R.A.A.

D. — Train.

Adjudants-chefs.

Kairé (D.), 41e Ce Q.G.
Laumeau (R.), G.T. 507.

Adjudants.

Abrant (R.), 121e R.T.
Chenet (A.), 1er C.S.T.
Berlon (R.), 121e R.T.
Regan (R.), 9e C.R.T.
Antoine (J.), G.T. 512.
Basset (F.), C.C.R. 251.

Maréchaux des logis-majors.

Rabou (G.), G.T. 308.
Laverre (R.), 121e R.T.

Maréchaux des logis chefs.

Clays (P.), G.T. 509.
Granger (P.), 25e E.T.
Gehin (R.), 25e E.T.
Muller (P.), 52e Ce Q.G.
Lefranc (J.), C.A.R. N° 8.
Druinot (M.), 28e E.T.
Marcellin (G.), 122e E.R.G.T.
Jovin (L.), 43e Ce Q.G.
Paris (F.), 41e Ce Q.G.
Guillot (R.), 122e E.R.G.T.
Raimbault (M.), 121e R.T.
Tourne (M.), C. I. S. S., Wiesbad
Brothier (E.), 102e Ce Q. G.
Dumoulin (E.), 132e E. T.
Champollion (M.), C. D. T. 21.
Guillot (J.), G. C. R. 601.

Maréchaux des logis.

Roux (J.), 9e C. R. T.
Labadie (A.), base transit, Cherbourg.
Torok (M.), G. T. 508.
Henry (R.), 28e E. T.
Nicolas (D.), C. A. R. n° 6.
Merceron (A.), 121e R. T.
Andreucci (R.), G. C. R. 601.
Clery (M.), G. C. R. 601
Arnaud (A.), G. C. R. 602
Guyonnet (B.), C. A. R. n° 4.
Tremel (Y.), base transit, Cherbourg.
Duval (A.), 1er E. R. T.
Faivre (G.), 34e Ce de camp.
Loisel (J.), E. A. T. Tours.
Rohrbacher (R.), G. T. 512.
Cordier (A.), 6e C. R. T
Castella (G.), C. C. R. 285.
Bernin (A.), E. A. T. Tours.
Varnier (J.), 28e E. T.
Herbillon (M.), G. T. 530.
Davoine (C.), C. D .T. 23.
Radouan (H.), Centre Mob Sarralbe.
Reussec (A.), 1er E. R .T.
Leroux (G.), C. C. R. 253.
Rocher (J.), E. A. T. Tours.
Letiec (L), 122e E. R. G. T.
Aupic (C.), 129e E. R. G. T.
Loiseau (M.), 85e Ce Q. G.
Bomparet (L.), E. A. T. Tours.
Moressee (M.), 33e Ce de camp.
Masson (L.), 1er E. R. T.
Dupir (J.), 123e E. R. G. T.
Ornetti (J.), 1er E. R. T.
Khalifa (B.), 27e E. T.
Morsli (M.), 27e E. T.
Fourteau (C.), 4e C. R. T.
Pluchart (M.), 129e E. R. G. T.
Esquerre (J.), E. A. T. Tours.
Guyot (G.), G. T. 527.
Martin (G), G. T. 527.
Tresson (A.), G. C. R. 601.

E. — Transmissions (arme).

Sergents-majors.

Bel-Viva (P.), 33e R. T.
Moreau (G.), 41e R. T.

Sergent-chef.

Rodriguez (J.), 40e B. T.

Sergents.

Grillard (C.), C. A. R. n° 4.
Benoual (R.), 38e R. T.
Bonnet (G.), 38e R. T.
Floch (Y.), Gret, Tunisie.
Voisine (R.), 105e C. M. T.
Lefèvre (J.), 38e R. T.
Beal (A.), 45e R. T.
Saludas (G.), 23e B. T.
Billot (P.), 45e R. T.
Freze (J.), 148e B. T.
Morandini (L.), Gret n° 10.
Segui (C.), 45e R. T.
Lebedieff (N.), 45e R. T.
Le Lann (J.), 45e R. T.
Aouragh (M.), 41e R. T.
Feliala (J.), Gret, Tunisie.
Boulet (M.), 11e R. T.
Becquet (A.), 41e R. T.
Rouast (G.), 148e B. T.
Durand (J.), E. A. T. Sète.
Debaisieux (J.), E. A. T. Sète.
Brady (P.), 49e B. T.
Federoff (S.), 45e R. T.
Pradier (J.), E. A. T., A. F. N.
Jean-Baptiste (A.), 41e R. T.
Monet (F.), E. A. T., A. F. N.
Boulefa (M.), 45e R. T.
Thiery (Y.), 47e R. T.
Falcoz (F.), 45e R. T.
Gallineau (R.), 45e R. T.
Casala (G.), 45e R. T.
Lorquin (J.), 42e R. T.
Duchesne (M.), 42e R. T.
Fontaine (G.), 8e R. T.
Bessonat (M.), Gret n° 8.

MUSICIENS

Sergents.

Durand (H.), 8e R. T.
Sicco (J.), 8e R. T.

F. — Cadre des agents de chancellerie.

Adjudants-chefs.

Dulcin (R.), E. M. A.
Verron (G.), B. T. M. I. A., Bordeaux.
Labalette (A.), E. M. 7e R. M.
Larrazet (P.), S. S. Bordeaux.
Couturier (L.), S. G. P. D. N.
Quantin (G.), E. M. A.
Cau (L.), Autriche.
Mariotti (E.), E. M. C. C. F. F. A.
Molet (J.), D. P. M. A. T.
Oberlin (J.), E. M. 1er C. A.
Bonningues (R.), E. M. A.
Rassemusse (G.), E. M. subdivision Paris
Mauduit (R.), E. M. 1re R. M.
Alfonsi (A.), E. M. subdivision Corse

Adjudants

Bordegaray (P.), S. G. P. D. N.
Castera (S.), E. M. division Marrakech.
Lacourt (E.), E. M. 5e R. M.
Hennet (H.), E. M. 1re R. M.
Girard (M.), cabinet S. E. G.
Darribas (R.), E. M. 2e C. A.
Durand (L.), B. G. Sarrebrück.
Martin (A.), E. M. subdivision Paris.
Genay (G.), E. M. 6e R. M.
Gendre (M.), E. M. subdivision Angoulême.
Baxerres (L.), E. M. 5e R. M.

Sergents-majors.

Hirsch (A.), E. M. secteur français Berlin.
Boj (G.), inspection forces T. M. A., A. F. N.
Panagis (P.), base militaire transit 1A, Maroc.
Gianviti (H.), base militaire Marseille.
David (A.), base militaire Marseille.
Raymond (M.), E. M. division Oran.
Caujolle (G.), E. M. C. C. F. F. A.
Thirot (L.), service financier, Allemagne.
Cinctract (L.), B. G. Lindau.
Lotteri (A.), D. G. T. M. Alger.

Sergents-chefs.

Marty (A.), B. A. C. F. M. et T. O. A.
Lepers (M.), E. M. subdivision Lille.
Bertinaria (R), E. M. du C. S. T. M.
Tatoueix (L.), S. C. A. S. F. A.
Cortale (H.), base militaire Marseille.
Jaussoin (J.), B. G. Philippeville.

G. — Cadre des agents des corps de troupe.

Adjudants-chefs.

Luxembourg (L.), C. E. T. Hagueneau.
Pernot (P.), E. M. P. Autun.
Saturnin (F.), B. A. C. F. T. Tunis.
Lacaze (E.), C. A. R. n° 5.
Gotte (A.), S. E. P. R. Lille
Trelluyer (P.), prytanée militaire.
Reynaud (A.), C. A. R. n° 8.

Adjudant.

Prevost (J.), G. S. E. E. M. S., Paris.

Sergents-majors.

Levêque (R.), D. P. M. A. T.
Piloy (L.), E. M. E., Hériot.

II. — MISES EN ROUTE

Les sous-officiers ci-dessus désignés devront rejoindre les centrales de rassemblement dans les conditions suivantes:

a) Le personnel en provenance de la métropole, d'Allemagne, d'Autriche et d'Afrique française du Nord prenant sa permission de départ colonial en métropole en Allemagne ou en Autriche *rejoindra impérativement le 3 juin 1952 le D. I. M. de Marseille.*

b) Le personnel en provenance de la métropole, d'Allemagne, d'Autriche et d'Afrique française du Nord prenant sa permission de départ colonial en Afrique française du Nord devra, *à partir du 1er juin* 1952, être en mesure de répondre à la convocation de la direction générale des transports militaires en Afrique française du Nord (Alger) pour rejoindre la base d'embarquement.

A cet effet, les chefs de corps et de services adresseront à cette direction, *avant le 1er mai* 1952, les noms, prénoms, grades et adresses complètes en Afrique française du Nord des sous-officiers prenant leur permission de départ colonial sur ce territoire; un exemplaire de cette correspondance *sera obligatoirement adressé à la D. P. M. A. T. (5e bureau)* à titre de compte rendu. Toutes modifications aux renseignements fournis seront également signalés, dans les moindres délais, à la direction générale des transports militaires en Afrique française du Nord (Alger) en même temps qu'à la D. P. M. A. T. (5e bureau).

NOTA. — Les chefs de corps et de services sont responsables de la stricte application des présentes prescriptions, en particulier en ce qui concerne le *respect des dates fixées.*

Il est rappelé aux chefs de corps et de services qu'un exemplaire de l'état nominatif modèle I, de tout le personnel désigné ci-dessus doit être obligatoirement adressé, *par voie aérienne*, directement et d'urgence au général d'armée, commandant en chef (état-major, bureau du personnel, 3e section), à Saïgon.

Cet état établi sur format 13,5×21, conformément au modèle défini au *B. O.*, p. p. 1949, pages 5957 et 5958, doit être exactement rempli et les renseignement qui y sont portés, contrôlés avec soin.

Liste, par ordre de mérite, des candidats déclarés admis, après examen, aux pelotons d'élèves officiers de réserve, à la suite du peloton préparatoire (6e promotion, 1re fraction).

(Décision ministérielle n° 911/EMP/5 en date du 11 mars 1952.)

I. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR (CADRE NAVIGANT)

(Elèves pilotes.)

MM. Goguey (Pierre-F.), Levrier (Guy-L.), Le Roux (René-E.), Vernière (Raymond-H.), Bergonier (Henri-M.), Delarocque (Roger-A.), Breton (André-J.-A.), Levy (Maurice-E.-P.), Fruh (Gérard-J.-M.).

II. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR (CADRE SÉDENTAIRE)

a) *Sécurité aérienne.*

MM. Bergougnan (Simon-P.-R.-G.), Pazzagli (Paul-L.-J.), Cabe (Robert-E.), Auzols (Raymond-P.), Castellan (Jacques-E.), Gonzalez de Gaspard (Pierre-E.-J.), Roque (René-J.-C.), Raynaud (Jean-Claude), Arruartena (Joseph).

b) *Contrôle des opérations aériennes.*

MM. Freyche (Michel-G.), Gontard (René-H.), Galland (Jacques), Le Berre (Guy-C.-C.), Guerquin (Germain-V.-J.), O'Iviéro (Maurice-R.-H.), Galzy (Jean-J.), Hennion (Jean-Pierre-G.-A.), Vanhée (Pierre-F.-J.), Diwo (Bernard-J.), Valeix (Louis-G.-M.), Jeanjean (Pierre-A.-V.).

c) *Artillerie de l'air.*

MM. Turmel (Henri-F.-J.), Hilaire (Yves-M.-J.), Thibault (Gérard-M.), Lecoq (Bernard), Doré (Roger-L.-G.), Maihlas (François-M.-C.), Laudrin (René-Y.), Eber (Louis-E.), Dubs (François-M.-J.), Lucius (Thierry-D.), Sieskind (Manuel), Testevuide (Guy-H.).

d) *Génie de l'air.*

MM. Louboutin (Robert-J.-R.), Hinschberger (Félix-P.-L.-M.), Damolle (Fernand-E.), Weber (René-G.), Denisse (Michel-Y.-C.).

e) *Exploitants des transmissions.*

MM. Lépagnol (Michel-H.), Dumont (Jacques-A.-A.), Tromparent (René-P.-C.), Beranger (Jean-F.-P.), Puech (Raymond-J.-C.), Morineau (Michel-C.-P.), Vanhoove (Pierre-Y.-J.), Ledrux (Etienne-M.-B.), Ollivier-Lamarque (Bernard-J.), Dieve (Gérard-R.).

f) *Chiffre.*

MM. Legrand (Jean-Louis), Marbaix (Yves-A.), Bernard (Jacques-A.-A.), Oppenheim (David-F.-T.), Boussageon (R.-F.).

g) *Psychotechniciens.*

MM. Hosotte (Adrien-M.), Grzybowski (Alain-J.-M.), Schneider (Jean-R.-C.), Cuisenier (Jean-H.-E.).

h) *Interprétateurs photos.*

MM. Trouvé (Philippe-G.-M.), Vuillermoz (Claude-E.), Tzitron (Georges), Brasseur (Robert-L.), Nyssen (René-J.-A.), Riché (Philippe-F.-M.).

III. — CORPS DES OFFICIERS MÉCANICIENS DE RÉSERVE DE L'AIR

MM. Chabrolles (Lucien-M.), Baude (Gervais.-S.), Blanluet (Jack-E.), Briffod (Georges-F.-M.), Bonhoure (René-V.), Deraet (Jean-C.-E.), Tallon (Jacques-A.-F.), Liber (Marcel-P.), Olivier (Jean-A.), Lurie (Robert-J.-P.), Provou (Pierre-E.-H.), Delaunoy (Robert-H.), Béjuit (Paul-L.-M.), Pellegrin (Yves-R.-J.), Loger (Claude-H.-F.), Zech Georges-H.), Laury (Jacques-C.-E.), Marcus (Guy-R.), Rozard (André-J.-H.), Oger (Pierre-P.-G.), Vigneron (Edmond-J.-E.), Sarkissian (Paul), Bernard (André-M.-E.-A.), Dubus (Michel), Caudan (Louis-L.), Démaret (Michel-A.), Delasalle (Michel-J.), Pélabon (Jacques-M.), Souillot (Jean), Baux (Edmond-V.-M.), Leclerc (Pierre-E.), Beque (Aimé-D.), Assadourian (Alexandre-G.), Grand (Georges-J.-L.), Gioan (Robert-L.), Wagner (Pierre), Beaulieu (Jean-R.), Ben Hamou (Fernand), Vallet (Louis-E.-S.), Guillaume (Pierre-M.).

IV. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'AIR

a) *Officiers administratifs.*

MM. Feunteun (Jean-J.-F.), Berton (Daniel-A.), Colc (Yves-G.), Jacquin (François-P.-E.), Moreau (Daniel-G.), Horta (Paul-J.), Tanneau (Henri), Thomas (Gilbert), Guilbaud (Jean-E.), Imbert (Francis-P.-A.), Delorme (Jean-J.-S.), Hallart (Guy-L.-R.), Cognet (Maurice-P.-A.), Voydie (Auguste-A.-R.), Jeannot (Georges-A.), Michel (Bernard-J.), Gonzalez (Manuel), Sapp (Jean-Louis), Perrin (Marcel-G.), Merlier (Maurice-P.-E.), Vercelleto (Louis-V.), Caldagués (Michel-M.-G.-E.), Gilbert (Daniel-L.-L.), Richard (Philippe-J.), Dagais (Henri-E.), Chariot (Pierre-C.), Peytavin (Robert-L.), Fabre (Jacques-J.-L.), Savard (Jean-R.), Patanchon Pierre), Hatton (Robert-G.), Portelli (Michel-C.-F.), Marichal (René),

b) *Officiers d'encadrement.*

MM. Paris (Michel-V.), Beyaert (Joseph-R.), Clop (Georges-P.-A.), Pinçon (Jean-Claude-P.-F.), Mirouze de Lène (Serge-J.-L.), Fournier (Marcel-R.-P.), Merviel (Claude-J.), Usclat (Jean-E.-A.), Boenigen (Raymond-J.), Bonacorsi (Pierre-A.-G.), Gleizal (Gilbert-L.), Castille (Jean-H.-P.), Charriau (André), Crouzet (Francis-J.-L.), Schembri (Guy-M.-J.), Salleges (Serge-M.-J.), Devianne (Gabriel-J.-G.), Dubiez (Paul), Martin (Emile-J.-M.), Champion (Michel-M.-M.), Caullet (Pierre-A.), Renouf (André-L.-G.), Chovet (Jean-M.-J.-J.), Jetzer (Marcel), Exertier (Jean-F.), Le Borgne (Yves-M.), Lanquetin (Marcel), Biancale (Pierre-A.-R.), Jardinier (Jean-P.), Saindrenan (Yves-F.-M.), Arouch (Jacques-J.-M.), Casile (Jean-P.).

c) *Sécurité aérienne.*

MM. Orio (Georges-R.), Masquelier (Pierre-F.-J.), Bastard-Rosset (Firmin-J.), Bertholat (Pierre-L.), Pescayre (André-P.-L.), Bourbousson (Robert-A.-G.), Commeyras (André-L.), Boulanger (Pierre-A.-H.), Coldefy (Claude-J.-E.), Bouissière (Robert-J.-Y.), Dumont (Jean-Claude), Pochulu (Pierre-M.-G.), Destrac (Paul-J.), Foulquié (André-J.-L.), Cavaillé (Armand-M.-E.).

d) *Contrôle des opérations aériennes.*

MM. Ringenbach (Pierre-J.-M.), Pessina (Henri-C.), Aillot (Jacques-H.), Gauge (Paul-D.), Habouzit (Louis-M.-J.), Homberg (Alois-P.), Mollereau (Roger-N.), Cazeneuve (Jacques), Durand (Lucien-L.-F.), Roumier (Bernard-C.), Maillot (Jacques-A.-L.), Renaud (Jean-Marie), Parpentigny (Charles), Michaud (Louis-M.), Dangeville (Pierre-A.), Rigoulet (Joseph-M.), Sarthou (Jean-Paul), Bruchner (Claude-L.-E.), Pinatel (Louis-M.-A.), Varénas (Jean-L.), Vacca (Georges-L.), Williot (René-P.), Joubé (Jean-C.-C.), Darier (Jean-C.-L.), Dudon (Roger-E.), Waayeret (Daniel-J.-G.), Dessoudres (Jacques-V.), Guégo (Hugues-A.), Sebilleau (Claude-P.-M.), Moëc (Jean-H.-M.), Barquissau (Gilbert-C.), Becquet (Pierre), Cassoulet (Henri), Llorens (Georges), Villemagne (André-J.), Gouillardon (Jean-Claude), Lecca (Bernard-F.), Hiriart (Pierre-E.-C.), Bernard (Michel-J.-H.), Coppolani (Georges-J.-A.), Manton (Pierre-D.-M.), Guédé (Jacques-L.-A.), Guy (Bernard-V.-C.), Bigando (René-N.), Bennasar (Jean-Marc), Bernard (Paul-M.-E.), Mole (Claude-R.-J.).

e) *Artillerie de l'air.*

MM. Moussafir (Claude-M.), Lefebvre (Claude-A.), Caron (Aristide-L.), Lespiaucq (Pierre-G.), Thuaire (Jean-G.-M.), Racine (Jacques-E.-J.), Puiseux (Marc-J.-J.), Giraud (Philippe-N.), Jouhannaud (Michel-M.), Pollicand (Gérard), Vergnolle (Pierre-G.), Deronne (Max-F.), Le Drû (Guy-V.), Belœil (Gilles-R.), Simon (Roland-L.), Bardoux (André-M.), Watline (Jean-Claude-A.-M.), Auffray (Raymond), Pistono (Norbert-R.), Marion (Robert), Molin (Jacques-R.-F.), Debeugny (Gérard-J.-C.), Vialle (Gervais-J.-P.), Duval (Jacques-R.), Rothstein (Pierre-M.), Gervais (André-C.-J.), Jalin (Claude-E.-J.), Pierson (Michel-J.), Pinchot (Pierre-H.-M.), Godon (Daniel-P.), Porzier (Jean-Marie), Gautherot (Pierre-J.), Henocq (André-R.-E.), Girardet (Jean-J.), Messian (Philippe-R.-R.), Casanova (Antoine-F.), Ferret (Jean-L.), Jarret (Gabriel).

f) *Génie de l'air.*

MM. Quiri (André-J.), Pierrot (Michel), Plisson (Philippe-P.-P.), Pelletier (Pierre-J.-M.), Olmi-Alunni (René-V.), Sampont (Claude-G.-R.), Pépin-Lehalleur (Yves-R.), Pierret (Georges-C.-M.-J.).

g) *Exploitants des transmissions.*

MM. Verdie (Georges-Claude), Pourcharet (Louis-J.), Dalle (Joseph-R.), Fichet (Paul-V.), Poinsignon (Jean-N.-L.), Cohen (Mikhaël-M.), Masse (Yves-J.), Guyard (Bernard-A.-M.), Botrel (Yves-P.), Boussion (André-J.), Meyer (Claude-A.), Pige (Roland-A.-G.), Pagnier (Michel-J.-A.), Guerrini (Paul-M.), Desprez (Noël-R.), Pellevoizin (Guy-J.-R.), Poletti (André-J.), Neyret (Pierre-R.), Duchêne (André-B.-R.).

h) *Chiffre.*

MM. Bombaron (Georges-M.-J.), Vincienne (Michel-F.), Bougerol (Pierre-H.-V.), Jaquet (Paul-E.-R.), Ochs (Robert-C.), Coulon (Maxime), Clément (Gaston-S.), Brunet (André-M.), Noroy (Emile-J.), Chauffour (Jean-Claude-P.), Cholat (Pierre-A.-M.), Thieubaut (André-P.), Fillon (François-T.-H.), Capitain (Jacques-A.-J.), Richard (Jean-G.), Azaïs (Alphonse-A.M.E.), Girait (Pierre-J.-A.), Miellet (Gabriel), Robic (René-F.-M.), Chappelet (Jean-C.).

i) *Psychotechniciens.*

M. Raybaud (Paul-F.-L.-J.).

j) *Interprétateurs photos.*

MM. Tranchant (Emmanuel-A.-J.-B.), Morgat (Louis-J.-E.), Michel (André-G.), Herzberg (Joël), Porchez (Jacques-Y.-A.),

k) *Mécanographie.*

MM. Carre (Henry-L.), Bellotti (Christian), Jarraud (Michel-J.), Marcheron (Claude-L.-E.), Jacquet (Jean-Claude-L.).

l) *Textiles et cuirs.*

MM. Mougin (Gilbert-M.-H.), Michallet (Georges-P.), Petitcolin (Gérard-J.-A.), Devis (Henri-J.), Juillet (André-J.), Odille (Jean-Paul), Picard (Jean-Marie), Revellin-Falcoz (Jean-Claude-A.), Magnan (Claude-R.), Chêne (Bruno-M.-P.), Mahé (Pierre-A.-C.), Pierrou (Jean-J.), Juston (Jean-Pierre-J.), Koenig (Pierre-A.), Delaunay (Georges-M.), Cattoire (Victor-A.).

m) *Météorologistes.*

MM. Seneca (Jacques-A.-H.), Ganancia (Georges-C.), Larivière (Guy-L.-R.), Billet (Marcel-G.), Gaucher (Louis-R.), Cohade (Pierre), Le Hégarat (Guy-M.), Alix (Paul-G.), Malick (Marcel-J.), Puig (Isidore-J.), Terrentroy (Georges-L.-F.), Théron (André-M.-J.), Lannes (Albert-A.), Mayençon (René-P.), Paulin (Roger).

n) *Service de l'état-major.*

MM. Bousquet (Philippe-J.), Sabathier (Jacques-M.-B.-L.).

Tableau de départ colonial du 1er mars 1952.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er mars 1952:

Page 2127: OFFICIERS

Infanterie coloniale.

Chefs de bataillon.

. . . . . .

Rayer:

Fournier (Jean), compagnie d'état-major des troupes coloniales, section d'études et d'informations des troupes coloniales. — 23 mars 1950.

. . . . . .

Bozon (Marcel), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 2 août 1950.

Capitaines.

. . . . . .

Ajouter:

Fevrier (Louis), régiment colonial de chasseurs de chars (blindé). — 25 avril 1951.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 15 mars 1952 portant délégations de signature.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu les décrets des 8 et 14 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 15 mars 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat au budget;

Sur le rapport du secrétaire d'Etat au budget,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'empêchement de M. Goetze, directeur du budget, MM. Guiraud, Ferrand, directeurs adjoints, et MM. Marjal-Simon et Babault, sous-directeurs à la direction du budget, ont délégation pour signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN-MOREAU.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Commission permanente de signalisation.

Par arrêté du 20 mars 1952, la composition de la commission permanente de signalisation a été complétée comme suit:

Un ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Un représentant de la préfecture de police (direction de la circulation, des transports et du commerce).

Par arrêté du 20 mars 1952, ont été nommés membres de la commission permanente de signalisation:

M. Cachera, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. Paoli, administrateur civil à la direction de la circulation, des transports et du commerce à la préfecture de police.

Affectation du produit des péages perçus au port de Marseille au profit de la chambre de commerce de cette ville.

Par arrêté du 21 mars 1952, le produit des péages perçus au port de Marseille et annexes au profit de la chambre de commerce de cette ville a été affecté à l'ensemble des charges résultant, pour cette compagnie, tant des obligations déjà régulièrement contractées par elle dans l'intérêt du port, qu'aux nouvelles obligations lui incombant au titre des travaux de transformation des bassins d'Arenc et du Lazaret, au port de Marseille, approuvés par décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme du 12 mars 1951.

Aviation civile et commerciale (navigation aérienne).

Par arrêté du 19 mars 1952, en application des dispositions de l'article 62 (§ 2, alinéa 2), du décret n° 48-970 du 7 juin 1948, les agents dont les noms suivent sont nommés et titularisés:

AGENTS PRINCIPAUX DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

De 6e échelon.

MM.		
Godin (Georges).	Barbieux (Félicien).	Laromiguière-Lafon (Emile).

De 5e échelon.

MM.		
Barbe (Gabriel).	Filoche (Maurice). Grandidier (André).	Levy (Emile). Rosetto (Alfred).

De 4e échelon.

MM.		
Brouzeng-Lacoustille (Auguste).	Guillemot (Hadrien).	Daussy (Henri).
Drouhet (Jacques).	Lecoq (Marcel).	Dornberger (Jean).
De Pauw (Gabriel).	Philippe (Louis).	Duvalet (René).
Rolland (Gilbert).	Sabourdin (Roland).	Lacroix (Fernand).
Tavera (Xavier).	Joannin (Jean).	Lerouge (Paul).
Lucot (Camille).	Laulan (Guy).	Neveu (Robert).
Auburgan (Georges).	Baron (Paul).	Thanel (Edmond).
Dreant (Hyacinthe).	Choquenot (Henri).	Tanguy (Guillaume).
	Courdil (Pierre).	Baron (Jacques).
	Dandrieu (Charles).	Warrener (Germain).

De 3e échelon.

MM.		
Abrioux (Jules).	Curthelet (René).	Lefèvre (André-Alphonse).
Castaingts (Alban).	Floch (Charles).	Leopoldi (Simon).
Pateux (Marius).	Vidal (Louis).	Pical (Roger).
Tournon (Henri).	Barres (Georges).	Ronjon (Georges).
Teulon (Marcel).	Toscan (Georges).	
Andrei (François).	Germa (Félicien).	
	Grand (Marcel).	

De 2e échelon.

MM.		
Aubry (Claude).	Kolosquay (Lionel).	Scouarnec (Paul).
Bagnaro (Julien).	Kostine (Wladimir).	Solignac (Gustave).
Papa (Jean).	Le Berre (Jean).	Dufeil (André).
Castagnet (Jean).	Le Pallec (Joseph).	Blès (Joseph).
Mermet (François).	Martin (Frédéric).	Chauffrey (Germaine).
Quille (Marc).	Merilhou (René).	Edo (Elo).
Toffin (Pierre).	Meroze (Alfred-René).	Baillet (Maurice).
Baudet (Eugène).	Olivier (Lucien).	Barrière (Jean).
Bosser (Jean).	Pellen (Alphonse).	Bonneau (Robert).
Cazier (Maurice).	Plaire (Joseph).	Cain (Yves).
Christianne (Louis-Georges).	Robin (Lucien).	Cailliez (Marcel).
	Reboul (Joseph).	Carmillet (Roger).

Chaffard (Paul).
Colin (André).
Cordier (Maurice).
Courrent (Hermann).
Crenn (Hervé).
Desfôles (Georges).
Digiorgio (Dominique).
Duprat (Jean).
Dussauge (Raymond).
Gérard (Louis-Paul).
Gillet (André).
Gloanec (Jean).
Gramsch (Gonthier).
Guesdon (Joë).
Grimaldi (François).
Haquement (Léon).
Hobert (Louis-Joseph).
Joussen (Lucien).
Laffitau (Marguerite).
Le Drogueux (François).
Martin (Louis-Georges).
Mezou (Jean).
Nanti (Giovanni).
Nacher (Eugène).
Nast (Bernard).
Philipot (Gaston).
Poli (Jean).
Portinari (Umberto).
Rossi (Robert).
Sabatier (Jean).
Squiban (Henri).
Valentini (Félix).
Le Guillou (Aimé).
Pham (Kieu).
Le Breton (Alexis).
Thierry (Guy).
Albert (Roger).
Drapier (Jean).
Menu (Robert).

De 1er échelon.

MM.
Andfray (Paul).
Auret (Jean-Marie).
Brunini (Pascal).
Couve (Roger).
Estivals (Paul).
Gatel (René).
Lara (Orange).
Le Gall (Roger).
Levet (Maurice).
Meyer (Jacques).
Mifsud (André).
Peretti (Giabicorso de).
Picard (Georges-Jean).
Vernier (Georges).
Farrugia (Marcel).
Bouchène (Edmond).
Honart (François).
Vuillemot (Georges).
Semachi (Mokrane).
Amiel (Roger).
Amoudry (Jean).
Amoureux (Henri).
Astima (Pierre).
Aubert (Maurice-Joseph).
Bagard (Jean).
Barruche (Noël).
Bellocq (Lucien).
Bessin (Lucien).
Bocquenet (Robert).
Boy (Henri).
Boiko Nicolas).
Briand (Henri-Julien).
Carrière (Emile).
Cessac (René).
Codet (Pierre).
Colin (Elie).
Croue (André).
Davienne (François).
Deboute (Marcel).
Deherripon (Gérard).
Delit (Paul).
Dehainault (Maurice).
Dubuc (Camille).
Fabre (Roger).
De Fail (Georges).
Farhat (Zeki).
Fonson (Louise).
Grun (Marcel).
Guérin (Louis).
Haessler (Paul).
Henri (Marius).
Iberraken (Henri).
Kerdevez (François).
Jacob (François-Marie).
Lafaurie (Edmond).
Le Dit (Pierre).
Legras (Maurice).
Lena (Gabriel).
Lepage (Gaston).
Lesage (Serge).
Martinet (Louis).
Mira (André).
Mouchez (Charles).
Mouron (Gabriel).
Nedellec (Lucien).
Nouvel (Robert).
Olivari (Paul).
Ollivier (Ernest).
Pages (René).
Percheron (Robert).
Petit-Prestoud (Raymond).
Peyrot (André-Eugène).
Picard (Roger-Léon).
Poulat (Maurice).
Pronost (Eugène).
Radenne (Julien).
Refloch (Barthélémy).
Romet (Roger).
Sardin (Daniel).
Thobois (Paul).
Vigneau (Bégis).
Wion (Laurent).
Zimmermann (Pierre).
Mahé (Jean-Marie).
Grison (Raymond).
Corseret (Henri).
Dervillez (Edmond).
Dominici (Ours-Louis).
Elissalde (Xavier).
Fonson (Emile).
Habersetzer (Henri).
Laurent (Pierre-François).
Le Floch (Alfred).
Le Goazlou (Georges).
Le Gurun (Joseph).
Mazoyer (Eugène).
Messe (Ernest).
Payssan (Dominique).
Moal (François).
Barthoulot (Michel).
Aniort (Julien).
Archieri (Albert).
Aoustin (Simone).
Amato (René).
Antuori (Marcel).
Batard (André).
Breithel (Louis).
Bacchieri (Toussaint).
Bellet (François).
Bazet (Edmond).
Begu (René-Daniel).
Brun (Emmanuel).
Bertherat (Louis).
Brandner (René).
Brissac (Xavier).
Camacho (Jules).
Cagnol (Marcel).
Chapron (Louis-Henri).
Coehois (Joseph).
Colmay (Charles).
Coquiller (Paul).
Cadeo (René).
Caillet (André).
Colonna (Jean).
Cringue (Pierre).
Cunci (Antoine).
Demars (Léon).
Doux (Emile-Alexis).
Danesi (Antoine).
Dasque (Basile).
Devic (Edouard).
Favreau (Pierre).
Preselle (Jean).
Garces (Joseph).
Gaudin (Pierre).
Gressier (Lucien).
Girardi (Aurèle).
Gavand (André).
Gorremans (Jacques).
Grandclement (Martial).
Jacquot (Marie-Ernest).
Jost (Geoffroi-Charles).
Laboutière (Maryvonne).
Laborie (Charles).
Labadesse (René).
Lacay (Robert).
Lafaille (Jean-Pierre).
Lair (Jacques).
Lebon (Jacques).
Le Gall (François).
Lemoigne (Aimé).
Maury (André).
Malssin (Guy).
Moule (André).
Maurin (Jeanne-Lucy).
Pasqualini (Roch).
Peigne (Aimé).
Petitjean (René-Georges).
Phaure (Félix).
Podevin (Louis).
Poirion (Roger).
Quivoron (Yves).
Prince (Louis).
Rypar (Methode).
Saumont (Yves).
Servant (Marcel).
Sol (Gaston).
Sommer (Robert).
Starck (René).
Terrassin (Georges).
Tigreat (René).
Tonnau (Raoul).
Veber (Marcel).
Vernier (Guy).
Villecrose (Jean-Marie).
Verdureau (Georges).
Vidal (Michel).
Winchester (Gaston).
Zubiate (Alexandre).
Laly (Louis).
Planchenault (Daniel).
Depart (Roger).
Laborde (Marc).
Le Pellec (Louis).
Corras (Fernand).
Londe (Edouard).
Chasset (Maurice).
Cois-Boeda (André).
Hamon (Francis).
Mience (Jean).
Leandri (Dominique).
Courret (Raoul).
Legrain (René).
Rochard (Charles).
Guillotin (Norbert).
Chodorowicz Wladimir).
Arnoud (Marcel).
Hulaud (Jean).
Castaing (Henri).
Alary (Jean).
Berthomier (Aline).
Burce (Albert).
Chapron (Gérard).
Hervagault (Jean).
Deniel (Jérôme).
Bouazzat (Marthe).
Cevaer (Jean).
Colas (René).
Claire (Maurice).
Laurent (Ange).
Guinouard (Georges).
Baby (Louis).
Kreuzer (Camille).
Lange (Bernard).
Fleury (Jules).
Caillaud (Georges).
Chanteloup (Georges).
Bachet (Maurice).
Douzal (Gaston).
Desmeules (Roger).
Morin (Albert).
Lemoine (Louis).
Grisey (René).
Moysan (Lucien).
Durecu-Potin (Edouard).
Bizeul (Maurice).
Dubounlieu (Pierre).
Bianchini (Gaston).
Auener (Alfred).
George (Jacques-Jules).
Le Forestier (Mathurin).
Pompei (Désiré).
Touene (Maurice-Robert).

AGENTS DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

De 6e échelon.

MM.
Bastien (Henri).
Bucchini (Pierre).
Cathala (Raymond).
Chaput (Christian).
Charles (Claude-Albert).
Delheure (André).
Flevet (Pierre).
Gentis (André).
Jossier (Jean).
Kraemer (Pierre-Armand).
Martineau (Germain).
Pataut (Maurice).
Xicluna (Fernand).
Lacour (Louis).
Berton (Edgard).
Larre (Denise).
Legrand (Guy).
Moutte (Maurice).
La Planeta (Jacques).
Marche (Maurice).
Quillien (Louis).
Guyot (Robert).
Dupont (Georges).
Euslache Jules-Eloi).
Bordeyne (Avit).
Braillon (Robert).
Chanoine (Guy).
Charpentier (Pierre).
Codognet (Marcel).
Davin (Marcel).
Dequenec (Raymond).
Jouvray (Henri).
Utheza (Jean).
Weber (Robert).
Rougerie (André).
Truc (Roger).
Fouchet (Fernand).
Guichard (André-Adrien).
Holvoet (Raymond).
Gallen (Pierre).
Alcaraz (Joseph).
D'Alche (Guy).
Anger (Edouard).
Aubrebourg (Léon).
Aubry (Albert-André).
Babin (Marcel).
Babuty (Henri).
Baconnet (Maurice).
Balenci (François).
Becourt (Julien-Jean).
Belani (Robert).
Bergeyre (Louis).
Berland (Guy).
Bodin (Pierre).
Bridoux (Robert).
Burel (André).
Carrière (Jean-Eugène).
Caye (André).
Caze (Jacques Jean).
Chaput (René).
Cloarec (Robert-Jean).
Cohen (Charles).
Cornu (Lucien).
Corthesy (Lucien).
Courtat (Jean).
Cultet (René).
Damour (Jacques).
David (Noël).
Daygue (Marcel).
Derby (Edouard).
Doux (Maxime).
Dragutini (Albert).
Eymar (René).
Faihy (Georges).
Fernbach (René).
Franvel (René).
Garcia (Charles).
Garreau (Marcel).
Gautheron (Roger).
Giraud (Joseph-Henri).
Godin (Raymond).
Haeubel (Adrien).
Hamant (André).
Heitz (Marcel).
Huchet (Maurice).
Hunter (Pierre).
Izard (Jacques).
Koehl (Maurice).
Lacouture (Jean).
Laroudie (Roger).
Laynat (Georges).
Leandri (Don-Jacques).
Lenoir (Jean).
Le Gall (Yves).
Leguistin (Yves).
Lelièvre (Maurice).
Levillain (Freddy).
Lezoraine (Jean).
Liotier (Marc).
Loyer (Louis).
Magnani (Armand).
Mahé (Maurice).
Maillart (Jean-François).
Martin (François-Jacques).
Meurice (Pierre).
Mufraggi (Michel).
Noël (André).
Oger (René).
Pucet (René).
Paraillous (Jean).
Parmentier (Maurice).
Pierre (François).
Poinsot (Paul).
Ragois (Pierre).
Rocca (Jean).
Rossi (Jean-Dominique).
Simbola (René).
Spinelli (Paul).
Taillefer (Georges).
Tapia (François).
Tartaud (Jacques).
Tavernier (Jacques).
Touzet (Jean).
Vincent (Albert).
Vittori (Jean).
Volland (Armel).
Serain (Guy).
Anziani (André).
Delmas (Henri).
Germa (Robert).
Caserio (Henri).
Chastang (Henry).
Cueille (Christian).
Georges (Marcel-René).
Gerbaud (Louis).
Hamon (Yves).
Houssu (René).
Jannet (Joseph).
Kuntzmann (Roger).
Laffitte (Harry).
Lamarque (Jean-André-Gilbert).
Lanthoen (Roger).
Lassalle (Robert-Victor).
Legay (Jean).
Mathieu (Marcel).
Portes (Raymond).
Sangan (Serge).
Schwoob (Roland).
Thomas (Jacques-André).
Vadier (Jean).
Verger (Georges-Simon).
Burnet (Hubert).
Filippi (Pierre).
Martinez (André).
Boubila (Pierre).
Chiararelli (Antoine).
Damiens (Henri).
Garsi (Jean-Antoine).
Prince (Roger).
Tassin (Emile).
Germann (Maurice).
Lajulle (Robert).
Servaud (Lucien).
Guillot (Yves).
Abdelhouab Mohamed.
André (Paul-Emile).
Anquetil (Michel).
Arrighi (Edouard).
Allia (Joseph).
Aumeunier (Jean).
Avenier (Lucien).
Avid (Jean-Roger).
Bacle (Roger).
Balanca (Georges).
Baldovini (Paul).
Baudier (Jean).
Beffara (François).
Benoit (Claude-Louis).
Bernou (Yves).
Berthier (Jean-Auguste).
Berthomier (Guy).
Bessis (Emile).
Blard (Michel).
Bideaux (Jacques).
Bigorgne (Pierre).
Blanchon (Georges-Guy).
Blondel (Jacques).
Boisdron (Pierre).
Bolore (Georges).
Bonnefont (René-Yves).
Bonnel (Henri-Yves).
Bonnet (Georges).
Bouc (André).
Bouet (Louis).
Boulanger (Marie).
Bonkandoura (Férid).
Bourdon (Gaston-Georges).
Bourgogne (Lucien).
Borghesi (Maurice).
Bres (Louis).
Brulley (Marcel).
Bureau (Robert).
Burel (Georges).
Bussonnais (Francis).
Cadet (René).
Caillet (Daniel).
Canaletti (Pierre).
Canivenc (Serge).
Carnguel (Edmond).
Carlotti (Lucrèce).
Carmona (Henri).
Catalano (René).
Chaillou (Claude).
Chaminade (Pierre-Fernand).
Champion (Guy).
Chandelot (Pierre).
Charial (Maurice).
Chazot (Jacques).
Clément (Roger-Alexandre).
Combes (André).
Coquet (Robert).
Cordoliani (Maurice).
Cottin (Gilbert).
Courtade (Henri-Jean).
Cousin (Jacques-Georges).
Crenn (Lucien).
Cubilier (Henri).
Cugno (Ferdinand).
Cunin (Roger).
Debatisse (Henri).
Debost (Jean).
Debilotte (Jean).
Dejardin (François).
Dejean (André).
Delattre (André).
Deletoille (Marius).
Delrey (François).
Deprejte (Jean).
Deris (Bernard).
Despaux (Jean-Paul).
Deville de Périère (Charles).
Dhouailly (Jean).
Dijoux (René).
Dilasser (Jean-Marie).
Diter (Roger).
Dorez (Roland).
Dours (Max).
Droin (Pierre).
Dubut (Pierre).
Dumas (Georges).
Dumonds (Bernard).
Dureisseix (René).

Emo (Jean-Louis).
Esposito (Dominique).
Essner (Bernard).
Eude (Henri).
Fagot (Jean).
Faure (Fortuné).
Fein (Jacques).
Franco (Gilbert).
Frenh (Mohamed).
Fressart (Henri).
Gaden (Paul).
Gaglione (Marcel).
Gallot (Marcel).
Garcia (Ernest).
Garibaldi (Roger).
Garivier (Claude).
Garo (René).
Gaulier (Maurice).
Gauthier (Roger).
Genay (Gilbert).
Genest (Jacques).
Gerot (Paul).
Gey (Henri).
De Gibon (Georges).
Gilbert (Jean-Marie).
Gouvernaire (Aymon).
Graffin (André).
Grammon (André).
Grugnardi (Ambroise).
Guillemette (Michel).
Guilfemot (Victor).
Haddad (Parfait-Pierre).
Henriot (André-Marcel).
Herzog (Robert).
Hirigoyen (Jacqueline).
Haet (Serge).
Huet (Jean-Pierre).
Huon de Kermadec (Hugues).
Husson (Maurice).
Jenson (Roger).
Joubel (Yves-Jean).
Jung (Roger).
Kerouredan (Henri).
Labrosse (Raymond).
Lagarde (Jean-Louis).
Lamamy (Guy).
Lapous (Joseph).
Laurent (Maurice).
Le Bars (Robert).
Le Calve (Jean).
Lefaure (Gaston).
Lefèvre (André).
Lehuta (François).
Lejeune (Bernard-Georges).
Le Lay (Gérard).
Lemur (Bernard).
Leneveu (Lucien).
Léonat (Pierre).
Le Polles (Robert).
Le Querre (François).
Lhabitant (Claude).
Lieutaud (André).
Longy (Henri).
Lopez (Joseph).
Lozach (Roger).
Maleuve (René).
Malgorn (Henri).
Marchais (Claude).
Martin (Armand).
Martin (Philippe).
Martin (Rémy).
Mary (François).
Massa (François).
Massy (Edouard).
Mathiot (Jean).
Mauro (Robert).
Mercadie (Gilbert)
Mercier (Emile-Joseph).
Mestre (Edgard).
Meunier (Gérard).
Meyer (Bernard).
Meyer (Gilbert).
Meyrieux (Pierre).
Michaux (Jacques).
Michely (Gilbert).
Millox (Robert).
Miniconi (Charles).
Molines (Robert).
Monvoisin (Bernard).
Muselli (Jean).
Nectoux (Marcel).
Nehr (André).
Neret (Roger).
Nicolas (Gilles).
Noël (Eugène).
Noël (Roger).
Nouaille (Pierre).
Pastor (Pierre).
Perrin (Georges).
Pesty (René).
Petit (Joël).
Petitjean (René-Alexandre).
Petraru (Elie).
Piguet (Jacques).
Pilon (Jean).
Poezevara (Raymond).
Polizzi (Alfred).
Pontillon (Jean).
Potard (Michel).
Pouget (Paul).
Poux (Pierre).
Praz (Gilbert).
Pretesac (Antoine).
Quirin (Jean).
Raffalli (Jean).
Redon (Pierre).
Renaud (Alberi-Paul).
Renault (Claude).
Renault (Jeanne).
Richard (Marcel).
Riou (Laurent).
Rizzi (Robert).
Robert (Georges-Julien).
Robert (Claude-François).
Rognoni (François).
Rolland (Jean-Claude).
Rolland (Jean-Yves).
Rose (Daniel).
Rossini (Charles).
Roudier (André).
Roudot (Emile).
Rousseau (Yves).
Roux (Jean-Lucien).
Saez (Henri).
Saliou (Jean).
Sarrazin (Georges).
Sebban (Abraham).
Segura (Maurice).
Sicre (Denis).
Sillière (Lucien).
Simoens (Edouard).
Simoni (Lucien).
Sommesous (Jacques).
Sorreau (Maxime).
Stievenard (Georges).
Szkilnik (Jean).
Teil (Marcel).
Thomas (Joseph-Georges).
Tireau (Jacques).
Tomasi (Martin).
Tournadre (Jacques).
Tron (Edmond).
Vallin (Georges).
Vauquoy (Eugène).
Verclos (Philippe de).
Verin (Georges).
Vigouroux (François).
Villatte (Pierre).
Woerly (Roger).
Durand (Louis-François).
Beaury (Emile).
Maydat (Robert).
Meheut (Aimé).
Delemontey (Pierre).
Jouart (Paul).
Mathias (Georges).
Dufour (Christian).
Dominici (Auguste).
Chapusot (Paul-François).
Neri (Jacques).
Debono (Claude).
Bernard (René-Ephraïm).
Dalbies (Georges).
Goubert (Jacques).
Audet (Rolland).
Benoiste (Maurice).
Faugier (Georges).
Herault (Jacques).
Lanteri (Ange).
Robert (André).
Salanie (Paul).
Trabys (Didier).
Bourelly (René).
Delarue (Max).
Pinelli (Paul).
Landry (Henry).
Besse (Marius-Max).
Bertini (René).
Bouton (Robert).
Brossard (Jean).
Busset (Etienne).
Decome (Jean).
Fanau (Jean-Pierre).
Mercier (René).
Prud'homme (Michel).
Parriaux (Georges).
Broussoux (Henry).
Lissillour (Yves).
Kerven (Pierre).
Ferret (Robert).
Girard (Robert).
Roy (Joseph).
Maillard (Jean-René).
Thuillet (Charlemagne).

De 5e échelon.

MM.
Chantereau (Alain).
Promeyrat (Alexandre)
Savary (Jean).
Donato (René).
Gaillot (René).
Lafrancesca (Marcel).
Merouani (Robert).
Nier (Norbert).
Rolin (Roland).
Bellavoine (René).
Chassagnon (Henri).
Chtagneko (Michel).
Duverger (Fritz).
Floquet (Charles).
Leguere (Henri).
Puissant (Lucien).
Tuffière (Henri).
Frelaut (François).
Moreau (Jean-Henri).
Adam (Jean).
Adam (Gustave).
Adelaide (René).
Adrien (Jean).
Alcamo (Gaëtan).
André (François-Armand).
Antien (Michel).
Antonetti (Laurent).
Arias (Norbert).
Astier (Gilbert).
Bacher (André).
Badin (Léopold).
Barbier (Jean-Pierre).
Barnoncel (Jean).
Bayer (André-Marcel).
Beauregard (René).
Bec (Jean-Louis).
Bellissent (Bernard).
Benoiste (André-Yves)
Bernardini (Georges).
Bernet (Maurice).
Beroard (Henri).
Bertillon (Raymond).
Bianco (Paul).
Bianchi (Victor).
Bonnaud (Jean-Eugène-Pierre).
Bonnefon (Marie-Joseph-Marc).
Boucher (Fernand).
Bou Haniche (Maurice).
Bouillot (Jean-Etienne).
Bourgeois (Jacques-Auguste).
Bourrigan (Jean-François).
Bouvier (Maurice).
Cagnol (Alfred).
Calania (Jean).
Catusse (André).
Chekroun (Simon).
Cherki (William).
Chevallereau (Gabriel).
Chevallier (René).
Claudepierre (Serge).
Col (Roger).
Colineau (Daniel).
Couturier (Robert).
Crotat (Suzanne).
Danoy (André).
Dazy (Désiré).
Debjay (Claude).
Delhaye (Jean).
Deschamps (Guy).
Dethare (Jean).
Devolder (Jean).
Dobelle (Marcel).
Doussey (Roger).
Dubosq (Pierre).
Duong (Jean-Pierre).
Faurlat (Guy).
Font (Jean).
Fontaine (Jean-Luc).
Foret (Gérard).
Frange (Pierre).
Garbe (Robert).
Garrigos (René).
Gaulin (Jacques).
Gérard (Claude-Paul).
Gisbert (Claude).
Glace (Jean).
Gohard (Georges).
Grebert (Henri).
Grégoire (Maurice).
Guedard (Fernand).
Gueydan (Henri).
Guymac (Pierre).
Harranz (André).
Hart (Bernard).
Hirtz (Paul).
Hoang Nghia Chong.
Houlgatte (André).
Jaouen (Michel).
Jaumouille (Robert).
Julien (Maurice-André).
Laffilez (Bernard).
Lafitte (Pierre).
Lagarde (Léon-René).
La Huna (Line).
Lambert (Jack).
Lambicchi (François).
Laroue (André).
Laveaux (Pierre).
Leca (Pierre).
Le Camus (Etienne).
Leger (Pierre).
Legrand (André-Robert).
Le Marchand (Yves).
Lemoniez (Jean).
Le Nicol (Joseph).
Lescure (Claude).
Lesimple (Jean).
Lewis (Claude).
Luneau (Pierre).
Lurat (Roger).
Lynda (Alphonse).
Maintier (Lionel).
Mantin (Paul).
Marchadier (Robert).
Marchand (Roger).
Martin (Jean-René).
Martin (Yves-Jean).
Martinot (Jean-Eugène).
Mayer (Max).
Medioni (Henri).
Micallef (Georges).
Michel (André-Georges).
Mino (Raymond).
Moreau (Emile-Charles).
Mouta (Ulmo).
Mutz (Raymond).
Nicolas (Maurice-André).
Notton (Jean).
Nuttall (Fred).
Pagel (Jean).
Paloux (Henri).
Paoli (Jean).
Pavy (Gérard).
Pennober (Léon).
Pernet (André).
Peslier (Henri).
Pluy (André).
Prieur (Paul).
Rasandimanana (Victor).
Reig (Robert).
Reis (Georges).
Rivière (Maxime).
Rodriguez (Marcel-François).
Roger (Philippe).
Rol (Simon).
Ruiz (Pierre).
Rustenmeyer (Pierre).
Saint-Léger (Germain).
Salvagnac (René).
Schiano (Michel).
Sevat (Jean-Pierre).
Sisteron (Louis).
Tarrade (Gabriel).
Turmel (René).
Valencia (Georges).
Vallet (Pierre).
Van Slyke (Paule).
Vaschetti (Georges).
Vaysse (Léonce).
Viard (Georges).
Vidal (Gilbert).
Viguier (Albert).
Vila (Marcel).
Vincent (Yves).
Volery (André).
Zapata (Jean).
Gaffino (Joseph).
Mettery (Guy).
Tochet (Jules-Vital).
Lippi (Daniel).
Tourel (Jean).
Bue (Marcel).
Ludger (René).
Piton (Marcel).
Thomas (Roger-Victor).
Cretenet (Hubert).
Masse (Pierre).
Roy (Pierre-Louis).
Esperabe (André).
Bosc (Jean).
Delage (Jean).
Issariel (Pierre).
Roux (Léon-Raymond).
Vallon (Pierre).
Berthod (Alain).
Bonnot (Pierre-Francis).
Borde (André-Clément).
Boulord (Emile).
Degiovanni (Jean).
Genin (Robert).
Mercier (Roger-Louis-Olivier).
Goyat (Jean).
Corre (Marcel-Pierre).
Cure (André).
Casandjian (Vasé).
Zonca (Bernard).
Capdeville (Serge).
Melani (Jules).
Salmon (Moses)
Chambert (Jean).
Le Boucher (André).
Rabaud (Roland).
Ballaire (Jean).
De Busschère (Jean).
Moinard (Raymond).
Darius (Charles).
Dubois (Alfred-Lucien).
Ricord (Edouard).
Henrion (Roger-Victor)
Quastana (Jacques).
Molia (Jean).
Epenoy (Jean).
Rasigade (Yvan).
Brayer (René).
Hiribarne (Marcel).
Paymal (Jean).
Hussey (Guy).
Sarran (Jean).
Labbe (Clément).
Secret (Jules).
Saint-Pierre (Georges).

De 4e échelon.

MM.
Decosta (Georges).
Poutoux (Lucienne).
Gambu (Roger).
Lainel (Yvonne).
Betry (Jeanne).
Dagorn (Anne-Marie).
Aveline (Marie-Louise).
Bastiani (Annonciade).
Colau (Bernard).
Chemoul (Cécile).
Decloux (Simone).
Desse (Yvonne).
Gallardo (Marie).
Habert (Roger).
Lacour (Jeanine).
Le Trouher (Denise).
Perdreau (Gisèle).
Quibeuf (Jacqueline).
Rochefort (Renée).
Seury (Isaline).
Thouvenot (Evelyne).
Dugue (René).
Auffret (Gabrielle).
Calvez (Jeanne).
Dure (Jacqueline).
Pellet (Michel).
Rouple (Georges).
Blas (Lucienne).
Authenac (Juliette)
Berthou (Simone).
Balay (Anne).
Bilbao (Marie).
Bonnet (Gisèle).
Lebegue (Yvonne).
Bressolle (Yvette).
Bresson (Odette)
Cazeugel (Jacqueline).
Cerdan (Renée).
Ceresa (Jeannette).
Ceresa (Huguette).
Defois (Jacqueline)
Dietrich (Anne-Marie), femme Luneau.
Durand (Pierre-Louis).
Dumas (Pierre-Maurice).
Fiard (Marie-Thérèse).
Garbarino (Marinette).
Garibaldi (Yolande).
Gazanchon (Ginette).
Goret (Henriette).
Gradot (Pierre).
Guerin (Maria).
Hay (Jacqueline)
Henriot (Marie-Louise)
Isoard (Hélène).
Koehl (Yvonne).
Lacroix (Rose).
Lacroix (Andrée).
Laval (Reine).
Le Gall (Janine).
Le Goff (Jacqueline).
Le Guere (Noëlle).
Le Meur (Annick), femme Farges.
Marnais (Rose-Marie).
Massy (Gilberte).
Mesnil (Jeanne).
Michot (Pierre).
Nicolini (Gilberte).
Peronneau (Claude).
Petit (Jules-Jean-Léon).
Pretre (Yvonne).
Queron (Marie-Louise).
Rady (Evelyne).
Rasplus (Annie).
Remy (Paulette).
Ruvoen (Denise).
Salnquentin (Odette).
Saumont (Juliette).
Schaller (Lucette).
Seigneur (Ginette).
Senger (Alice), femme Toutan.
Sutter (Marguerite).
Thube (Jeanne).
Ursin (Valérie), femme Mazoyer.
Valadier (Jeanne).
Vernet (Denise).
Vionnet (Andrée).
Parisis (Suzanne).
Perrey (Lucienne).
Gillieron (Marcel).
Violette (Jacqueline), femme Germa.
Brugnon (Georges).
Escarmant (Gisèle).
Giudicelli (Flavie).
Banchereau (Colette), femme Martin d'Arnal.
Legrand (Georges).

Reynaut (Jeanine).
Meunier (Micheline).
Sagaspy (Gisèle).
Gualde (Antoine).
Choplin (Pierre).
Rossignol (Claude).
Chevilley (Paul).
Bouchite (Roger).
Bellet (Frédéric).
Bernard (Henri).
Marchand (Michel).
Achard (Julien).
Couly (Henri).
Mouflec (Maurice).
Seguy (Roland).
Lemetti (Gaston).
Mazel (Maurice).
Freymann (Roger).
Pons (André).
Cacciuttolo (Antoine).
Bourel (André).
Crauet (Gustave).
Bonnet (Michel).
Dobak (Adalbert).
Eydoux (Georges).
Métayer (Jacques).
Ballay (Robert).
Rozières (Gérard).
Plancade (Robert).
Guichard (André).
Verrière (Guy).
Steyer (Dominique).

De 3e échelon.

MM.
Laporte (Georges-Henri).
Goyeneche (Tony).
Brialy (Raymond).
Fargier (René).
Poirier (Arnold).
Pons (Charles).
Revelat (Paul).
Rocca-Serra (Vincent)
Leonetti (Simon).
Vigneron (Jacques).
Mandon (Micheline), femme Delhaye.
Drobycheff (Michel).
Miranda (Germain).
Chevillard (Serge).
Berho (Joseph).
Airault (Claude).
Andreux (Michel).
Coppola (Antoine).
Couillard (Jean).
El Haik (Joseph).
Hoarau (Alain).
Maniscalco (Antoine).
Payet (Joseph).
Petite (Georges).
Sabiani (Francis).
Toutan (Roland).
Lerhun (Jean).
Juventin (Stéphane).
Ruiz (Jean-Octave).
Andre (Marcel-Jean).
Née (Guy).
Bizault (Jean).
Laforet (Raymond).
Mayet (Jean).
Duc (Jean).
Dorget (Paul).
Jourdan (Roger).
Mazier (Pierre).
Strauss (Robert).
Becousse (Gérard).
Augere (André).
Blauwart (Roger).
Camelis (Gilbert).
Chapeliere (Camille).
Dagnaud (Albert).
Gastaud (Francis).
Martinez (Georges-Ferdinand).
Mifsud (Antoine).
Fondebila (Charles).
Sannequin (Georges).
Weber (Christian).
Quillou (Marcel-Georges).
Boyer (René-Louis).
Curazi (Paul).
Fesquet (Jean).
Bonnefoy (Jean-Baptiste).
Cosquer (Pierre).
Chateaux (René).
Gaston (André).
Santovert (Henri).
Bijault (Yves).
Grellier (Odette).
Cantier (Robert).
Chaussier (Pierre).
Drean (Auguste).
Bonneriez (Roger).
Novel-Catin (Roland).
Deya (Pierre).
Biancamaria (Louis).
Sablin (Roger).
Cueff (Joseph).
Brun (Marcel-Désiré).
De Pra (Christian).
Izalier (Jean).
Beraud (Jean-Baptiste)
Bouzancourt (Pierre).
Thepaut (Marcel).
Le Gall (Charles-Yves).
Idalgo (Antoine).
Sayous (Henri).
Chenot (Gaston).
Fergeau (Henri).
Monroty (Louis).
Henry (Claude-Armand).
Wadel (Daniel).
Boutet (Stéphane).
Morand (Claude).
Andre (Max-Marius).
Sageaux (Robert).
Solas (Roger).
Giraud (Jacques-Didier).
Micheletti (Jean).
Dault (Roger).
Henry (Léon).
Lacono (Fernand).
Debled (Raymond).
Quittat (Bernard).
Romand (Jean).
Jean-Louis (Claude).
Rebuffel (Fernand).
Recher (Ernest).
Carrère-Laas (Joseph).
Bonnes (Elie).
Rangin (Yvon).
Recoudere (Jean).
Mathieu (René).

De 2e échelon.

MM.
Boulserein (Robert).
Mazen (Adolphe).
Mesot (Jules).
Rozat (Georges).
Caillaud (Camille).
Bodredo (Jacques).
Ciffreo (Marceau).
Gauthier (Marcel-Alphonse).
Jaud (Jean).
Llorens (Denis).
Guyot (Robert-Lucien)
Rady (Ambroise).
Beyrand (Pierre).
Ducrot (Léon).
Susini (André).
Autret (Jean-Pierre).
Le Denmat (Colette).
Sechaud (Denise).
Veglio (Catherine-Rose).
Vives (Marcelle).
Lacroix (Denise).
Fressart (Marie-Rose).
Bort (François).
Teisseire (Geneviève).
Lamotte (Marcel).
Rossignon (Simone), femme Pouget.
Langella (Alice).
Fischer (Louis).
Blanchet (Jean).
Allegra (Andrée).
Asera-Aubry (Guy).
Blasifera (Serge).
Decimo (Hélène).
Dubois (Georges-Emile).
Faure (Christiane), femme Pelletier.
Favre (Jeanine).
Fritsch (Andrée).
Mercadier (Guy).
Mallouf (Gabriel).
Attard (Adèle), femme Piris.
Cognet (Jean-René).
Rouve (Jacques).
Aubert (Alberti-Fernand).
Estrada (Jacques).
Gallecier (Louisette).
Decanis (Juliette).
Derouwaux (Jean).
Lassalle (Mariette), femme Sandarnaud.
Guidi (François).
Le Magueresse (Jean).
Bonelli (Odette).
Badie (Joseph).
Tenten (Jacques).
Guerin (François).

De 1er échelon.

MM.
Vedel (Henri-Jean).
Avazeri (Jacques).
Dulon (Sylvain-René).
Durand (Marcel-Henri).
Guillez (Eustache).
Le Cornec (Henri).
Meneut (Maria).
Moulin (Raymond).
Roger (Jean-Jacques).
Seguela (Marguerite).
Vasseur (Madeleine).
Bartoli (Françoise).
Alessandri (Suzanne).
Amar (Hermance).
Amar (Alice).
Bodenan (Jacques).
Buard (Marie).
Carias (Marie).
Grimaldi (Yvonne), femme Laroche.
Guerard (Pierre-Henri).
Hugueny (Nelly).
Kruch (René).
Magoni (Eléonore-Pierrette).
Meert (Albert).
Moreno (Monique), femme Albert.
Pharamond (Henri).
Zubiaurre (Eliane).
Mattei (Jean-Paul).
Flouriot (Roger).

L'ancienneté des intéressés dans leur grade et échelon reste celle fixée par les arrêtés d'intégration ou par les arrêtés fixant leurs dates de prise ou de reprise de fonctions.

Cesseront d'avoir effet, à compter de la publication au *Journal officiel* du présent arrêté, les nominations de:

MM.
Aburbe (Edouard).
Alabert (Jeanne).
Aliou (Léon).
Anciaux (Arthur).
Augier (Maurice).
Bany (Roger).
Beaufils (Jean-Marie).
Bellet-Delile, née Charles.
Bernard (Raymond).
Berge (Adrien).
Blondel (Michel).
Bou (Pierre).
Causse (Reine).
Cheik (Abd-El-Kader).
Cucchi (François).
Giacalone (Joseph).
Geneste (Fernand).
Grandet (Marie).
Guenoun (Maurice).
Guetta (Salomon).
Hostein (Jean).
Kamert (Jean).
Laby (Raymond).
Lalanne (Joseph).
Lamoise (Robert).
Laurent (Jacques)
Lebegel (Jacques).
Leclerc (Henri).
Le Du (Jean).
Litzelmann (Jean).
De Luca (Josette).
Miquel (Edmond).
Omana (Vincent).
Perrot (Jean).
Pietri (Marguerite).
Pingenet (Didier).
Poncet (Marie), femme Monieil.
Prigent (Jacques).
Ricci (René).
Roher (Christian).
Rouille (Pierre).
Rouillot (Maurice).
Salah ben Hassen Mekacher.
Salla (Jean).
Sese (Ginette), née Guilhe-Photin.
Sors (César).
Teresini (Jean).
Vedel (Paul).

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 20 mars 1952, M. Robert, ingénieur en chef de 2e classe des ponts et chaussées, chef de la 2e circonscription électrique, à Dijon, a été attaché à compter du 1er janvier 1952, en sus de ses attributions actuelles, au service du contrôle de l'électrification des chemins de fer de la S. N. C. F. (partie de la région du Sud-Est située au nord des lignes Lyon-Gannat et Lyon-Genève), en remplacement de M. Saulgeot appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté du 20 mars 1952, M. Thierry, ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées (cadre latéral) à Caen, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef a été affecté, à compter du 1er avril 1952, au service ordinaire des ponts et chaussées du Bas-Rhin en remplacement de M. Walther, appelé à une autre destination.

Il remplira les fonctions d'ingénieur en chef adjoint.

Par arrêté du 20 mars 1952, M. Puechmary, ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées (cadre latéral), à Rennes, a été chargé, à compter du 1er mars 1952, des fonctions d'ingénieur adjoint à l'ingénieur en chef du service des ponts et chaussées d'Ille-et-Vilaine.

Par arrêté du 20 mars 1952 et par modification à l'arrêté du 25 février 1952 portant affectation d'ingénieurs des ponts et chaussées, M. Raboutot a été chargé de l'arrondissement: « Etudes et travaux et navigation: » du département des Ardennes, en remplacement de M. Amathieu, appelé à un autre poste.

Par arrêté en date du 20 mars 1952, M. Onizette (André), ingénieur des travaux publics de l'Etat, de 1re classe, attaché au service de la navigation de la Seine (2e section), a été chargé, à compter du 1er mars 1952, en sus de ses attributions actuelles, des fonctions de chef d'exploitation de la direction régionale de la navigation de Paris.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 21 mars 1952, il a été ouvert à titre de fonds de concours, sur le budget du ministère de l'industrie et du commerce pour l'exercice 1952, un crédit d'un montant de 6.878.392 F, se répartissant comme suit:

Chap. 1030. — Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs — Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Indemnités et allocations diverses.....	405.000 F.
Chap. 3020. — Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Matériel.....	3.160.117
Chap. 3030. — Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Remboursement de frais.....	75.000
Chap. 3060. — Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Matériel	2.515.275
Chap. 3100. — Remboursements à divers services.....	65.000
Chap. 3130. — Travaux d'équipement et d'entretien...	358.000
Total	6.878.392 F.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 27 mars 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 27 mars 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 25 mars 1952, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Paturet (Antonin-Marius-Georges), professeur d'anatomie à l'école de médecine de Clermont-Ferrand; 38 ans de services civils et militaires.

Décret du 27 mars 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 27 mars 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 25 mars 1952, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Dermy (Camille-Charles), directeur d'école publique en retraite; 43 ans de services civils.

Décret n° 52-292 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel du service des parcs et jardins des bâtiments civils et palais nationaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 mars 1952:

Page 2842, 1re colonne, article 4, 2e ligne, au lieu de: « sous l'autorité de l'architecture », lire: « sous l'autorité de l'architecte »; article 12, 11e ligne, au lieu de: « valables pour l'avance », lire: « valables pour l'avancement »; 2e colonne, article 16, 5e ligne, au lieu de: « sur les fonctionnaires les mieux notés », lire: « pour les fonctionnaires les mieux notés ».

Page 2843, 1re colonne, à:

SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE

substituer:

SITUATION actuelle.	SITUATION NOUVELLE

Rémunération des médecins des centres de rééducation physique et de tous autres organismes relevant directement de la direction générale de la jeunesse et des sports ou agréés par elle.

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (enseignement technique, jeunesse et sports),

Vu l'arrêté interministériel du 18 janvier 1950 portant rémunération des médecins des centres de rééducation physique et de tous autres organismes relevant directement de la direction générale de la jeunesse et des sports ou agréés par elle,

Vu les délibérations du conseil national de l'ordre des médecins en sa séance du 17 janvier 1948 et l'arrêté du 6 octobre 1949 relatif à l'établissement des listes de médecins compétents en application de l'article 11 du code de déontologie;

Vu l'arrêté du 15 décembre 1949 portant institution d'un certificat universitaire de biologie appliquée à l'éducation physique et aux sports,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les taux de vacation des médecins chargés des examens médicaux dans les centres de rééducation physique agréés par la direction générale de la jeunesse et des sports, dans les centres régionaux d'éducation physique et sportive (C. R. E. P. S.) et dans tous autres organismes relevant directement de la direction générale ou agréés par elle, sont fixés comme suit:

A. — Médecins titulaires du certificat de biologie appliquée à l'éducation physique et sportive et reconnus comme « compétents »:

690 F pour la première heure.
590 F pour la deuxième heure.
490 F pour la troisième heure.

B. — Médecins non titulaires du certificat de biologie appliquée à l'éducation physique et sportive et ne figurant pas sur les listes officielles des praticiens reconnus comme « compétents » en médecine appliquée à l'éducation physique et sportive:

525 F pour la première heure.
575 F pour la deuxième heure.
425 F pour la troisième heure.

Les intéressés de l'une ou de l'autre catégorie ne pourront effectuer dans une même journée plus de deux vacations de trois heures.

Art. 2. — Dans les centres médico-sportifs nationaux (centres interfédéraux de dépistage et centres interfédéraux de surexpertise), les médecins praticiens procédant auxdits examens seront rémunérés conformément aux dispositions de l'article précédent.

Toutefois, les médecins chefs percevront les taux suivants:

810 F pour la première heure.
710 F pour la deuxième heure.
610 F pour la troisième heure.

Dans les mêmes centres, les assistants (non médecins) seront rémunérés comme suit:

275 F pour la première heure.
225 F pour la deuxième heure.
175 F pour la troisième heure.

Les intéressés ne pourront effectuer dans une même journée plus de deux vacations de trois heures.

Art. 3. — Les médecins attachés de façon permanente à une collectivité publique peuvent prétendre à la moitié des indemnités de vacation prévues à l'article 1er lorsque les examens médicaux dont ils sont chargés n'entrent pas dans leurs fonctions normales et ne sont pas effectués pendant les heures qu'ils doivent consacrer à ces fonctions.

Toutefois, le montant mensuel des vacations ainsi perçues ne pourra excéder 10.000 F.

Art. 4. — Lorsqu'un médecin est appelé à se déplacer hors de la localité où il réside habituellement, ses frais de transport seront remboursés sur la base des indemnités kilométriques prévues en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat utilisant, pour les besoins du service, une voiture automobile personnelle (taux après 5.000 kilomètres).

Art. 5. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté et notamment celles de l'arrêté du 18 janvier 1950 susvisé.

Art. 6. — Le directeur de l'administration générale, le directeur général de la jeunesse et des sports au ministère de l'éducation nationale et le directeur du budget au ministère du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui aura effet à compter du 1er janvier 1952 et qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 février 1952.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (enseignement technique, jeunesse et sports),
JEAN MASSON.

Deuxième budget rectificatif du collège de France pour 1951.

Par arrêté en date du 13 mars 1952, le deuxième budget rectificatif du collège de France pour 1951 est fixé à 15.908.728 F.

Elections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire centrale des instituteurs.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique sur l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946;
Vu les arrêtés interministériels des 21 mai et 12 août 1948 fixant la composition des commissions administratives paritaires centrales du personnel relevant de la direction de l'enseignement du premier degré,

Arrête:

Art. 1er. — La date des élections à la commission administrative paritaire centrale des instituteurs est fixée au 29 avril 1952.

Art. 2. — Les listes des candidats devront être remises au ministère de l'éducation nationale au plus tard le mardi 1er avril 1952. Elles comprendront un nombre égal de titulaires et de suppléants. Elles indiqueront le nom du candidat habilité à les représenter dans toutes les opérations électorales.
Les listes sont publiées au *Bulletin de l'éducation nationale*, et, d'autre part, elles sont communiquées par les soins des inspecteurs d'académie à tous les chefs d'établissement d'enseignement primaire public intéressés du département.

Art. 3. — Les élections à la commission administrative paritaire centrale se font par correspondance suivant les règles posées par l'arrêté du 23 septembre 1948 fixant les modalités des élections aux commissions administratives paritaires départementales.

Art. 4. — Il est créé un bureau de vote spécial auprès de chaque inspecteur d'académie. Ce bureau est présidé par l'inspecteur d'académie assisté du directeur de l'école normale et d'un inspecteur primaire. Il comprend, en outre, un représentant de chaque liste en présence.
Il se réunit dans un local accessible au public à une date fixée à l'avance et portée à la connaissance des électeurs. L'inspecteur ouvre les plis cachetés, émarge sur la liste électorale en regard du nom des électeurs qui ont envoyé leurs suffrages et dépose dans l'urne les bulletins sous pli cacheté. Le bureau procède au dépouillement.
Le résultat du vote est transmis au ministère de l'éducation nationale, direction du premier degré, 2e bureau, sous pli recommandé, ainsi que le procès-verbal de la séance.

Art. 5. — Les résultats et les votes individuels sont centralisés au ministère de l'éducation nationale par un bureau de vote central composé du directeur de l'enseignement du premier degré, président, assisté de deux inspecteurs généraux ou inspecteurs d'académie de Paris et des candidats habilités à représenter chaque liste. Ce bureau se réunit à une date fixée par le ministre de l'éducation nationale au plus tard cinq semaines après la date des différents scrutins, dans un local accessible au public.

Art. 6. — Les résultats du scrutin sont publiés immédiatement au *Bulletin officiel de l'éducation nationale*.

Art. 7. — Le mandat de la commission administrative paritaire centrale des instituteurs prendra effet du 1er juillet 1952.

Fait à Paris, le 17 mars 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Elections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires départementales de l'enseignement primaire élémentaire.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946;
Vu les arrêtés interministériels des 21 mai et 12 août 1948 fixant la composition des commissions paritaires administratives départementales de l'enseignement primaire élémentaire,

Arrête:

Art. 1er. — La date des élections pour la désignation des représentants aux commissions administratives paritaires départementales instituées par l'arrêté interministériel susvisé est fixé au mardi 29 avril 1952.

Art. 2. — Les listes des candidats, établies conformément à l'article 14 du décret du 24 juillet 1947, devront être remises aux inspecteurs d'académie avant le lundi 7 avril 1952, dernier délai.
Elles comprendront dix noms en une liste pour les départements et trente noms en une liste pour le département de la Seine.

Art. 3. — Les listes des candidats seront réparties par les soins des inspecteurs d'académie, en nombre suffisant, dans tous les établissements d'enseignement primaire élémentaire public du département. Elles devront être affichées dans chacun de ces établissements comportant au moins trois maîtres, huit jours au moins avant la date du scrutin.
Chaque inspecteur d'académie devra, en outre, adresser aux instituteurs de son département en position de service détaché, soit dans la métropole, soit à l'étranger, soit en France d'outre-mer, soit en Allemagne, les listes en présence, afin qu'ils puissent voter par correspondance conformément aux dispositions des articles 11, 12 et 17 du décret du 24 juillet 1947.

Art. 4. — La liste des électeurs appelés à voter dans le ressort de l'inspection académique sera dressée par l'inspecteur d'académie et portée à la connaissance des intéressés, quinze jours au moins avant l'élection, soit par publication, soit par affichage.
L'inspecteur d'académie statuera sans délai sur les réclamations qui pourraient être formulées quant au contenu de cette liste.
Le jour fixé pour les élections chaque électeur insère son bulletin de vote dans une enveloppe cachetée sans signe extérieur. Il place cette enveloppe sous un second pli cacheté portant extérieurement la mention « Elections aux commissions administratives paritaires départementales » et adresse le tout avec une note indiquant ses nom, prénoms et fonctions, sous pli recommandé, à l'inspecteur d'académie.

Art. 5. — Il est créé un bureau de vote auprès de chaque inspection académique, présidé par l'inspecteur d'académie. Ce bureau comprend un représentant de chaque liste en présence. Au jour fixé pour le dépouillement et dans un local accessible au public, l'inspecteur d'académie ou son délégué assisté du bureau ouvre les plis cachetés, émarge sur la liste électorale en regard des noms des électeurs qui ont envoyé leurs suffrages et dépose dans l'urne les enveloppes contenant le bulletin de vote.
Le bureau procède au dépouillement et à l'attribution des sièges suivant le procédé indiqué par les articles 18 et 19 du décret du 24 juillet 1947.

Art. 6. — Le mandat des commissions administratives paritaires départementales prendra effet du 1er juin 1952.

Fait à Paris, le 17 mars 1952

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Docteurs « honoris causa ».

Par arrêté du 14 mars 1952, est approuvée une délibération du conseil de l'université d'Aix-Marseille conférant le titre de docteur *honoris causa* de cette université aux savants étrangers dont les noms suivent:

M. Paul Brien, professeur de zoologie à la faculté libre de Bruxelles.

M. Mac Intosh, professeur à Oxford.

M. Paul-Henri Spaak, ancien ministre des affaires étrangères de Belgique.

Enseignement du premier degré.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 février 1952: page 2295, 2e colonne, 5e paragraphe, au lieu de: « Par arrêté du 20 février 1952, M. Picon (Maurice), instituteur de 1re classe, du département de Loire-Inférieure, est maintenu... », lire: « Par arrêté du 20 février 1952, M. Picon (Maurice), instituteur de 1re classe, du département de Seine-Inférieure, est maintenu... ».

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 27 mars 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (enseignement technique).

Par décret en date du 27 mars 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 25 mars 1952 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.
Prodhon (Emile-Auguste), meilleur ouvrier de France, dessinateur en tissus, 50 ans de pratique professionnelle.
Schmitt (Paul-Anselme), meilleur ouvrier de France, dessinateur en tissus; 32 ans de services civils et militaires.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Inspection de la santé.

Par arrêté du 21 mars 1952, M. le docteur Scherb, médecin inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la santé de l'Hérault, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril 1952.

Par arrêté du 21 mars 1952, M. le docteur Lévi (Pierre), médecin inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la santé de Seine-et-Oise, est affecté, en la même qualité, dans l'Hérault.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 52-315 modifiant les articles 1er, 2, 9 12, 14, 15, 17, 19, 24, 25 et 30 du décret du 29 août 1939 concernant la réglementation de la pêche fluviale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 mars 1952, page 3106, 1re colonne, article 1er, au lieu de: « 4° Pour les corégones, pendant une période de quarante-cinq jours consécutifs comprise entre le 1er février et le 15 mai inclusivement », lire: « 4° Pour les corégones, pendant une période de quarante-cinq jours consécutifs comprise entre le 15 novembre et le 28 février inclusivement ».

Délégation d'attribution au commissaire général du concours général agricole en 1952.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 47-233 du 24 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté du 15 septembre 1951 portant organisation d'un concours général agricole en 1952;

Vu l'arrêté du 17 septembre 1951 portant désignation des fonctionnaires chargés de l'organisation du concours général de 1952;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Roche, inspecteur général de l'agriculture, commissaire général du concours général agricole de 1952 est habilité par délégation permanente du ministre de l'agriculture à signer dans la limite de ses attributions, les décisions et les pièces comptables concernant l'approbation des adjudications, des soumissions des marchés de gré à gré, des devis portant approbation de travaux et, en général, toutes pièces portant engagement de dépenses pour l'organisation du concours général agricole 1952.

Art. 2. — En cas d'empêchement de M. Roche, délégation permanente est donnée aux mêmes fins à M. Guillaumé, administrateur civil, commissaire chargé des services financiers.

Art. 3. — Le commissaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1952.

CAMILLE LAURENS.

Epandage des produits antiparasitaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 mars 1952: page 3269, 4re colonne, article 7, 1er alinéa, au lieu de: « Compte tenu de l'échelonnement ... 100 par mètre carré », lire: « En ce qui concerne les crucifères oléagineuses, compte tenu de l'échelonnement de leur floraison, le stade de la « pleine floraison » est atteint à partir du moment où 50 p. 100 des pieds ont au moins une fleur dont tous les pétales sont complètement étalés et, en tout état de cause, dès que le nombre total de ces fleurs est supérieur à 100 par mètre carré ».

Régisseurs d'avances.

Par arrêtés en date du 22 mars 1952, les directrices d'écoles ménagères agricoles dont les noms suivent ont été nommées, chacune pour l'établissement qu'elle dirige, régisseur de l'avance de 30.000 F instituée auprès de chaque école d'enseignement ménager agricole par les arrêtés interministériels des 29 juin 1943, 12 août 1946 et 4 juillet 1950:

Mme Fouffe, directrice de l'école ménagère agricole des Ardennes.

Mme Augé, directrice de l'école ménagère agricole du Cher.

Mme Le Goff, directrice de l'école ménagère agricole des Côtes-du-Nord.

Mme Rolland, directrice de l'école ménagère agricole de Prepatour (Loir-et-Cher).

Mme de Somokurtzio, directrice de l'école ménagère agricole du Morbihan.

Mlle Dauvergne, directrice de l'école ménagère agricole de la Vienne.

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, du personnel de l'enseignement ménager agricole.

1. — A compter du 1er janvier 1952.

A. — DIRECTRICES

Hors classe (choix).

Mlle Jung, directrice de l'école d'enseignement ménager agricole du Bas-Rhin.

Mlle Dauvergne, directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de la Vienne.

1re classe (choix).

Mlle Vincenot, directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de la Côte-d'Or.

Mme Guillet, directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de la Creuse.

2e classe (ancienneté).

Mme François-Gendrot, en service detaché.

Mlle Castillon (Germaine), en service détaché.

2e classe (choix).

Mlle Mellon, directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de la Vendée.

B. — PROFESSEURS

2e classe (choix).

Mlle Obry, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Meuse.

Mme Quettier, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole des Côtes-du-Nord

3e classe (choix).

Mme Lair, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Corrèze.

Mme Boudet, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de l'Orne.

Mme Denux, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de Tarn-et-Garonne.

Mme Vandeveide, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de l'Ardèche.

4e classe (choix).

Mme Clause, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de l'Aude.

Mlle Leroux (Marie-Thérèse), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Sarthe.

Mme Majac, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole du Gard.

Mlle Raveneau, faisant fonction de directrice à l'école d'enseignement ménager agricole de la Haute-Savoie.

5e classe (ancienneté).

Mme Barraud, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de l'Aisne.

5e classe (choix).

Mlle Dumiel, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole du Jura.

Mlle Plantiveau (Huguette), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Charente-Maritime.

Mlle Falcoz, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Savoie.

Mlle Volat, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole du Cher.

Mlle Bergez, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole des Basses-Pyrénées.

Mlle Bernard, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Haute-Loire.

Mlle Enguiale, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de l'Isère (Randon).

Mlle Lescole, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de Seine-Inférieure (Doudeville).

Mme Vie, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole des Deux-Sèvres.

Mlle Vince, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Saône-et-Loire.

Mlle Benquet, professeur d'enseignement ménager agricole en service détaché a Doullens.

Mme Saifrant, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de Belfort

Mlle Rivet, faisant fonction de directrice à l'école d'enseignement ménager agricole du Cantal

Mme Porteneuve, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Haute-Loire.

Mlle Dufau, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole des Côtes-du-Nord.

Mlle Agnoux, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de l'Aube.

Mme Perrée-Caubet, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole du Nord.

Mlle Meric, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Haute-Loire.

Mme Fouillet-Perret, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de l'Isère (ambulante).

II. — A compter du 1er juillet 1952.

A. — DIRECTRICES

Hors classe (choix).

Mme Goasguen, directrice à l'école d'enseignement ménager agricole de l'Eure.

Mlle Plassat, directrice à l'école d'enseignement ménager agricole de l'Allier.

Mme Henry, directrice à l'école d'enseignement ménager agricole du Gard.

Mlle Gemeau, directrice à l'école d'enseignement ménager agricole de Seine-et-Marne.

1re classe (choix).

Mme Rolland, directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de Loir-et-Cher (Prépatour).

3e classe (choix).

Mlle Pierrisnard, directrice à l'école d'enseignement ménager agricole des Hautes-Alpes.

B. — PROFESSEURS

Hors classe (choix).

Mme Saur, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole du Cantal.

Mlle Hux, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de Seine-et-Oise.

2e classe (choix).

Mme Malvy, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Haute-Garonne.

3e classe (choix).

Mme Bessières, faisant fonction de directrice à l'école d'enseignement ménager agricole de la Haute-Loire.

Mme Papillon, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Côte-d'Or.

Mme Ruitton, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Mayenne.

Mme Fuss, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Moselle.

Mlle Plantiveau (Thérèse), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de Blois (Loir-et-Cher).

4e classe (choix).

Mme Dixsaut, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole d'Eure-et-Loir.

Mlle Large, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole du Tarn.

Mme Higuet-Le Roux, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de l'Aisne.

Mlle Lousteau, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole des Landes.

Mme Matcharo-Doula, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Nièvre.

Mme Guerin, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Creuse.

5e classe (choix).

Mlle Lantelme, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Loire.

Mme Andreu, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole des Hautes-Pyrénées.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 14 mars 1952, M. Gastinger (Roger), commis titulaire, 10e échelon, à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est nommé vérificateur titulaire, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1951.

Il est accordé à M. Gastinger (Roger), compte tenu des services militaires qu'il a accomplis, un reliquat d'ancienneté de 11 mois 13 jours dans le 1er échelon du grade de vérificateur titulaire.

M. Gastinger (Roger), vérificateur titulaire, 1er échelon, est promu au 2e échelon de son grade à compter du 19 janvier 1952.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Gouverneurs.

Par arrêté du 19 mars 1952, M. Geay (Lucien-Eugène), gouverneur de 3e classe de la France d'outre-mer, gouverneur par intérim de la Côte d'Ivoire, est placé dans la position de mission en France pour une période maximum d'un mois à compter du 18 février 1952, afin de régler diverses questions administratives concernant le territoire de la Côte d'Ivoire.

Pendant la durée de sa mission, M. Geay aura droit aux émoluments et indemnités prévus aux articles 6 et 15 du décret susvisé n° 50-794 du 23 juin 1950 (famille résidant outre-mer).

Les dépenses résultant du payement des émoluments et allocations prévus ci-dessus sont imputables au budget de l'Etat (ministère de la France d'outre-mer, chapitre 1090). Les dépenses résultant du payement des frais de transport et de l'indemnité journalière de mission sont imputables au budget local de la Côte d'Ivoire.

Inspection des chasses et protection de la faune.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 mars 1952, M. Bourgoin (Pierre), inspecteur général des chasses et de la protection de la faune outre-mer, pour compter du 1er novembre 1945 est assimilé à compter du 1er janvier 1951, en ce qui concerne la détermination du traitement, à un inspecteur général de 1re classe après trois ans des eaux et forêts outre-mer (ancien cadre).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 27 mars 1952 portant délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret du 31 mai 1862;

Vu les décrets des 31 août et 29 décembre 1937;

Vu le décret du 23 janvier 1947;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 13 mars 1952 portant délégation de signature,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, délégation est donnée à M. Robinet (Louis), administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur adjoint à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions intervenant en application des lois et règlements régissant l'office national, les offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre, écoles de rééducation professionnelle, foyers, établissements rattachés et collectivités subventionnées.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des pensions et des services médicaux, délégation est donnée à M. le médecin général Magnier (Louis), chef des services médicaux, à l'effet de signer, à l'exception des arrêtés, les actes et décisions ayant trait à l'emploi des crédits affectés au fonctionnement des services médicaux (expertises, soins gratuits, appareillage) du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des pensions et des services médicaux, délégation est donnée à M. Morin (André), sous-directeur des pensions, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, les décisions relatives aux affaire suivantes entrant dans les attributions de ce service:

1° Demandes de pensions ou allocations fondées sur l'invalidité, le décès ou la durée des services;

2° Demandes relatives à la retraite du combattant;

3° Demandes de secours;

4° Suppressions ou réductions de pensions prononcées par application des dispositions relatives à la revision des pensions abusives;

5° Exonération ou reversement des sommes indûment perçues au titre d'allocations provisoires d'attente par les veuves, orphelins et ascendants.

Art. 4. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des pensions et des services médicaux, délégation est donnée à M. Siret (Achille), administrateur civil de classe exceptionnelle, sous-directeur, adjoint au directeur des pensions et des services médicaux, à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes d'emplois réservés.

Art. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du contentieux, de l'état civil et des recherches, délégation est donnée à M. Avignon (Charles), administrateur civil de 2e classe, sous-directeur du cadre temporaire à la direction du contentieux, de l'état civil et des recherches, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions pris au titre des lois et règlements dont la sous-direction du contentieux est chargée d'assurer l'application.

Art. 6. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du contentieux, de l'état civil et des recherches, délégation est donnée à M. Micallet (Laurent), administrateur civil de classe exceptionnelle, adjoint au directeur, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions pris en matière d'état civil, de successions militaires, de sépultures et de transferts de corps ainsi qu'au titre des lois et règlements relatifs aux statuts des déportés et internés de la résistance et des déportés et internés politiques.

Art. 7. — En cas d'absence ou d'empêchement simultané du général commandant l'institution nationale des invalides et du médecin chef de l'institution nationale, délégation est donnée à M. Nemoz (Roger), secrétaire administratif à l'institution nationale des invalides, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, toutes ordonnances émises sur les crédits ouverts aux chapitres du budget intéressant le fonctionnement des services de l'institution nationale des invalides.

Art. 8. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 8 mars 1952.

Fait à Paris, le 27 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

EMMANUEL TEMPLE.

Decret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

CONTINGENT DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS RÉSISTANTS

(A titre civil, loi n° 48-1251 du 6 août 1948 [art. 9].)

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 mars 1952: page 3187, 1re colonne, 38e ligne, au grade d'officier, au lieu de: « Vavasseur (George²), déporté résistant, Vanves (Seine) », lire: « Vavasseur (Georges), interné résistant, Vanves (Seine) ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du vendredi 28 mars 1952.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de loi (n° 829) de MM. Hoeffel et Wehrung, sénateurs, tendant à modifier l'article 29 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole. (N°s 2169-3087. — M. Tanguy Prigent, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Discussion du projet de loi (n° 1527) autorisant le Président de la République à ratifier le traité de paix avec le Japon. (N°s 1659-3055. — M. Maurice Faure, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Réponses des ministres aux dix questions orales suivantes:

I. — M. Jean Cayeux appelle l'attention de M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques sur les dispositions réglementaires appliquées concernant les déclarations de stocks de sucre. L'arrêté n° 21933 du 10 octobre 1951 publié au *Bulletin officiel* des services des prix du 18 octobre, page 275, a fixé le prix du sucre pour la campagne 1951-1952. Cet arrêté prévoit la déclaration des stocks en magasin pour tous les stocks supérieurs à 100 kg et le reversement à une caisse de péréquation de la différence entre le prix fixé par cet arrêté et le prix de la campagne précédente. Or, un arrêté n° 21335, publié au *Bulletin officiel des services des prix* du 25 octobre 1950, page 278, avait de même fixé le prix du sucre pour la campagne 1950-1951 mais prévu la déclaration des stocks en magasin pour tous les stocks supérieurs à 2.000 kg et le remboursement éventuel par la caisse de péréquation de la différence entre le prix fixé par cet arrêté et le prix de la campagne précédente. Il demande: 1° quels sont les bases légales et les motifs de cette différence dans l'importance des stocks soumis à déclaration; 2° le montant des sommes actuellement encaissées à ce jour par la caisse de péréquation dont il s'agit; 3° l'utilisation qui a été faite de ces sommes et le montant des remboursements de compensation qui ont été versés aux commerçants intéressés, notamment au cours des années 1950 et 1951 (2e appel.)

II. — M. Billat expose à M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques qu'une société, dissoute le 3 mai 1950, a réglé tous les impôts dont elle était redevable aux taux en vigueur à cette date, c'est-à-dire impôts sur les sociétés: 24 p. 100, répartition des bénéfices: 18 p. 100; que la loi du 8 janvier a porté l'impôt sur les sociétés à 34 p. 100, ce dernier taux trouvant son application pour les bénéfices des exercices clos en 1950; que le gérant de la société dissoute se voit réclamer la majoration de 10 p. 100 édictée par la loi du 8 janvier, et qu'il ne lui est plus possible de la faire payer par les associés qui ont, d'ailleurs, fait figurer les bénéfices répartis sur leurs déclarations de revenus. Il lui demande s'il n'y a pas lieu d'appliquer à ces cas la règle admise pour les sociétés disparues, règle assimilée au cas de décès pour les pénalités. (2e appel.)

III. — M. Joseph Denais demande à M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, sur quel texte légal repose la prétention des régies financières de tenir pour valables à l'égard de la femme séparée de corps et de biens les significations faites au mari, notamment en ce qui concerne les délais de prescription.

IV. — M. Edouard Depreux attire l'attention de M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, sur la question de l'argent de poche laissé à la disposition des pensionnaires des hospices de la Seine. Le taux n'en a pas été modifié depuis deux ans, malgré les délibérations prises par le conseil général. Il lui demande si une solution impatiemment attendue pourra intervenir prochainement.

V. — M. Ballanger signale à M. le secrétaire d'Etat à l'air qu'un jeune travailleur de dix-huit ans, embauché depuis deux mois à la S. N. C. A. N. de Sartrouville, vient d'être licencié sans que lui soit donné d'autre motif que l'avis de la sécurité de l'air, qui formule le jugement suivant: « indésirable dans un établissement travaillant pour la défense nationale ». Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour empêcher le retour de tels faits inadmissibles et pour que soit réintégré ce jeune travailleur.

VI. — M. Gaubert appelle l'attention de M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, sur la situation du marché français des pommes au couteau à la suite des récents accords commerciaux conclus avec l'Italie, et lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer l'écoulement à des prix rémunérateurs, aussi bien sur le marché intérieur qu'extérieur de la récolte de 1951.

VII. — M. Bouxom demande à M. le ministre de l'éducation nationale si l'expérience des grandes vacances scolaires au 1er juillet, tentée dans deux académies en 1951, sera ou non étendue à l'ensemble des académies.

VIII. — M. Coulnaud expose à M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, que les bouchers détaillants éprouvent de grandes difficultés à se procurer, auprès des contributions indirectes, les vignettes nécessaires à la justification du payement de la taxe unique sur la viande, ce qui les oblige à effectuer des déplacements considérables et onéreux. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cet état de choses.

IX. — M. André Mercier (Oise) expose à M. le ministre des affaires étrangères qu'une grève revendicative du personnel des hôtels, cafés, restaurants, s'est déroulée à Monaco, pendant la première semaine de février. Cette grève fut soutenue par l'ensemble des travailleurs de la principauté. Le ministre d'Etat français fit alors voter, par le conseil d'Etat, une loi à caractère fasciste tendant à interdire le libre exercice du droit de grève, et qui eut pour conséquences: *a*) que la bourse du travail fut mise en état de siège; *b*) que le secrétaire de la fédération nationale des travailleurs de l'alimentation et celui de l'union départementale des syndicats des Alpes-Maritimes furent refoulés; *c*) que les secrétaires de l'union locale des syndicats furent mis en état d'arrestation. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour: 1° faire respecter les droits des travailleurs français; 2° faire respecter les lois syndicales; 3° faire abroger ladite loi fasciste.

X. — M. Viatte signale à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le cas suivant: un petit industriel a son permis de conduire depuis trente ans, sans avoir jamais personnellement été l'objet d'une contravention. L'un des chauffeurs qu'il emploie pour la conduite de ses camions s'est trouvé en état d'infraction au code de la route à plus de 200 kilomètres du domicile de son patron. A la suite de cette infraction, le préfet du département où elle a été relevée (Yonne) menace de retirer le permis de conduire, non seulement au contrevenant, mais à son employeur, « par application de l'article 29 du code de la route ». Il lui demande: 1° s'il ne trouve pas scandaleuse une telle interprétation des textes, lui faisant observer, au surplus, que, s'agissant d'une sanction administrative, l'intéressé n'a aucun moyen de se défendre; 2° au cas

où cette interprétation du code de la route lui paraîtrait correcte, si on ne doit pas en déduire que tout propriétaire d'un camion doit avoir le permis de conduire, sans quoi la sanction administrative serait inopérante vis-à-vis des non-titulaires de cette pièce, mais resterait grave pour les autres.

2. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale dans sa première législature, portant modification des articles 48 à 58 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. (Nos 1962-2463. — M. René Schmitt, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de loi de MM. Francis Leenhardt et Minjoz tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires. (Nos 869. — M. Wagner, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi (n° 585) de MM. Frédéric-Dupont et Léon Noël tendant à faire bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants. (Nos 1960-1922. — M. Commentry, rapporteur.)

5. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux. (Nos 925-2639-2988. — M. Jean Nenon, rapporteur.)

6. — Discussion des propositions de loi: 1° de MM. Jean-Paul David (n° 139) tendant à modifier les dispositions de la loi n° 49-420 du 25 mars 1949 portant revision des rentes viagères constituées entre particuliers; 2° de M. Gaillard (n° 163) tendant à modifier l'article 1er de la loi n° 49-420 du 25 mars 1949 revisant certaines rentes viagères constituées entre particuliers; 3° de MM. Defos du Rau et Siefridt (n° 396) tendant à compléter les dispositions des lois n° 49-420 du 25 mars 1949 et n° 51-695 du 24 mai 1951 portant revision et majoration de certaines rentes viagères; 4° de MM. Defos du Rau, Garet et Siefridt (n° 411) tendant à compléter l'article 4 de la loi du 25 mars 1949 sur la revision des rentes viagères entre particuliers; 5° de M. Estradère et plusieurs de ses collègues (n° 508) tendant à introduire le principe de l'échelle mobile en faveur des rentes viagères; 6° de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues (n° 623) tendant à revaloriser les rentes viagères souscrites auprès des institutions de prévoyance ou de sécurité sociale prévues par l'article 18 de l'ordonnance du 4 octobre 1945; 7° de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues (n° 624) modifiant le taux et les conditions de revalorisation des rentes viagères; 8° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 1217) tendant à revaloriser ses rentes viagères visées par les lois n° 48-777 du 4 mai 1948, n° 49-420 du 25 mars 1949, n° 49-1098 du 2 août 1949 et n° 51-695 du 24 mai 1951; 9° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 1197) tendant à revaloriser les rentes viagères versées par les personnes morales en tant que charge accessoire d'un legs; 10° de M. Médecin (n° 1551) tendant à interpréter la loi du 2 août 1949 en ce qui concerne les contrats dits « de capital à prime unique » (dispositions concernant les rentes viagères constituées entre particuliers). (Nos 2360-2968. — M. Maurice Grimaud, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de loi (n° 211) de M. Lambert et plusieurs de ses collègues tendant à modifier et à compléter la loi n° 46-1181 du 24 mai 1946 relative à l'attribution de prêts d'installation du crédit agricole mutuel aux jeunes ménages agriculteurs. (N° 1782. — M. Billat, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de loi (n° 1021) de M. Charpentier et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 56 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 modifiée relatif à la conversion du métayage en fermage. (N° 1032. — M. Lamarque-Cando, rapporteur.)

9. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Tanguy Prigent et plusieurs de ses collègues (n° 576) tendant à modifier l'ordonnance du 17 octobre 1945 sur le statut du fermage et du métayage, modifiée par les lois du 13 avril 1946 et du 31 décembre 1948; 2° de M. Charpentier et plusieurs de ses collègues (n° 913) tendant à modifier l'article 22 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 portant statut du fermage et du métayage. (N° 1033. — M. Lamarque-Cando, rapporteur.)

10. — Discussion de la proposition de résolution (n° 350) de M. Lucien Lambert et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à modifier la décision du 19 juillet 1950 du ministère de l'agriculture relative au mode d'attribution de la prime exceptionnelle de soutien de la culture de l'olivier: 1° en ouvrant de nouveaux délais pour les déclarations de culture; 2° en supprimant l'abattement pour les vingt-cinq premiers pieds d'oliviers et en payant la prime à compter du premier olivier. (N° 2660. — M. Lucien Lambert, rapporteur.)

11. — Discussion de la proposition de loi (n° 374) de M. Lucien Lambert et plusieurs de ses collègues tendant à porter les taux des primes d'encouragement à la culture de l'olivier à 50 francs pour les oliviers régénérés et à 150 francs par pied d'olivier nouvellement planté. (N° 2661. — M. Lucien Lambert, rapporteur.)

12. — Discussion de la proposition de loi (n° 920) de M. Triboulet et plusieurs de ses collègues tendant à indemniser les commerçants, industriels ou artisans de la perte de leur droit au bail des immeubles ou locaux dans lesquels ils exploitaient leur fonds lorsque ces immeubles ou locaux ont été détruits par suite de fait de guerre. (N° 2965. — M. Emile Halbout, rapporteur.)

13. — Discussion de la proposition de loi (n° 1128) de M. Bissol et plusieurs de ses collègues portant fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti applicable dans les départements d'outre-mer. (N° 1971. — M. Boutbien, rapporteur.)

14. — Discussion de la proposition de loi de MM. Dominjon, Grimaud et Jean Cayeux tendant à modifier l'ordonnance du 31 octobre 1945 sur la lutte antituberculeuse. (N° 1083. — M. Jean Cayeux, rapporteur.)

15. — Discussion: I. du projet de loi relatif au contrôle des ententes professionnelles; II. des propositions de loi: 1° de M. Henri Teitgen tendant à réglementer les ententes économiques, à interdire celles qui sont contraires à l'intérêt général et à conférer à celles qui s'avèrent licites un statut légal; 2° de M. Gazier et plusieurs des ses collègues tendant à organiser le contrôle des ententes professionnelles; 3° de M. Louis Vallon et plusieurs de ses collègues sur le contrôle et la réglementation des ententes industrielles et commerciales. (Nos 496-2115-3085. — Mme Poinso-Chapuis, rapporteur.)

16. — Discussion de la proposition de résolution (n° 1135) de M. Tricart et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à garantir la prime de modernisation aux fermiers producteurs de blé et acquittant leur fermage en nature. (N° 1886. — M. Fourvel, rapporteur.)

17. — Discussion de la proposition de loi de M. Tourné et plusieurs de ses collègues tendant à créer le statut des sourds de guerre. (Nos 1021-2734. — M. Tourné, rapporteur.)

18. — Discussion de la proposition de loi (n° 1166) de M. Guislain et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 13 de la loi du 6 août 1948 et l'article 10 de la loi du 9 septembre 1948 établissant statuts des déportés de la Résistance et des déportés politiques. (N° 2139. — M. Guislain, rapporteur.)

19. — Discussion de la proposition de résolution (n° 1781) de M. René Schmitt et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes dispositions pour effectuer la péréquation des retraites des ouvriers d'Etat bénéficiaires de la loi n° 49-1097 du 2 août 1949. (N° 1877. — M. Le Coutalier, rapporteur.)

20. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Meck et plusieurs de ses collègues (n° 1228) tendant à revaloriser les pensions de la sécurité sociale; 2° de M. Wagner et plusieurs de ses collègues (n° 1380) tendant à compléter la loi n° 51-1126 du 26 septembre 1951 portant majoration des taux de l'allocation temporaire, de la retraite des vieux travailleurs salariés et des prestations familiales en ce qui concerne les pensions et rentes de vieillesse, les pensions d'invalidité, les pensions de veufs et de veuves et les pensions de réversion prévues par l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 modifiée et les pensions prévues par l'ordonnance n° 45-2410 du 18 octobre 1945. (N° 1834. — M. Meck, rapporteur.)

21. — Suite de la discussion de la proposition de loi (n° 525) de M. Pierre Villon et plusieurs de ses collègues tendant à permettre aux vieux métayers pouvant justifier de plus de vingt-cinq années de métayage de bénéficier de l'allocation aux vieux travailleurs salariés (N° 1887. — M. Castera, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le 28 mars 1952.

N° 2676 (1). — Proposition de loi de M. Gabrit tendant à compléter l'article 2, paragraphe *a*, de la loi du 22 août 1950 portant réforme du régime des pensions des marins français du commerce et de la pêche (renvoyée à la commission de la marine marchande).

N° 2875. — Proposition de loi de M. André Liaudet portant abrogation de l'acte dit loi du 13 août 1940 relative à l'organisation de la production forestière (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 2950. — Proposition de loi de M. Abelin relative au règlement des créances de ressortissants français sur l'Allemagne (renvoyée à la commission de la justice).

N° 3004. — Rapport de M. Pradeau, fait au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi tendant à compléter les dispositions de la loi du 8 juillet 1948 instituant une allocation spéciale au bénéfice des aveugles enrôlés dans la résistance.

N° 3012 (1). — Proposition de résolution de M. Mora tendant à inviter le Gouvernement à prendre immédiatement des mesures en vue de remédier à la crise exceptionnellement grave due traverse l'industrie de l'espadrille dans le département des Basses-Pyrénées, et notamment dans les villes de Mauléon et d'Oloron (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 3017. — Rapport de Mme Francine Lefebvre fait au nom de la commission du travail, sur le rapport repris sur la proposition de loi tendant à abaisser de vingt-cinq à dix-huit ans l'âge requis par la loi pour être électeur lors des élections prud'homales et de trente à vingt-cinq ans l'âge requis pour être éligible.

N° 3018. — Proposition de loi de M. Gabriel Paul portant fonctionnarisation du personnel d'enseignement professionnel des centres d'apprentissage publics (renvoyée à la commission du travail).

N° 3019. — Proposition de loi de M. Billat tendant à supprimer la taxe de 6,35 p. 100 sur les aliments du bétail (renvoyée à la commission des finances).

N° 3020 (1). — Proposition de résolution de M. Gabriel Roucaute tendant à inviter le Gouvernement à maintenir sur l'embranchement de ligne de chemin de fer Fontarèches-l'Ardoise (Gard) le tronçon de ligne Fontarèches-Laudun (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 3021 (1). — Proposition de résolution de M. Mora tendant à inviter le Gouvernement à maintenir: 1° le trafic voyageur sur la ligne Buzy-Laruns; 2° le trafic marchandises sur la ligne Tarbes-Puyoo (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 3022 (1). — Proposition de résolution de M. Vergès tendant à inviter le Gouvernement à accorder une subvention immédiate d'un milliard au département de la Réunion en vue de secourir les sinistrés et de réparer les dégâts causés par le cyclone qui s'est abattu sur l'île le 18 mars 1952 (renvoyée à la commission des finances).

N° 3023. — Proposition de loi de M. Tourné tendant à rétablir deux seules catégories de bénéficiaires de la retraite du combattant, prévues par la loi du 26 mars 1930 et à revaloriser cette retraite sur la base d'une pension d'invalidité au taux de 10 p. 100 pour les titulaires âgés de cinquante-cinq ans et au-dessus et à la moitié de cette pension pour ceux âgés de cinquante à cinquante-cinq ans (renvoyée à la commission des pensions).

N° 3024. — Proposition de loi de M. Mouton tendant à attribuer la carte du combattant aux militaires des régiments territoriaux, du train des équipages, brancardiers, génie, observateurs en avion, aérostiers, marins du commerce, qui ont occupé des points stratégiques en France ou sur les théâtres d'opérations extérieurs de 1911 à 1918 (renvoyée à la commission des pensions).

N° 3025. — Proposition de loi de M. Mouton tendant à étendre le bénéfice de la loi du 29 juillet 1950 à toutes les veuves de guerre, aux victimes civiles de la guerre, aux veuves des pensionnés hors guerre, aux pensionnés inplaçables et aux ascendants qui ne sont pas déjà assurés sociaux (renvoyée à la commission du travail).

N° 3026 (1). — Proposition de loi de M. Pierre Souques tendant à modifier la loi du 16 février 1949 relative aux abonnements téléphoniques forfaitaires souscrits par les questures de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 3033. — Proposition de loi de M. Ulver tendant à compléter la loi du 26 septembre 1951 instituant des bonifications d'ancienneté pour les personnes ayant pris une part active et continue à la Résistance et prévoyant des dérogations temporaires aux règles de recrutement et d'avancement dans les emplois publics (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 3034. — Proposition de loi de M. Ulver tendant à compléter la loi du 2 août 1949 pour faire bénéficier les fonctionnaires originaires de l'Afrique du Nord, des départements ou territoires d'outre-mer, exerçant dans la métropole, des mêmes avantages pour la gratuité des transports hors de leurs congés que les fonctionnaires métropolitains exerçant dans ces départements ou territoires (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 3040. — Proposition de résolution de M. Charret tendant à inviter le Gouvernement à prévoir un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur aux fonctionnaires retraités de 1939 à 1947 (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 3054 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 3059. — Projet de loi prorogeant la loi du 3 avril 1950 portant organisation provisoire des transports maritimes, reconduite par la loi du 26 avril 1951 (renvoyé à la commission de la marine marchande).

N° 3061. — Rapport de M. Mallez, fait au nom de la commission de la production industrielle, sur les propositions de loi: 1° tendant à l'institution d'un comité de l'or national et d'un centre technique aurifère en vue de promouvoir les réformes indispensables à l'essor de la production aurifère dans les territoires de la métropole; 2° tendant à la création d'un comité national de l'or en vue de définir une politique de l'or, étudier les problèmes posés par son exploitation et promouvoir toutes dispositions susceptibles d'en augmenter la production dans l'Union française.

N° 3083. — Rapport supplémentaire de M. Tourné, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 3 de la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 portant statut des combattants volontaires de la Résistance, à seule fin de pouvoir continuer à délivrer aux futurs bénéficiaires la carte de combattant volontaire.

(1) Tirage restreint.

Commission des finances.

1re séance du jeudi 27 mars 1952.

Présents. — MM. Abelin, Barangé (Charles), Benard, Boisdé, Burlot, Corniglion-Molinier, Cristofol, Courant, Dagain, Darou, David (Marcel), Denais (Joseph), Diethelm, Dupraz (Joannès), Faggianelli, Ferri (Pierre), Gabelle, Gardey (Abel), Jacquet (Marc), Jules-Julien, La Chambre (Guy), Lacoste, Lamps, Lecourt, Leenhardt (Francis), Le Roy Ladurie, Massot, Mazier, Mendès-France, Meunier (Pierre), Palewski (Jean-Paul), Pineau, Raffarin, Ramarony, Reynaud (Paul), Simonnet, Ulver, Vallon (Louis).

Suppléant. — M. Lenormand (de M. Jacques Duclos).

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Hénault, Charpentier, Triboulet.

2e séance du jeudi 27 mars 1952.

Présents. — MM. Abelin, Barangé (Charles), Benard, Boisdé, Burlot, Cristofol, Courant, Dagain, Darou, David (Marcel), Denais (Joseph), Diethelm, Duclos (Jacques), Dupraz (Joannès), Faggianelli, Ferri (Pierre), Gabelle, Gardey (Abel), Jacquet (Marc), Jules-Julien, La Chambre (Guy), Lamps, Lecourt, Leenhardt (Francis), Le Roy Ladurie, Massot, Mazier, Mendès-France, Meunier (Pierre), Palewski (Jean-Paul), Pineau, Raffarin, Ramarony, Reynaud (Paul), Vallon (Louis).

Suppléants. — MM. Lenormand (de M. Estradère), Hénault (de M. Corniglion-Molinier).

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Bouvier O'Cottereau, Peytel, Renard.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le vendredi 28 mars 1952 (local du 6e bureau):

1° A dix-sept heures.

Rapport d'information de M. Gérard Jaquet sur la note soviétique du 10 mars 1952 et sur la réponse du 25 mars, relatives à un traité de paix avec l'Allemagne.

2° A dix-huit heures.

Audition de M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, sur les affaires de Tunisie.

La commission des finances se réunira le vendredi 28 mars 1952, à neuf heures trente et à quinze heures (local de la commission des finances):

Projet de loi (n° 3031) de finances pour l'exercice 1952 (*suite*). — M. le rapporteur général.

La commission de l'intérieur se réunira le vendredi 28 mars 1952, à seize heures (local de la commission n° 207):

Demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 3035) de M. Soustelle tendant, à compléter l'article 6 de la loi du 26 septembre 1951 instituant des bonifications d'ancienneté pour les personnes ayant pris une part active et continue à la résistance. — Nomination du rapporteur.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le vendredi 28 mars 1952, à onze heures (local de la commission n° 220):

I. — Nomination du rapporteur du projet de loi (n° 3059) prorogeant la loi du 3 avril 1950 portant organisation provisoire des transports maritimes, reconduite par la loi du 26 avril 1951 et, éventuellement, discussion du rapport.

II. — Nomination du rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour l'exercice 1952 et, éventuellement, discussion du rapport.

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale (art. 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947) se réunira le vendredi 28 mars 1952 (local du 1er bureau):

Additif à l'ordre du jour.

A onze heures trente. — Audition de M. Pleven, ministre de la défense nationale, sur l'article 3 du projet de loi de finances pour l'exercice 1952 (ouvertures de crédits au titre des dépenses militaires).

Annulation de convocation.

La réunion de la commission de la presse, prévue pour le vendredi 28 mars 1952, à dix heures trente, est annulée.

Erratum

au Journal officiel *du jeudi* 27 *mars* 1952.

Page 3304, 1re colonne:

COMMISSION DES BOISSONS

Séance du mercredi 26 mars 1952.

Suppléants. — 4e ligne, au lieu de: « M. Mallez (de M. Rochet) », lire: « M. Mallez (de M. Nocher) ».

Réunions de commissions du vendredi 28 mars 1952.

Commission des affaires étrangères, à dix-sept heures et dix-huit heures. — Local du 6e bureau.

Commission des finances, à neuf heures trente et quinze heures. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à seize heures. — Local n° 207.

Commission de la marine marchande et des pêches, à onze heures. — Local n° 220.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à onze heures trente. — Local n° 208.

Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale, à dix heures. — Local du 4e bureau.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 1er avril 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Bertaud expose à M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre que le statut des réfractaires, paru sous le n° 50-1027 au *Journal officiel* du 24 août 1950, spécifiait que le décret portant règlement d'administration publique devant fixer les modalités d'application de la loi devait être pris dans un délai de trois mois à compter de sa promulgation; ce délai étant expiré depuis le 24 novembre 1950 et rien n'ayant été fait à ce jour, lui demande les raisons de ce retard et s'il entend prendre rapidement toutes dispositions pour assurer le respect de dispositions légales votées par les Assemblées. (N° 277.)

II. — M. Héline demande à M. le ministre de l'intérieur quelles mesures ont été prises pour organiser la protection civile en temps de guerre; quelles sont les réalisations dans ce domaine; quelles sont les répercussions financières des projets envisagés. (N° 279.)

III. — M. Méric signale à M. le ministre de l'intérieur les conditions déplorables dans lesquelles a été organisé le déplacement qu'il a effectué à Toulouse et dans le département de la Haute-Garonne à l'occasion des inondations survenues dans le Sud-Ouest; et lui demande les raisons pour lesquelles un certain nombre de parlementaires socialistes n'ont pas été conviés à la réunion de Toulouse ayant pour objet l'étude des mesures immédiates à prendre, compte tenu de la situation nouvelle créée par cette calamité. (N° 283.)

IV. — M. Bertaud demande à M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme s'il est bien exact que les autorisations de construire ou de surélever les immeubles existants ne sont présentement accordées lorsqu'il s'agit notamment d'immeubles à habitations collectives que sous réserve que des abris répondant à certaines conditions soient aménagés dans le sous-sol de l'immeuble; si cette obligation, n'ayant aucun rapport avec l'habitat proprement dit, est effectivement imposée, il y a lieu, semble-t-il, d'admettre que les dépenses supplémentaires imposées de ce chef, et qui ne peuvent manquer d'augmenter singulièrement le prix de la construction, doivent être prises en charge par l'Etat; il lui demande si c'est également son opinion et s'il appartient au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme d'affecter une partie des crédits mis à sa disposition pour assurer un financement spécial. (N° 282.)

V. — M. Péridier demande à M. le ministre de l'agriculture si, en raison de l'intérêt considérable tant régional que national, que représenterait l'implantation de la culture du coton en France, il ne juge pas utile de rendre certaines mesures pour encourager les essais de cette culture, qui sont poursuivis à l'heure actuelle par certains producteurs de la région languedocienne. (N° 285.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une convention relative aux dispositions transitoires. (Nos 817, année 1951, et 63, année 1952. — M. Carcassonne, rapporteur; et n° 61, année 1952. — Avis de la commission de la production industrielle. — M. Armengaud, rapporteur; et n° 81, année 1952. — Avis de la commission des finances. — M. Jean Maroger, rapporteur; et n° 101, année 1952. — Avis de la commission de la défense nationale. — M. de Maupeou, rapporteur; et n° 102, année 1952. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Longchambon, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant le paragraphe 1er de la section VII du titre II du livre III du code pénal par un article 367. (Nos 50 et 129, année 1952. — M. Gaston Charlet, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de résolution de M. Patient et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide immédiate aux habitants de l'anse de Kourou (Guyane française) victimes des tempêtes qui ont fait rage sur les côtes de Guyane en novembre et décembre 1951. (Nos 43 et 124, année 1952. — M. Lodéon, rapporteur.)

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie.

Séance du jeudi 27 mars 1952.

Présents. — MM. Assaillit, Bozzi, Champeix, Chastel, Deutschmann, Franck-Chante, Jacques Gadoin, Hamon (Léo), Le Basser, Lodéon, Muscatelli, Rogier, Schwartz, Sisbane (Chérif), Vauthier, Zussy.

Excusés. — MM. Bernard (Georges), Dumas (François), Sarrien, Soldani.

Suppléant. — M. Boisrond (de M. Rupied).

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 27 mars 1952.

Présents. — MM. Armengaud, Bousch, Chambriard, Delfortrie, Fleury (Jean), Longchambon, Novat, Piales, Siaut, Vanrullen, Villoutreys (de).

Excusé. — M. Aubé (Robert).

Commission de comptabilité.

Séance du jeudi 27 mars 1952.

Présents. — MM. Brizard, Courrière, Estève, Jacques Gadoin, Minvielle.

Excusé. — M. Bolifraud.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 1er avril 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 230, année 1951) transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, étendant aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer la loi n° 19-1476 du 17 novembre 1919 complétant la loi du 29 décembre 1931 facilitant l'acquisition de véhicules ou tracteurs automobiles.

2. — Examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, relative à la demande d'avis (n° 325, année 1951) transmise

par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Amadou Doucouré, sénateur, et plusieurs de ses collègues, tendant à rendre obligatoire la fréquentation des établissements scolaires dans tous les territoires d'outre-mer de la République française.

3. — Examen de deux demandes de délai supplémentaire, présentées par la commission des affaires financières, relatives à: *a*) la demande d'avis (n° 201, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi formulée par M. Durand-Réville, sénateur, tendant à déterminer la situation au point de vue fiscal des sociétés exerçant leur activité dans diverses parties de l'Union française, soumises à des législations fiscales différentes; *b*) la demande d'avis (n° 322, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Jacques Bardoux sur le marché libre de l'or et des monnaies-or.

4. — Examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission de politique générale, relative à la demande d'avis (n° 321, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi modifiant certaines dispositions du décret du 9 octobre 1913 et textes subséquents sur l'organisation et le fonctionnement des municipalités à Madagascar et déclarant ledit décret applicable au territoire des Comores.

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi ratifiant la convention internationale sur les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest. (N°s 336, année 1951, et 165, année 1933. — M. Alfred Bour, rapporteur. — Avis de la commission des relations extérieures, M. Esnault, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi de M. Malbrant, député, et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier et compléter la loi n° 47-1629 du 29 août 1947 fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement, et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et Afrique équatoriale française, dites Grands conseils. (N°s 98 et 166, année 1952. — M. Alduy, rapporteur.)

7. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant, en ce qui concerne les Etablissements français de l'Océanie, les dispositions du décret du 30 décembre 1937 concernant le régime de la transcription. (N°s 304, année 1951, et 117, année 1952. — M. Antonini, rapporteur.)

8. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 22 mai 1951 approuvant une délibération en date du 19 décembre 1950 du conseil général du territoire des îles Saint-Pierre et Miquelon relative au tarif des droits de douane d'importation dans ce territoire. (N°s 9 et 150, année 1952. — M. Do Huu Thinh, rapporteur.)

9. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi ratifiant le décret du 27 avril 1951 approuvant l'article 1er d'une délibération prise le 30 novembre 1950 par l'assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie tendant à modifier le décret du 20 juillet 1932 portant réglementation du service local des douanes. (N°s 10 et 151, année 1952. — M. Do Huu Thinh, rapporteur.)

10. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 28 avril 1951 approuvant, en ce qui concerne les droits de douane, la délibération prise le 23 novembre 1950 par l'assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie tendant à exonérer du payement des droits de douane et des droits d'entrée pendant une période de cinq années le matériel importé par les compagnies de navigation aérienne. (N°s 11 et 152, année 1952. — M. Do Huu Thinh, rapporteur.)

11. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 3 avril 1951 approuvant quatre délibérations prises les 17 octobre 1950 et 3 novembre 1950 par le Grand conseil de l'Afrique occidentale française et la commission permanente de cette assemblée, modifiant la quotité des droits de douane sur certains articles. (N°s 13 et 153, année 1952. — M. Do Huu Thinh, rapporteur.)

12. — Discussion de la proposition de MM. Jean Scelles, Paul Catrice, Corval, le général Delmas, Jousselin, Jule, La Gravière, Moreux, des membres du groupe M. R. P., et MM. Bui The Phuc, Borrey, Guyard, Nguyen Huy Lai, Sousatte, de La Vasselais et Mme la Princesse Yukanthor, tendant à demander au Gouvernement de commémorer le centenaire de la mort de Louis Braille dans l'Union française, de transférer son corps au Panthéon et de permettre aux aveugles l'accès de la culture tant en français que dans les diverses langues de l'Union française grâce aux adaptations du système Braille. (N°s 297, année 1951, et 157, année 1952. — M. Bui The Phuc, rapporteur.)

Nomination de membres de commissions.

Dans sa séance du jeudi 27 mars 1952, l'assemblée de l'Union française a nommé: M. Robert Léon et M. le général Plagne membres suppléants permanents de la commission d'instruction.

Commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer.

(Réunion commune avec la commission de la législation de la justice et des affaires administratives et domaniales.)

Séance du mercredi 26 mars 1952.

Présents. — MM. Catrice (Paul), Cianfarani, Griaule, de Pereiti, Scelles.

Excusés. — MM. Bidet, Bliavarn, Raphaël Leygues, Mme Malroux.

Suppléants. — MM. Griaule (de S. A. R. la princesse Yukanthor), Paul Catrice (de M. Gervain), Cianfarani (de M. Voca), de Pereiti (de M. Hazoumé).

Commission des affaires sociales.

Séance du mercredi 26 mars 1952.

Présents. — M. Catrice (Paul), Mme Moreau (Emilienne), MM. Scelles, Ton That Can, Mme Tran Van Chuong.

Excusés. — MM. Albrand, Borrey, Mme Malroux, MM. Sar Diavar, Zinsou.

Suppléants. — Mme Emilienne Moreau (de M. Begarra), MM. Paul Catrice (de Mlle Le Ber), Scelles (de M. Gervain).

Commission de législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 26 mars 1952.

Présents. — MM. Abdesselam, Antonini, Bour (Alfred), de Boysson, Cornet, Jousselin, Junillon, Pialoux, Rosenfeld, Sarraut (Omer), Simon (Paul).

Excusés. — MM. Belabed, Chassiot, Chekkal Daho, Cortinchi, Dorange, Lombardo, Nguyen Huy Lai, Nignan, Pham Van Binh, Polycarpe, Randretsa, Sousatte.

Suppléants. — MM. de Boysson (de M. Barbé), Jousselin (de M. Boisdon), Junillon (de M. Bourgarel), Rosenfeld (de M. Mademba Racine), Antonini (de M. Michard-Pellissier), Pialoux (de M. Morel), Omer Sarraut (de M. Motais de Narbonne).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Catrice, Coulon.

Commission des affaires financières.

Séance du jeudi 27 mars 1952.

Présents. — MM. Antonini, Boluix-Basset, Cazelles, Cornet Jousselin, Le Van Dinh (Jacques), Tran Thien Vang, Vendenboomgaërde.

Suppléants. — MM. Antonini (de M. Michard-Pellissier), Boluix-Basset (de M. Schleiter), Cazelles (de M. Ebédé), Jousselin (de M. René Moreux), Le Van Dinh (de M. Do Huu Thinh), Tran Thien Vang (de M. Sok Chhong), Vendenboomgaërde (de M. Thémia), Mlle Lafon (de M. Egretaud).

Commission de l'agriculture, élevage, chasses, pêches et des forêts.

Séance du jeudi 27 mars 1952.

Présents. — MM. Bour (Alfred), Cazelles, Le Van Dinh (Jacques), Monnet, Nguyen Khac Su, Roclore, Roulleaux-Dugage, Tran Thien Vang.

Suppléants. — M. Bocher (de M. Gueye Momar Djim), M. Bour (de M. Lebrun-Kéris), M. Cazelles (de M. Belabed), M. Cianfarani (de M. Ibrahim Babikir), M. Esnault (de M. Schock), M. Michard-Pellissier (de M. Kemajou), M. Monnet (de M. Giard), M. Roclore (de M. Viniger), M. Roulleaux-Dugage (de M. Serot).

Commission du règlement, pétitions, questions constitutionnelles

Séance du jeudi 27 mars 1952.

Présents. — M. Abdesselam, André Max, Bour (Alfred), Jugo, Pialoux, Reverbori, Rosenfeld.

Excusés. — M. Paul Simon, Mme la princesse Yukanthor.

Suppléants. — MM. André Max (de M. Charnay), Cazelles (de M. Bourgarel), Pialoux (de M. Michalet), Egretaud (de M. Lautissier), Reverbori (de M. Soppo Priso).

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Cazelles, Egretaud.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale.

Avis de concours pour le recrutement d'ingénieurs militaires des travaux de l'air.

Un concours pour le recrutement d'ingénieurs militaires de 3e classe des travaux de l'air s'ouvrira le 18 juin 1952 au secrétariat d'Etat à l'air, sous réserve de l'accord ultérieur du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique.

Nombre de places offertes: vingt.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu à Paris, Toulon, Toulouse, Lyon et Alger les 18, 19 et 20 juin 1952.

Aucun diplôme n'est exigé des candidats mais les candidats titulaires de certains diplômes bénéficieront de majorations de points.

Le programme des connaissances exigées au concours porte sur les matières enseignées dans les écoles nationales d'arts et métiers.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 18 mai 1952.

Il sera envoyé une brochure contenant le programme détaillé et l'indication des pièces à produire, sur demande, accompagnée de 15 F, adressée au secrétariat d'Etat à l'air, direction technique et industrielle de l'aéronautique, 26, boulevard Victor, Paris (15e), ou à la direction technique régionale de l'aéronautique d'Alger, 4, rue Saint-Simon, Alger.

Avis de concours d'admission à l'emploi d'agent technique de l'aéronautique.

Un concours pour le recrutement d'agents techniques de l'aéronautique s'ouvrira le 1er juillet 1952 au secrétariat d'Etat à l'air sous réserve de l'accord ultérieur du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique.

Le nombre de postes offerts est fixé à vingt-cinq.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu les 1er, 2 et 3 juillet 1952, à Armentières (Nord), Egletons (Corrèze), Limoges (Haute-Vienne), Lyon (Rhône), Nancy (Meurthe-et-Moselle), Nantes (Loire-Inférieure), Saint-Ouen (Seine), Tarbes (Hautes-Pyrénées), Vierzon (Cher), Voiron (Isère) dans les locaux des écoles nationales professionnelles, à Nîmes (Gard), dans les locaux du collège technique et moderne, à Bordeaux et à Alger.

Les épreuves d'admission auront lieu à une date et dans un centre qui seront fixés ultérieurement.

Aucun diplôme n'est exigé des candidats.

Le programme des connaissances exigées au concours porte sur les matières enseignées dans les écoles nationales professionnelles.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 1er juin 1952.

Il sera envoyé une brochure contenant le programme détaillé et l'indication des pièces à produire, sur demande accompagnée de 15 F, adressée au secrétariat d'Etat à l'air, direction technique et industrielle de l'aéronautique, 26, boulevard Victor, à Paris, et pour les candidats résidant en Afrique du Nord, à la direction technique régionale de l'aéronautique, 4, rue Saint-Simon, Alger.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux exportateurs relatif à l'application des arrêtés des 6 mars 1951 et 6 février 1952 autorisant le remboursement d'une partie des charges sociales et fiscales en faveur de certaines exportations.

Aux termes des arrêtés des 6 mars 1951 et 6 février 1952, les exportateurs qui désirent bénéficier du remboursement partiel des charges sociales et fiscales doivent produire, à l'appui des déclarations de sortie, une copie de la facture concernant l'exportation ouvrant droit au remboursement, ainsi qu'un avis d'exportation en double exemplaire; le modèle de ce dernier document est annexé à l'avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* du 15 février 1952.

Après exportation des marchandises, un exemplaire de l'avis d'exportation et la copie de facture sont restitués au déclarant, par le service des douanes, pour être joints, par l'exportateur, à son dossier de remboursement.

Certains exportateurs, qui avaient omis de remettre ces documents au service des douanes au moment du dépôt de leurs déclarations d'exportation, ont demandé l'autorisation de les présenter *a posteriori*.

Afin de ne pas les priver du bénéfice du remboursement, le service des douanes a été autorisé, à titre transitoire, à viser et à délivrer les avis d'exportation se rapportant à des exportations déjà réalisées, à condition qu'il n'y ait aucun doute sur leur régularité.

Les exportateurs sont invités, en conséquence, à se rapprocher des bureaux de douane d'exportation pour bénéficier des facilités prévues par le présent avis.

Celles-ci cesseront d'être applicables aux opérations faisant l'objet de déclarations d'exportation qui seront enregistrées par le service des douanes à partir du 15 avril 1952.

L'attention des exportateurs est appelée sur la nécessité de ne pas omettre à l'avenir d'annexer à l'appui de leurs déclarations de sortie l'avis d'exportation en double exemplaire et la copie de facture qui sont nécessaires pour obtenir le remboursement partiel des charges sociales et fiscales.

Ministère des finances et des affaires économiques.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la douzième tranche de la loterie nationale 1952 a eu lieu à Sarreguemines (Moselle), le 26 mars 1952, à 20 heures 30.

Les billets dont les numéros se terminent par:

		Série A.	Série B.
		—	—
4	gagnent.....	1.000 F.	1.000 F.
8	—	1.000 F.	1.000 F.
12	—	1.500 F.	2.500 F.
93	—	1.500 F.	2.500 F.
49	—	2.000 F.	3.000 F.
02	—	2.500 F.	4.000 F.
417	—	3.000 F.	5.000 F.
290	—	4.000 F.	6.000 F.
962	—	5.000 F.	8.000 F.
009	—	6.000 F.	9.000 F.
517	—	7.000 F.	12.000 F.
976	—	10.000 F.	15.000 F.
3.331	—	15.000 F.	20.000 F.
7.288	—	15.000 F.	20.000 F.
9.866	—	15.000 F.	20.000 F.
0.150	—	20.000 F.	40.000 F.
0.976	—	20.000 F.	40.000 F.
4.932	—	20.000 F.	40.000 F.
4.011	—	30.000 F.	50.000 F.
6.195	—	30.000 F.	50.000 F.
9.713	—	30.000 F.	50.000 F.
5.819	—	40.000 F.	60.000 F.
7.852	—	40.000 F.	60.000 F.
8.450	—	40.000 F.	60.000 F.
2.411	—	50.000 F.	70.000 F.
9.798	—	75.000 F.	80.000 F.
00.276	—	100.000 F.	100.000 F.
10.713	—	100.000 F.	100.000 F.
15.316	—	100.000 F.	100.000 F.
35.894	—	100.000 F.	100.000 F.
43.584	—	100.000 F.	100.000 F.
84.654	—	100.000 F.	100.000 F.
12.579	—	300.000 F.	200.000 F.
58.947	—	300.000 F.	200.000 F.
97.890	—	300.000 F.	200.000 F.
23.252	—	500.000 F.	300.000 F.
57.868	—	500.000 F.	300.000 F.
76.835	—	500.000 F.	300.000 F.
52.144	—	600.000 F.	400.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
		—	—
096.266	gagnent.....	1.000.000 F.	500.000 F.
166.497	—	1.000.000 F.	500.000 F.
197.605	—	1.000.000 F.	500.000 F.
336.951	—	1.000.000 F.	500.000 F.
361.995	—	1.000.000 F.	500.000 F.
066.805	—	1.200.000 F.	600.000 F.
102.325	—	1.200.000 F.	600.000 F.
332.842	—	1.200.000 F.	600.000 F.
378.139	—	1.200.000 F.	600.000 F.
332.934	—	2.300.000 F.	800.000 F.
375.988	—	2.300.000 F.	800.000 F.
265.102	—	4.000.000 F.	1.000.000 F.
212.916	—	7.000.000 F.	1.500.000 F.
116.147	—	10.000.000 F.	3.000.000 F.
358.541	—	15.000.000 F.	8.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 2 avril 1952 à Menton (Alpes-Maritimes).

Ministère de l'éducation nationale.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

Avis de vacance du poste de directeur de l'école centrale des arts et manufactures.

Le poste de directeur de l'école centrale des arts et manufactures est actuellement vacant.

Les candidats devront adresser leur demande, accompagnée de leurs titres, à l'école centrale des arts et manufactures, 1, rue Montgolfier, Paris (3e).

Les demandes devront parvenir dans un délai d'un mois à dater de la présente insertion.

Avis d'ouverture d'une session d'examen du brevet professionnel d'assurances.

Une session d'examen du brevet professionnel d'assurances s'ouvrira le 11 juin 1952, à Paris.

Des centres d'épreuves écrites pourront être ouverts à Lyon, le Mans, Marseille et Lille, si le nombre des candidats le justifie.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 14 mai 1952 par les inspections principales de l'enseignement technique intéressées.

Tous renseignements sur cet examen seront fournis sur demande par les inspections principales de l'enseignement technique de chaque académie.

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis de concours pour le recrutement aux postes d'agents comptables d'unions régionales de 1re et 2e classes et de sociétés de secours minières de 1re classe.

Un concours pour le recrutement aux postes d'agents comptables d'unions régionales de 1re et 2e classes et de sociétés de secours minières de 1re classe sera ouvert le 23 juin 1952:

1° Aux candidats des deux sexes âgés de 23 ans au moins et de 35 ans au plus à la date du 1er janvier de l'année où s'ouvre le concours et titulaires:

Du brevet professionnel de comptable de l'enseignement technique et justifiant de 5 années au moins de pratique professionnelle;

Du brevet d'enseignement commercial délivré par une école nationale professionnelle ou un collège technique de l'Etat et justifiant de 5 années de pratique professionnelle;

Du brevet préliminaire d'expert-comptable et justifiant de 3 années de pratique professionnelle;

Du certificat de comptable agréé par l'ordre des experts comptables;

Du diplôme d'expert comptable;

Du brevet supérieur d'enseignement commercial;

Du diplôme délivré par l'école du haut enseignement commercial pour les jeunes filles et par les écoles supérieures de commerce;

Du certificat d'aptitude professionnelle de commissaire aux comptes.

2° Sans condition d'âge ni de diplôme aux agents commissionnés qui comptent au moins trois ans de service dans les organismes de sécurité sociale dans les mines.

Le nombre des postes mis au concours est fixé à deux.

Le règlement fixant les conditions d'admission au concours ainsi que le programme seront remis ou adressés aux personnes qui en feront la demande à la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines, service des affaires générales, 77, avenue de Ségur, à Paris (15e).

Les candidats devront se faire inscrire avant le 6 juin 1952, au siège de ladite caisse; les candidatures qui à cette date ne seront pas appuyées d'un dossier complet ne pourront être retenues.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de directeur départemental de la santé de Seine-et-Oise.

Le poste de directeur départemental de la santé de Seine-et-Oise est déclaré vacant.

Les médecins inspecteurs principaux et médecins inspecteurs de la santé inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1952 en vue d'une promotion au grade de médecin inspecteur principal, candidats à ce poste, sont priés de se faire connaître dans un délai de trois semaines à compter du jour de la publication du présent avis, au deuxième bureau de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, à Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de sous-directeur au centre hospitalier régional de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Est déclaré vacant un poste de sous-directeur au centre hospitalier régional de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur-économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément au décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale du Puy-de-Dôme, 2, boulevard Desaix, à Clermont-Ferrand.

Avis de vacance de postes de directeur-économe d'hôpitaux et hospices publics.

Sont déclarés vacants les postes de directeur-économe des hôpitaux et hospices publics ci-après désignés:

Département de la Charente-Maritime: hôpital-hospice de Royan.
Département de la Côte-d'Or: hôpital-hospice de Vitteaux.
Département des Côtes-du-Nord: hôpital-hospice de Tréguier.
Département de la Creuse: hôpital-hospice de Bourganeuf.
Département de la Drôme: hôpital-hospice de Die.
Département de la Gironde: hôpital-hospice de Monségur.
Département de la Gironde: hôpital-hospice de Bazas.
Département d'Indre-et-Loire: hôpital-hospice de Bléré.
Département de l'Isère: hôpital-hospice de Bourgoin.
Département de Maine-et-Loire: hôpital-hospice de Baugé.
Département de la Manche: hôpital-hospice de Villedieu-les-Poêles.
Département de la Nièvre: hôpital-hospice de Lormes.
Département de la Nièvre: hôpital-hospice de Saint-Pierre-le-Moutier.
Département du Rhône: hôpital-hospice de Givors.
Département de la Seine-Inférieure: hôpital-hospice d'Eu.
Département de la Seine-Inférieure: hôpital-hospice de Sotteville-lès-Rouen.
Département de Seine-et-Marne: hôpital-hospice de Tournan-en-Brie.

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur-économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé dans le délai d'un mois, à compter de la publication du présent avis, au directeur de la population et de l'entr'aide sociale, à la préfecture du département siège de l'établissement.

Avis de concours pour le recrutement de pharmaciens des hôpitaux de la région de Strasbourg.

(Additif.)

Concours sur titres et sur épreuves.

Recrutement d'un pharmacien à temps complet (résident) à l'hôpital de Thionville.

Constitution des dossiers et inscriptions avant le 10 avril 1952 à la direction départementale de la santé, 23, avenue des Vosges, à Strasbourg, où tous renseignements seront donnés.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	26 mars — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	27 mars 1952 — Cours relevés avant Bourse.	27 mars 1952 — Cours cotés en Bourse.
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95
699 25	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 75
351 40	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	351 90
1219 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1219 ..
8005 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8005 ..
164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	.... ..

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 20 MARS 1952	AU 13 MARS 1952
Encaisse or		191.116.678.926 »	191.116.678.926 »
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes (1)		8.740.000.346 »	»
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		10.956.697.573 »	15.168.210.533 »
Monnaies divisionnaires		3.636.305.115 »	3.853.409.722 »
Comptes courants postaux		26.813.605.939 »	22.053.783.984 »
Avances au Fonds de Stabilisation des changes (2)		»	4.300.000.000 »
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.981.611.553 »	5.039.250.892 »
Bons négociables de la Caisse autonome d'amortissement (3)		4.978.148.464 »	5.002.537.374 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (4)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1941 (5)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (6)		171.100.000.000 »	171.000.000.000 »
Bons du Trésor achetés (7)		»	25.000.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	607.913.360.227 »		
Effets escomptés sur l'étranger	211.823.361 »		
Effets garantis par l'office des céréales (8)	28.538.848.000 »	862.926.768.674 »	881.882.441.113 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	226.259.737.086 »		
Effets négociables achetés en France (9)		251.781.529.396 »	244.500.138.197 »
Avances à 30 jours sur effets publics		17.617.304.000 »	17.333.944.000 »
Avances sur titres		6.961.919.049 »	6.620.535.516 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (10)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		23.329.042.123 »	19.179.049.682 »
Divers		22.036.536.676 »	20.689.901.789 »
Total		2.082.473.028.611 Fr.	2.115.186.865.788 Fr.

PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		1.812.068.363.760 »	1.870.331.073.835 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	68.899.950 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	16.111.189.057 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	113.609.309.769 »	193.346.611.102 »	195.802.860.948 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	63.357.215.626 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (11)		303.163.163 »	303.163.163 »
Réserves mobilières légales (12)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		46.545.951.239 »	48.540.861.792 »
Total		2.082.473.028.611 Fr.	2.115.186.865.788 Fr.

(1) (Convention du 13 mars 1952).
(2) (Convention du 27 juin 1949).
(3) (Conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1934).
(4) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 29 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).
(5) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 26 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).
(6) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 23 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).
(7) (Conventions des 29 février et 13 mars 1952).
(8) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).
(9) (Décret du 17 juin 1938).
(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(11) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(12) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures :
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	4 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Manufacture de Papiers Peints I. LEROY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 110.355 000 F
SIÈGE SOCIAL: A PONTHIERRY (SEINE-ET-MARNE)
Registre du commerce: Melun n° 12.

Amortissement d'obligations 4,25 0/0 1943 de 5.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 72 obligations 4,25 0/0 1943.
En conséquence, il n'a pas été procédé au tirage au sort d'obligations à amortir le 1er mai 1952.

Liste des titres sortis au septième tirage de remboursement du 1er mai 1950 et non encore remboursés.

371 1515 1583

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 110 MILLIONS DE FRANCS C. F. A.
SIÈGE SOCIAL: 149, RUE GALLIENI, A TANANARIVE (MADAGASCAR)
R. C.: Tananarive n° 47.

Obligations 6 3/4 0/0 1950 de 10.000 F métropolitains.

Tirage du 13 mars 1952.

1° 205 obligations rachetées et amorties;
2° Numéros des 175 obligations tirées au sort formant le complément de l'amortissement prévu pour 1952 et remboursables à 10.000 F, à partir du 1er mai 1952, avec le coupon n° 3 du 1er mai 1953 attaché.

9.578 à 9.752

MOULINAGE et RETORDERIE de CHAVANOZ

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 325.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A CHAVANOZ (ISÈRE)
R. C.: Vienne n° 603.

Obligations 4 0/0 1946 de 5.000 F.

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres à amortir au 1er mai 1952.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des titres amortis au tirage antérieur et non encore présentés au remboursement.

Remboursement du 1er mai 1947.

150 à 169

Les amortissements des années 1948 à 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

SOCIETÉ LE CARBONE-LORRAINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 812.400.000 F
SIÈGE SOCIAL: 45, RUE DES ACACIAS, PARIS (17e)
R. C.: Seine 272896 B.

Obligations 6 0/0 1948.

Conformément aux conditions d'émission de l'emprunt obligataire 1948, la société Le Carbone-Lorraine a racheté en Bourse les 112 obligations dont l'amortissement est prévu pour l'année 1952 (tableau d'amortissement publié au *Journal officiel* du 21 janvier 1949). Il ne sera donc procédé à aucun tirage en vue de cet amortissement.

Les amortissements antérieurs ayant été réalisés par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas d'obligations amorties à présenter au remboursement.

Le coupon n° 4 est payable à dater du 1er avril 1952, à raison de 300 F brut, chez MM. Vernes et Ce, 29, rue Taitbout, à Paris (9e).

CHAMBRE DE COMMERCE DE GUERET

Liste des 35 obligations de l'emprunt 4 0/0 1943 sorties au neuvième tirage effectué le 19 mars 1952.

25	49	52	54	129	674	739	740	761	765
167	168	174	218	244	798	880	916	912	991
306	317	366	390	427	1.028	1.113	1.163	1.176	1.216
521	556	595	623	660					

Le remboursement de ces obligations s'effectuera à dater du 15 avril 1952 à la Banque populaire, à Guéret.

Numéros des obligations sorties aux précédents tirages et non encore présentées au remboursement.

16	17	113	114	127	217	319	358	405	569
			607	625	869	1.098			

LES EPICERIES FINES DE L'EST

ETABLISSEMENTS LOUIS DIXNEUF
« AU VIEUX GOURMET »
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 26.910.000 F
SIÈGE SOCIAL: 26, RUE SAINT-GEORGES, NANCY (MEURTHE-ET-MOSELLE)
R. C.: Nancy n° 16222.

Obligations 4 0/0 1946 de 5.000 F.

PREMIER AMORTISSEMENT

Tirage du 15 mars 1952.

Numéros des 29 obligations remboursables au pair, à partir du 15 avril 1952.

15	39	95	154	181	649	711	719	733	788
212	219	348	360	384	937	999	1.004	1.006	1.022
392	494	514	531	597	1.043	1.108	1.110	1.165	

Le remboursement s'effectue aux caisses:
De la Société nancéienne de crédit industriel et de dépôts;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.
(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 6 juin 1946.*)

UNION DE L'EPICERIE AGENAISE

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE AU CAPITAL DE 7.609.000 F

SIÈGE SOCIAL : QUAI DU CANAL, AGEN

R. C. : Agen n° 2397.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 6 0/0 1951 de 5.500.000 F nominal en 1.100 obligations de 5.000 F nominal amortissables en 30 ans.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES DES REMBOURSEMENTS	NOMBRE de titres à amortir.
1	1er avril 1952	14
2	— 1953	15
3	— 1954	16
4	— 1955	17
5	— 1956	18
6	— 1957	19
7	— 1958	20
8	— 1959	21
9	— 1960	22
10	— 1961	23
11	— 1962	25
12	— 1963	26
13	— 1964	28
14	— 1965	30
15	— 1966	32
16	— 1967	33
17	— 1968	35
18	— 1969	37
19	— 1970	40
20	— 1971	42
21	— 1972	45
22	— 1973	47
23	— 1974	50
24	— 1975	53
25	— 1976	56
26	— 1977	60
27	— 1978	64
28	— 1979	67
29	— 1980	71
30	— 1981	74
Total		1.100

(Ce tableau annule et remplace celui publié au Journal officiel *du 7 juin 1951, p. 6001.)*

Liste numérique des 14 obligations 6 0/0 1951 sorties au tirage du 20 mars 1952 (première annuité d'amortissement) remboursables au pair pour le 1er avril 1952.

166 286 351 468 735 751 752 776 786 858 877 908 982 1.047

AVIS DIVERS

Compania Minera Unificada del Cerro de Potosi

MM. les actionnaires sont avisés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu dans les bureaux de la compagnie, à Buenos-Aires, le 29 avril 1952, à dix-sept heures trente.

1° Approbation des comptes de l'exercice 1951;
2° Questions diverses.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Engelsberg (Roger), né à Paris le 30 mars 1913, y demeurant, 1, rue de Lyon, demande au garde des sceaux, pour lui et pour ses enfants : Nicole, née le 10 mars 1946, et Claude et Claudine, nés le 13 août 1947, le changement de son nom en celui d'Engelbert ou à défaut Enjelbert ou Angelbert.

M. Levy (Edmond), né à Strasbourg le 2 novembre 1902, industriel, demeurant à Marseille, 48, boulevard Rodocanachi, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Michel-Joseph, né à Marseille le 20 février 1933, et Gilliane-Martine, née à Marseille le 30 juin 1935, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Loney ou, subsidiairement, celui de Lanay.

M. François-Georges Tabet, né à Philippeville le 26 septembre 1928, demeurant à Philippeville, rue d'Orléans, n° 45, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de sa mère, Calise.

M. Max Vassilkowsky, docteur en médecine, de nationalité française, né à Paris le 5 septembre 1910, demeurant à Paris (1e), 31, rue du Renard, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses deux enfants mineurs : Simone-Marguerite, née à Paris le 29 février 1948, et Laurent, né à Paris le 8 avril 1950, et de tous autres enfants à naître, adresse une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Vassil, sous lequel il est connu.

M. Igor Nagulbine, né le 10 août 1921 à Istamboul, domicilié à Paris, 54, rue La Bruyère, agissant tant pour son compte personnel que pour son fils mineur Michel, né le 3 décembre 1950 à Paris, demande à changer son nom en celui de Guybain ou, subsidiairement, de Nagain ou Nagin.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

28 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou. **Association des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis des écoles publiques de Corvees-les-Yys.** Modifications aux statuts. Siège social : école de garçons, Corvées-les-Yys.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **Cantine scolaire laïque mixte.** But : faciliter la fréquentation scolaire. Siège social : mairie, Hauteville-Lompnes.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Amicale des anciens élèves et parents d'élèves d'Eperlecques (centre).** But : défendre l'école publique et prolonger l'œuvre scolaire. Siège social : école de garçons, Eperlecques (centre).

29 février 1952. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc.** But : grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social : école Jeanne-d'Arc, 1, rue Samary, Constantine.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. **Comité d'entente des groupements des sociétés musicales des arrondissements de Montreuil-sur-Mer et de Boulogne-sur-Mer.** But : favoriser l'art musical populaire. Siège social : 5, rue du Collège, Hesdin.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Amicale laïque des écoles publiques de Meulan.** But : diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes. Siège social : école publique de filles, Meulan.

1er mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brioude. **La Gaule lavaudéenne.** But : repeuplement et lutte contre le braconnage. Siège social : café Ollagnon, Lavaudieu.

3 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. **Les Bombardiers des Tréfileries et laminoirs du Havre,** à Casseneuil. But : pratique des différents jeux de boules. Siège social : usine de Casseneuil.

3 mars 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Mouvement de défense des jeunes ménages.** Transfert du siège social du 41, rue Laffitte, au 79, rue du Temple, Paris.

3 mars 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des communaux de la Courneuve.** But : venir en aide aux agents municipaux et à leur famille; leur apporter une aide (décès, mariage, naissance, départ à la retraite, service militaire); favoriser les relations de bonne camaraderie. Siège social : mairie de la Courneuve.

4 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Maisons familiales de vacances des postes, télégraphes, téléphones de la Mayenne.** But : procurer des vacances en famille aux postiers mayennais de condition modeste. Siège social : hôtel des postes, place du 11-Novembre, Laval.

4 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons d'Auroux.** But : œuvres scolaires et formation sociale et religieuse. Siège social : école libre de garçons d'Auroux.

4 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Loisirs des malades.** But : distraction des malades à l'hôpital ou à domicile par le cinéma, la télévision et l'audition des disques. Siège social : 24, rue Pierre-Sisley, Lyon.

6 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. **Comice agricole du canton de Fumel.** But: pratique et étude des moyens susceptibles d'améliorer la production et de réduire les prix de revient. Siège social: mairie de Fumel.

6 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Cantine scolaire de Fouras.** But: servir des repas chauds aux élèves des écoles publiques. Siège social: Abri du Marin, Fouras.

6 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Le Sou des écoles laïque de Pollionnay.** But: venir en aide aux élèves des écoles laïques de la commune de Pollionnay. Siège social. mairie de Pollionnay.

7 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association sportive du centre d'apprentissage Gazier.** But: formation physique et morale des jeunes gens. Siège social: 9, rue Victor-Bart, Versailles.

7 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Amicale laïque de Mezzavia.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Mezzavia.

7 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Tours. **Association des parents d'élèves, anciens élèves et amis des écoles publiques de Saint-Etienne-de-Chigny.** But. diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école. Siège social: mairie de Saint-Etienne-de-Chigny.

7 mars 1952. Déclaration a la préfecture de police. La **Fédération centrale des ciné-clubs** modifie ses statuts et son bureau et transfère son siège social du 56, avenue Hoche, Levallois-Perret, au 22, rue des Bernardins, Paris.

7 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Sou des écoles laïques et conseil de parents d'élèves de Jarnioux.** But: favoriser la prospérité de l'école; sports, éducation scolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Jarnioux.

8 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Racing-Club fortois.** But: encouragement aux sports nautiques. Siège social: mairie de la Ferté-Alais.

10 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sedan. **L'Etrier ardonnais.** But: pratique du sport équestre, organisation de manifestations et compétitions sportives hippiques et développement de la pratique et du sport équestre. Siège social: café Les Sports, 8, rue Thiers, Sedan.

10 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mostaganem. **Association pour la préparation militaire,** à Mostaganem. But: préparation militaire. Siège social: mairie de Mostaganem.

10 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Dojo lyonnais.** But: pratique du judo et du jiu-jitsu. Siège social: 108, rue de Sèze, Lyon.

11 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Cercle récréatif Montchat,** Villeurbanne. But: instruction, éducation, sports, loisirs, vente de boissons hygiéniques, achat de tous objets mobiliers nécessaires au fonctionnement de la société. Siège social: 119, route de Genas, Villeurbanne.

11 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves du pensionnat de l'Hermat.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 50, rue Jean-Jaurès, Villeurbanne.

11 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Pour la joie des petits.** But: collaboration des mamans, des maîtresses et des amis de l'école pour l'hygiène, le bien-être, le confort et la joie des enfants. Siège social: 5, rue Sergent-Blandan, Lyon.

12 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **Cantine scolaire de Saint-Fulgent-des-Ormes.** But: servir un repas complet aux enfants des écoles publiques de Saint-Fulgent-des-Ormes. Siège social: école publique de garçons, bourg de Saint-Fulgent-des-Ormes.

12 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Rethel. **Société d'éducation populaire laïque d'Amagne.** But: éducation scolaire, post et périscolaire. Siège social: école Jeanne-d'Arc, Amagne.

12 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. **Amicale des sapeurs-pompiers de Manchecourt.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours en vue de perfectionner l'instruction du corps. Siège social: mairie de Manchecourt.

13 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. **Association des parents d'élèves de l'école libre d'Aignan.** But: soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre, Aignan.

13 mars 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Ciné-Club France-U. R. S. S. de Rennes.** But : concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: chez M. Veron, 3, rue d'Orléans, Rennes.

13 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de l'Ain. **Les Coquelicots,** société de tambours et clairons de la ville de Montrevel. But: éducation musicale populaire. Siège social: mairie de Montrevel.

14 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association des anciens élèves du lycée Claude-Bernard d'Enghien.** But : continuer les relations amicales déjà ébauchées; faire des réunions diverses; faciliter le placement des promotions sortantes, des branches commerciales et techniques particulièrement. Siège social: 71, avenue de Ceinture, Enghien-les-Bains.

14 mars 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Jean-le-Centenier.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Saint-Jean-le-Centenier.

14 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'institution Jeanne-d'Arc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 89, rue Tronchet, Lyon.

15 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **L'Aile d'acier de Dannes.** But: amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: café de l'Union, rue de la Mairie, Dannes.

15 mars 1952. Déclaration à la préfecture d'Argentan. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles d'Echauffour.** But : grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école privée de filles d'Echauffour.

17 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association familiale scolaire et postscolaire d'éducation populaire de Sous-le-Bois.** But: création, développement, gestion, administration et contrôle des écoles libres, des œuvres scolaires et postscolaires de l'enseignement ménager; propagande par le théâtre, le cinéma, le tract et tous les autres moyens appropriés. Siège social: 18, place de l'Industrie, Sous-le-Bois-Maubeuge.

17 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **La Loyale.** But: amélioration et diffusion de la race du pigeon voyageur. Siège social: chez M. Lerme (Emile), café de l'Etoile, Grande-Rue, Berlaimont.

17 mars 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école; établir un lien entre les familles et l'école; diffuser la pensée laïque. Siège social: école publique du Roulier-devant-Bruyères.

18 mars 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves du cours La Bruyère,** 14, avenue de la Marne, à Asnières. But: groupement des chefs de famille ayant des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 14, avenue de la Marne, Asnières.

18 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Amicale des coloniaux et anciens coloniaux de Pouzauges.** But: resserrer les liens de camaraderie; venir en aide aux membres nécessiteux; faire connaître notre empire d'outre-mer. Siège social: café du Bon-Accueil, Pouzauges.

18 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Société de chasse Saint-Hubert.** But: défense des droits de chasse; protection des récoltes et du gibier. Siège social: mairie de Bielle.

19 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Orchestre du conservatoire d'Enghien-les-Bains.** But. participation aux manifestations artistiques du conservatoire et aux manifestations pour lesquelles il sera sollicité. Siège social. 20, rue de l'Eglise (direction du conservatoire), Enghien-les-Bains.

19 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Association Saint-Girons.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: rue de la Glacière, Monein.

19 mars 1952 Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Foyer rural de Ternay.** But: cette association a un caractère récréatif et éducatif; achat d'immeubles, de terrains, de matériel permettant l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Ternay.

19 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Louise-de-Marillac, dames de charité de Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse Saint-Etienne,** à Lille. But: visiter et aider les vieillards pauvres matériellement et moralement. Siège social: 16, rue de la Barre, Lille.

20 mars 1952. Déclaration à la préfecture d'Amiens. **La Fanfare de la Chaussée-Tirancourt.** But: éducation populaire de la musique d'ensemble. Siège social: mairie de la Chaussée-Tirancourt.

21 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Association départementale des auberges de la jeunesse de Vaucluse.** But: construire, aménager, gérer auberges et relais. Siège social: 10, quai du Midi, l'Isle-sur-Sorgue.

24 mars 1952. Déclaration à la préfecture de police, **Sainte-Foy-Billard-Club.** But. favoriser le développement, le goût et la pratique du jeu de billard. Siège social: 4, avenue Sainte-Foy, Neuilly-sur-Seine.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.